

**ACTES**  
**DU CHAPITRE GÉNÉRAL DES PRIEURS PROVINCIAUX**  
**DE L'ORDRE DES PRÊCHES**

CÉLÉBRÉ À BOGOTA,  
COUVENT SAINT DOMINIQUE,  
DU 17 JUILLET AU 8 AOUT 2007

SOUS LA PRÉSIDENTE DU

**FR. CARLOS ALFONSO AZPIROZ COSTA**

PROFESSEUR EN SACRÉE THÉOLOGIE  
ET MAÎTRE DE L'ORDRE DES PRÊCHES



TRADUCTION FRANÇAISE

2007

## Lettre de promulgation

« Allant (Saint Dominique) à Paris et ayant passé la nuit dans l'église de Sainte Marie de Rocamadour, quelques pèlerins allemands se joignirent à lui et ces derniers, l'entendant réciter les litanies et les psaumes avec son socius, s'unirent à eux avec dévotion. Pendant quatre jours, ils subvinrent à leurs besoins. En se lamentant, l'homme de Dieu dit à son socius, le frère Bertrand : « Je suis conscient que nous recevons de ceux-ci des biens matériels alors que nous n'avons pas semé en eux de biens spirituels : mettons-nous à genoux, et prions Dieu pour qu'il nous accorde de pouvoir les comprendre et parler avec eux, afin de leur annoncer la Parole de Dieu ». Ayant fait ainsi, ils parlèrent allemand durant quatre jours, suscitant l'étonnement de leurs compagnons, marchant avec eux, et leur prêchant la Parole »  
(Rodrigo de Cerrato, *Vida de Santo Domingo*, 30)

Mes frères en Saint Dominique,

Pendant le Chapitre général des prieurs provinciaux, célébré à Bogota, nous avons médité le passage de la vie de notre Père ci-dessus. Dans cette scène, simple et itinérante, apparaissent divers éléments qui « [valeurs qui] *solidement unifiées entre elles, harmonieusement équilibrées et fécondées les unes par les autres, constituent par leur synthèse la vie propre de l'Ordre* » (LCO 1 § IV).

Les frères capitulaires se sont inspirés des paroles de l'Évangile qui disent « ... *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils, l'Unique-Engendré, afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais ait la vie éternelle* » (Jn 3, 16). Pour cela même, la mission de l'Ordre exprime notre manière d'«**aimer le monde**». Dans cette perspective, chaque frère est appelé à être un homme de la rencontre et du dialogue. Ainsi, son cloître s'élargit au monde entier. Le Chapitre général a voulu une fois de plus souligner les racines contemplatives de notre vocation et, en même temps, renouveler l'appel à **la mission universelle de l'Ordre**.

Recueillant la réflexion du chapitre de Providence à propos de **notre vie intellectuelle** comme *Misericordia veritatis*, et en continuité avec les lignes pratiques indiquées par le chapitre de Cracovie, les capitulaires ont retenu que Saint Dominique a conçu l'étude comme une partie intégrante de la vie de chaque frère sur le chemin qui nous mène à Celui qui est notre béatitude. Quand frère Dominique dispersa ses frères, il portait en son cœur, en quelque sorte, le projet de les envoyer à Bologne et à Paris pour étudier. Analogiquement, presque huit siècles après la confirmation de l'Ordre, nous avons pensé que, fidèles à notre tradition – et au-delà du seul appui sur une *Ratio studiorum generalis* – nous avons besoin de définir une stratégie de renouvellement pour notre mission intellectuelle dans l'Église et dans le monde.

Nous avons aussi décidé de ranimer notre passion pour la vie dominicaine, la renforçant en une authentique fraternité. En 1203, Dominique entreprit son premier voyage aux Marches avec Diègue, son évêque. La rencontre et le dialogue avec l'aubergiste de Toulouse devaient changer leur vie à tous deux : Dominique ne retourna pas à Osma, et son interlocuteur embrassa pleinement la foi en Jésus-Christ. **Notre vie commune et notre mission** nous appellent à la « passion pour la collaboration », « passion pour la communauté », « passion pour être disciple », mettant tout en commun ; en définitive, « passion pour le Dieu de Jésus-Christ et pour l'humanité » ! Saint Dominique nous encourage une fois de plus, comme il le fit avec ses compagnons de route : « *Marchons, et pensons à notre Sauveur !* ».

Le désir de prêcher l'Évangile à toutes les nations nous pousse à inviter d'autres à nous rejoindre pour cette mission. Une fois de plus, nous avons pensé à **nos jeunes frères en formation**. Auparavant, sachant combien la tâche de formation est délicate, nous avons écrit une « **Lettre à un formateur** ». Ensuite, avec réalisme, nous avons abordé certaines questions : Qui sont les jeunes qui entrent aujourd'hui dans l'Ordre ? Quels sont les défis de la formation ? À partir de là, nous avons compris que la formation était « un sujet qui concerne tout l'Ordre » (cf. ACG 1992, Mexico, 27.2). À partir de là nous avons alors voulu développer un propos sur « la communauté formatrice », « les responsables de la formation » et « la formation permanente ».

Dans notre Ordre, **le gouvernement** n'est pas une « science spéciale », ni un « mystère caché » que seuls certains experts choisis partageraient tandis que les autres en seraient exclus. Le gouvernement dominicain ne consiste pas à ce que certains légifèrent et que d'autres obéissent. C'est un ministère auquel tous les frères sont appelés du fait même de leur profession religieuse qui, justement, nous donne à la fois « voix au chapitre » et « droit de vote ». Dans cette perspective, le chapitre général a voulu tenir un propos qui renforce la communication dans les communautés, entre les communautés locales et provinciales, afin d'assurer la collaboration et la coopération dans la conception de projets communs, afin de déployer une mission sans frontière (cf. ACG 1986, Avila, 22) de laquelle aucune entité – même si elle se considère comme petite et fragile – ne peut rester exclue.

Dans notre vie religieuse, finalement, quand nous demandons, nous devons avoir confiance que ce que nous recevrons sera bon pour nous et pour les autres. C'est à partir de cette constatation que nous avons réfléchi à notre **vie économique** : la nécessité de transparence et de clarté dans la gestion des biens de la part de chaque frère, de chaque communauté, de chaque province et de l'Ordre tout entier. Cela implique de demander et de rendre des comptes à propos des biens que nous administrons. Nous gérons des biens destinés à la mission et qui seront partagés solidairement avec ceux qui n'en ont pas. Ce ne sont pas nos biens, ils nous ont été donnés pour contribuer, selon le principe de subsidiarité, à des projets correspondant à notre mission.

Nous avons évalué, discerné et proposé tout cela pour l'Ordre, à partir du couvent de Saint Dominique à Bogota. Les frères de la Province Saint Louis Bertrand de Colombie, par leur chaleur, leur joie contagieuse et leur enthousiasme, nous ont offert un cadre idéal pour notre chapitre. J'exprime ma gratitude personnelle et celle de l'Ordre au prieur provincial, le frère José Gabriel Mesa Angulo qui, avec tant de générosité, a bien voulu assumer la responsabilité de recevoir le chapitre. Une mention spéciale pour le frère Orlando Rueda Acevedo, Secrétaire général du chapitre, pour son efficacité générée par une touchante

affectivité. Merci aussi à ses collaborateurs immédiats : frère Carlos Ariel Betancourt et frère Giovanni Guarnizo (vice-secrétaires) ; à ceux qui ont permis la communication entre nous (les traducteurs et interprètes), entre nous et le monde (secrétaire, chargés de la page web, des communications, chroniques, etc.), entre nous et Notre Seigneur (responsables de la liturgie quotidienne et de l'église, etc.).

Aux frères étudiants, nos frères, une parole sentie de gratitude et d'encouragement. Le leur ayant dit au début du chapitre, j'ai souhaité le leur répéter à la fin « Vous êtes le futur de l'Ordre, mais n'oubliez pas que, réunis en chapitre général, nous sommes nous aussi votre futur et, qu'à travers les textes élaborés dans ces Actes, nous avons voulu préparer cet avenir pour vous ».

Tous ensemble, nous avons célébré nos joies et nos espérances, mais aussi nos tristesses et nos angoisses. Dieu, en sa mystérieuse Providence, a voulu que notre cher frère Dominique Renouard, frère, collaborateur et ami très cher, vive sa Pâques pendant la célébration du chapitre général. Aurions-nous pu choisir un cadre plus beau pour recommander au Seigneur, à Notre Dame du Rosaire de Chiquinquirá, et à notre Père Saint Dominique, ce « serviteur bon et fidèle » ? Frère Dominique, repose en paix et, du ciel, soit pour nous un « autre Dominique ».

Par cette lettre, je promulgue les Actes du Chapitre général des prieurs provinciaux, réuni en notre couvent de Saint Dominique à Bogota., en Colombie, du 18 juillet au 8 août 2007.

En cette fête, Solennité de l'Assomption de la Vierge Marie, nous nous souvenons de ce qui est nommé « Pentecôte dominicaine ». Selon la tradition, le 15 août 1217, il y a 790 ans, Saint Dominique dispersa ses premiers frères à partir de Prouilhe<sup>1</sup>. Là avait été fondée la première communauté dominicaine à la fin de 1206. Pour cela la mission de l'Ordre est intimement liée à nos sœurs contemplatives et, depuis Bogota, nous avons voulu leur adresser une lettre. Les biographes de Notre Père racontent que, ayant invoqué en ce jour l'Esprit, il dit à ses premiers frères que, même s'ils étaient peu nombreux, ils devaient se disperser parce que le grain doit être semé en plein vent, alors que s'il est entassé il ne donne pas de fruit et pourrit inutilement. À la question logique qu'ils purent lui poser : « *Qu'allons-nous faire à Paris, Bologne ou Rome ?* », il leur répondit : « **Prêcher, étudier et fonder des couvents** »<sup>2</sup>.

Beaucoup de frères, lorsqu'ils liront dans ces Actes la préoccupation de l'Ordre à propos de notre présence en Chine, à Haïti, au Chiapas ou à Ciudad Juárez au Mexique, à « Verapaz » au Guatemala, à Cuba, Aruba, en Guinée équatoriale, en Roumanie, aux Pays Baltes, en Russie, en Ukraine, etc., demanderont « *Qu'allons nous faire dans ces lieux ?* ». La réponse ne tarde pas, parce qu'elle est la même : « **Prêcher, étudier, fonder des couvents** ».

Fait à Rome, en notre couvent de Saint Sabine, le 15 août 2007, solennité de l'Assomption de la Vierge Marie.

---

<sup>1</sup> - cf. E. de Salagnac, *Peculiaridades con que Dios distinguio a la Orden de Predicadores*, II.3.

<sup>2</sup> - cf. *Poceso de canonizacion de Santo Domingo – Actas de testigos de Bolonia. Testigo V : Fray Juan de Espana (o de Navarra)* ; cf. fr Vincent de Couesnongle, *La dimension contemplative de nuestra vida Dominicana* (30 de junio de 1982), in *IDI* 200, marzo 1983, 33-38f.

Fraternellement en Saint Dominique.

Frère Carlos A. Azpiroz Costa, op, Maître de l'Ordre

Frère Juan Pablo Corsiglia, op, Secrétaire

*Prot. 50/07/880 Bogota 2007*

## DIFFINIERUNT

### SUB

**fr. CAROLO ALPHONSO AZPIROZ COSTA**

UNIVERSI ORDINIS PRÆDICATORUM MAGISTRO

Ex Magister Ordinis  
fr. Timothy RADCLIFFE

#### *Priores Provinciales*

fr. Francisco Javier CARBALLO FERNÁNDEZ, Provinciæ Hispaniæ  
fr. Gilbert NARCISSE, Provinciæ Tolosanæ  
fr. Bruno CADORÉ, Provinciæ Franciæ  
fr. Riccardo BARILE, Provinciæ S. Dominici in Italia  
fr. Daniele CARA, Provinciæ Romanæ S. Catharinæ Senensis  
fr. Giovanni DISTANTE, Provinciæ S. Thomæ Aquinatis in Italia  
fr. Hans-Albert GUNK, Provinciæ Teutoniæ  
fr. Allan James WHITE, Provinciæ Angliæ  
fr. Krzysztof POPLAWSKI, Provinciæ Poloniæ  
fr. Antonio GARCÍA LOZANO, Provinciæ Aragoniæ  
fr. Benedikt Tomáš MOHELNÍK, Provinciæ Bohemiæ  
fr. Ivan MATELJAN, Provinciæ Croaticæ, Annuntiationis BMV  
fr. José Manuel VALENTE DA SILVA NUNES, Provinciæ Portugalliæ  
fr. Luis MARÍN DE ESPINOSA LABELLA, Provinciæ Beticæ  
fr. Bernard M. VOCKING, Provinciæ Neerlandiæ  
fr. Patrick LUCEY, Provinciæ Hiberniæ  
fr. Gonzalo Bernabé ITUARTE VERDUZCO, Provinciæ S. Iacobi in Mexico  
fr. Benigno GAMARRA PADILLA, Provinciæ S. Ioannis Baptistæ de Peru  
fr. José Gabriel MESA ANGULO, Provinciæ S. Ludovici Bertrandi de Colombia  
fr. Tito B. MURCIA FLORIÁN, Provinciæ S. Catharinæ Senensis de Ecuador  
fr. Bonifacio GARCÍA SOLIS, Provinciæ Dominæ Nostræ de Rosario  
fr. Domien Dolf VAGANÉE, Provinciæ S. Rosæ in Flandria  
fr. Javier Ma. POSE, Provinciæ Argentinæ S. Augustini  
fr. Dominic IZZO, Provinciæ S. Joseph in SFAS  
fr. Paul GATT, Provinciæ S. Pii V Melitensis  
fr. Yvon POMERLEAU, Provinciæ S. Dominici Canadensis  
fr. Emmerich VOGT, Provinciæ SS. Nominis Iesu in SFAS  
fr. Dietmar SCHON, Provinciæ Germaniæ Superioris et Austriæ  
fr. Michael MASCARI, Provinciæ S. Alberti Magni in SFAS  
fr. Thomas CASSIDY, Provinciæ Assumptionis BMV Australiæ et N. Zelandiæ  
fr. Vicente Ma. MICALLEF Provinciæ fr. Bartholomæi de Las Casas in Brasilia  
fr. Didier BOILLAT, Provinciæ Annuntiationis BMV in Helvetia  
fr. Joseph NGO SI DINH, Provinciæ Reginæ Martyrum in Vietnam  
fr. Edmund NANTES, Provinciæ Philippinarum  
fr. Martin Joseph GLEESON, Provinciæ S. Martini de Porres in SFAS

fr. Ignatius MADUMERE, Provinciæ S. Ioseph Opificis in Nigeria  
fr. Dominic MENDONCA, Provinciæ Indiae  
fr. Benedikt Robert HAJAS, Provinciæ in Slovakia  
fr. Alexis PÁEZ OVARES, Provinciæ S. Vincentii Fer. in America Centrali

*Vice-Provinciales*

fr. James CHANNAN, Vice-Provinciæ Filii Mariæ de Pakistan

*Vicarii Generales*

fr. Andrzej KOSTECKI, Vicariatus Generalis Vic.Gen. Hungariæ  
fr. Félix FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ, Vicariatus Generalis S.Laurentii Martyris de Chile  
fr. Philippe COCHINAUX, Vicariatus Generalis S. Thomæ Aquinatis in Belgio  
fr. Roger GAISE, Vicariatus Generalis Rei Publicæ Democraticæ de Congo  
fr. Mark JAMES, Vicariatus Generalis Africae Australis  
fr. Celestine HUANG, Vicariatus Generalis Regiæ Sinæ  
fr. Jacek SZPREGLEWSKI, Vicariatus Generalis SS. Angelorum Custodum  
fr. Mariusz WOZNIAK, Vicariatus Generalis Russiæ et Ucrainæ  
fr. Marcos Luis ESPINEL ARAÚZO, Vicariatus Generalis S. Crucis de Puerto Rico

*Delegati Vicariatuum*

fr. Gabriel NÁPOLE, Vicariatus Regionalis in America Meridionalis Provinciæ Aragoniæ  
fr. Tomás TURRADO CARRACEDO, Vicariatus Provincialis in Veneziola Provinciæ  
Beticæ  
fr. Henri PAROI, Vicariatus Provincialis Insularum Solomon Provinciæ Assumptionis BMV  
Australiæ et N. Zelandiæ  
fr. Carlos CAVAR, Vicariatus Provincialis fr. Vicentii Bernedo in Bolivia Provinciæ  
Teutoniæ  
fr. Ángel Jorge SALDÍAS PEDRAZA, Vicariatus Provincialis in Bolivia Provinciæ St.  
Alberti Magni  
fr. Paul Dzung TRAN, Vicariatus Provincialis in Canada Provinciæ Regiæ Martyrum in  
Vietnam

*Delegati Conventuum sub immediate iurisdictione Magistri Ordinis*

fr. Jean-Michel POFFET, Conventus Sancti Stephani in Jerusalem  
fr. Joseph AGIUS, Conventus SS. Dominici et Xysti Romæ

*ACCESSERUNT QUOQUE AD CAPITULUM*

*Procurator Generalis Ordinis, Adsistentes Magistri Ordinis et Syndicus Ordinis*

fr. Dominique RENOUARD, Vicarius Magistri Ordinis (+)  
fr. Robert OMBRES, Peritus Iur. Can. - Procurator Generalis (cf. ACG 1998 n. 196)  
fr. Chrys McVEY, Socius pro Vita Apostolica

fr. Márcio Alexandre COUTO, Socius pro Vita Intellectuali  
fr. Cletus NWABUZO, Socius pro provinciis Africae  
fr. José Bernardo VALLEJO MOLINA, Syndicus Ordinis  
fr. Manuel MERTEN, Promotor Generalis pro Monialibus  
fr. Mark EDNEY, Præses IDF  
fr. Ignatius PERKINS, Frater Cooperator (cf ACG 2004 n. 295)

*Invitati a Magistro Ordinis ex Familia Dominicana*

Soror Clara Mercedes del Rosario ARENAS, Monialis  
Soror Isabel María de la Trinidad ORENES FERNANDEZ, Monialis  
Soror Rosario DE MEER, Congregation Romaine de saint Dominique  
Soror Marie Thérèse PERDRIault, Dominicaine de la Présentation  
María Isabel SERRANO GUARGUATI, Fraternitatis Laicalis  
Duncan MACLAREN, Fraternitatis Laicalis

*Moderatores*

fr. Gordian MARSHALL  
fr. Luis Carlos BERNAL  
fr. Jean-Louis LAROCHELLE

*Secretariatus*

fr. Orlando RUEDA ACEVEDO, secretarius generalis  
fr. Carlos Ariel BETANCOURT OSPINA, vice-secretarius et syndicus capituli generalis  
fr. Giovanni GUARNIZO VALENZUELA, vice-secretarius  
fr. Juan Ubaldo LÓPEZ SALAMANCA, pro Publicis Relationibus

*ADIUVERUNT IN HOC CAPITULO*

*Interpretes*

fr. Leo ALMAZAN  
fr. Louis-Marie ARIÑO DURAND  
fr. Jean-Ariel BAUZA SALINAS  
fr. David BELLUSCI  
fr. Sixto José CASTRO  
fr. Germán CORREA MIRANDA  
fr. Didier CROONENBERGHS  
fr. Alejandro CROSTHWAITE  
fr. Emilio Bautista GARCÍA ALVAREZ  
fr. Dominic IP  
fr. Mario JABARES  
fr. Manuel Angel MAESTRO MARTIN  
fr. Philip McSHANE  
fr. Paul Dominique MASICLAT  
fr. Nelson A. MEDINA FERRER



Soror Támara MURILLO  
fr. Michael O'ROURKE  
fr. Carlos QUIJANO  
Soror M. Laetitia YOUCHTCHENKO

*Adscripti*

fr. Anderson AGUIRRE SÁNCHEZ  
fr. Iderman ANDRADE SUÁREZ  
fr. Jorge Andrés ANGARITA SOLANO  
fr. Alonso ARÉVALO MARTÍNEZ  
fr. Elkin Alexi BALLESTEROS GUERRERO  
fr. Ismael Leonardo BALLESTEROS GUERRERO  
fr. Danny BARRETO GÓMEZ  
fr. Franklin BUITRAGO ROJAS  
fr. Javier Antonio CASTELLANOS  
fr. Ariel Calixto CASTELLANOS SÁNCHEZ  
fr. Esneider CLAROS CASTRO  
fr. Miguel Ignacio CELY GUESGUAN  
fr. Arles DURÁN AVENDAÑO  
fr. Atanasio FLÓREZ MOLINA  
fr. Germán FLÓREZ MOLINA  
fr. Sergio Alexander GALEANO HENAO  
fr. Alvaro Luis GALLÓN RIVERA  
fr. Rodrigo GARCÍA JARA  
fr. Adrián Mauricio GARCÍA PEÑARANDA  
fr. Willington GIRALDO BETANCUR  
fr. Alexis GONZÁLEZ GONZÁLEZ  
fr. Oscar Eduardo GUAYÁN PERDOMO  
fr. Edgar Leonardo GUTIÉRREZ RIVEROS  
fr. José Gregorio HERNÁNDEZ TARAZONA  
fr. Oscar Andrés JIMÉNEZ CIFUENTES  
fr. Yelmer Alonso LARROTTA CRUZ  
fr. Ericsson José LÁZARO PÉREZ  
fr. Christian Mauricio LÓPEZ MARULANDA  
fr. Andrés Felipe LÓPEZ RAMÍREZ  
fr. Jaime Andrés MARTÍNEZ ROMERO  
fr. Edwin MEJÍA MENESES  
fr. Wilson Fernando MENDOZA RIVERA  
fr. Juan Carlos MENJURA SUÁREZ  
fr. Leonardo Fabio OROZCO GUTIÉRREZ  
fr. Fariel Mauricio PABA TORRES  
fr. John Fredy PENAGOS GRANADA  
fr. Camilo Ernesto RAMÍREZ HERMIDA  
fr. Andrés Felipe RIVERA GÓMEZ  
fr. Walter Yezid RIVERO FLORES  
fr. Rodrigo RIVERO GUTIÉRREZ  
fr. Luis Fernando ROBLES CASTRO  
fr. Hender Alveiro RODRÍGUEZ PÉREZ  
fr. Wilmar Yezid RUÍZ CORTÉS

fr. John Alexander SÁNCHEZ BARRETO  
fr. Reinel SÁNCHEZ VARGAS  
fr. Hernan Darío SARMIENTO PÉREZ  
fr. Jorge Andrés SOSA CHINOME  
fr. Edgar TÁMARA PUERTO  
fr. Edgar Antonio THOMAS MURIEL  
fr. Ricardo Ernesto TORRES CASTRO  
fr. John Edison URREGO ROMERO  
fr. Héctor Mauricio VARGAS RODRÍGUEZ  
fr. Camilo Ernesto VILLAMIZAR AMAYA  
fr. Miguel Alonso ZÚÑIGA BARRIOS

***SIGLAS – SIGLES – ACRONYMA - SIGLE***

**CIDALC:** Conferencia Interprovincial Dominicana de América Latina y el Caribe  
**CODALC:** Confederación de Dominicas de América Latina y el Caribe  
**DOMUNI:** Université des Sciences Humaines et Religieuses sur Internet, Toulouse  
**DSI :** Dominican Sisters International – Hermanas Dominicas Internacionales  
**ESPACES:** Centre Dominicain sur les réalités spirituelles, culturelles, sociales en Europe  
**IAOP :** Inter Africa de l'Ordre des Prêcheurs  
**IDEO:** Institut Dominicain d'études Orientales au Caire  
**IEOP :** Inter Europe de l'Ordre des Prêcheurs  
**MJDI / IDYM :** International Dominican Youth Movement  
**DVI :** Dominican Volunteers International  
**ONG :** Organisation Non-Gouvernementale

## Chapitre I : Déclarations

**1** Par une lettre circulaire, faite à Rome le 15 novembre 2006, le Maître de l'Ordre, frère Carlos Alfonso Azpiroz Costa, conformément au LCO n°413 § II, a convoqué le Chapitre Général des Prieurs Provinciaux pour qu'il soit célébré au couvent de Santo Domingo de Bogota, de la Province San Luis Bertrán de Colombie, du 18 juillet au 8 août 2007.

**2** Conformément au LCO 414, le Maître de l'Ordre a nommé le Frère Orlando Rueda Acevedo, Secrétaire Général du Chapitre et sous-secrétaires les frères Carlos Ariel Betancourt Ospina et Giovanni Guarnizo Valenzuela, fils de la Province de San Luis Bertrán de Colombie.

**3** Le Maître de l'Ordre a invité les membres de la Famille dominicaine dont les noms suivent à assister en tant qu'invités au Chapitre Général des Prieurs Provinciaux à Bogota : les sœurs de vie contemplative Sœur Isabel María de la Trinidad Orenes Fernández et Sœur Clara Rosario De Meer (Congrégation Romaine Saint Dominique) et Sœur Marie Thérèse Perdriault (Dominicaine de la Présentation) et les membres des Fraternités Laïques Dominicaines, Monsieur Duncan McLaren et Mademoiselle María Isabel Serrano Guarguati.

**4** Les Frères Gilbert Narcisse, James Channan et Benigno Gamarra Padilla ont examiné les lettres testimoniales des membres du Chapitre le 17 juillet après-midi et le 18 juillet au matin.

**5** Le 4 juin 2007, jour où on fait mémoire de Saint Pierre de Vérone, le Maître de l'Ordre a envoyé au Saint Père Benoît XVI la lettre suivante pour l'informer que le Chapitre Général allait être célébré à Bogota.

FRERES DE L'ORDRE DES PRECHEURS  
CURIE GENERALICE

Rome, le 4 juin 2007  
Mémoire de Saint Pierre Martyr OP

Sa Sainteté BENOÎT XVI  
Cité du Vatican

Sainteté,

Une fois de plus, je m'adresse à Vous, au nom de l'Ordre des Prêcheurs, et, pour manifester notre engagement et notre fidélité à l'Eglise, je vous demande humblement votre prière et votre bénédiction ;

Avec la grâce de Dieu, du 18 juillet prochain jusqu'au 8 août, Solennité de Santo Domingo de Guzmán, nous célébrerons notre Chapitre Général des Prieurs Provinciaux au Couvent Santo Domingo de la ville de Bogota, capitale de la Colombie.

L'Ordre des Prêcheurs vit en ce moment un temps privilégié de grâce puisque nous célébrons cette année le VIII<sup>me</sup> centenaire de la fondation de la première communauté de sœurs contemplatives, le monastère Sainte Marie de *Prouilhe* (France). C'est ainsi que nous avons symboliquement commencé une neuvaine d'années qui s'achèvera, si Dieu le veut, en 2016, quand seront accomplis les 800 ans de la confirmation de l'Ordre par votre prédécesseur, le Pape Honorius III. Nous espérons que tout cela contribuera à nous renouveler intérieurement pour que nous continuions à prêcher la Bonne Nouvelle de Jésus Christ en cheminant dans la fidélité à l'amour des origines ( cf *Apocalypse 2,4*).

Dans cet esprit, des frères représentant les diverses Provinces se réunissent tous les trois ans en chapitre Général afin d'examiner, de définir, d'évaluer et d'imaginer notre vie et notre mission de prêcheurs afin qu'elles soient « utiles au salut des âmes » selon les propres mots employés par le Pape Honorius III dans la Bulle *Religiosam Vitam* du 22 décembre 1216.

C'est la deuxième fois qu'un Chapitre Général est célébré à Bogota. Le précédent – Chapitre de Définites – s'est réuni en 1965, avant la fin du Concile Vatican II. Alors, fidèles aux inspirations conciliaires, a été initié le processus de révision de nos Constitutions qui s'est achevé en 1968.

J'ai également communiqué cette bonne nouvelle au Préfet de la Congrégation pour la vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, *S.E. Le Cardinal Franc Rodé CM*.

Profondément reconnaissant pour votre ministère pétrinien, avec l'Ordre tout entier, je sollicite humblement votre Bénédiction Apostolique et si cela était possible- un message d'espérance pour le prochain Chapitre Général.

Sainteté, une fois encore je m'adresse à vous avec les mots de Sainte Catherine de Sienne vous appelant « Doux Christ sur terre ». Je demande à l'Esprit Saint de toujours vous éclairer dans votre ministère pour que vous puissiez toujours discerner « *quelle est la volonté du Père, ce qui est bon, ce qui lui est agréable, ce qui est parfait* » (*Romains 12,2*).

En communion avec le Christ, Notre Dame du Rosaire et Saint Dominique.

Frère Carlos Alfonso ASPIROZ COSTA OP  
*Maître de l'Ordre*

6 Le 10 juin 2007, le Secrétaire d'État de Sa Sainteté, *S.E. Le Cardinal Tarcisio Bertone*, sdb, a envoyé au Maître de l'Ordre et aux capitulaires les salutations et la Bénédiction Apostolique de Sa Sainteté Benoît XVI., ainsi que le message dont voici le texte (original en castillan).

Secrétairerie d'état  
Vatican 10 juillet 2007

Frère Carlos Alfonso Azpiroz Costa OP  
Maître Général OP

Mon Révérend Père,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'acquitte de la mission de vous transmettre la reconnaissance de Sa Sainteté Benoît XVI pour l'avoir amplement informé de la prochaine célébration du Chapitre Général des Prieurs Provinciaux de l'Ordre des Prêcheurs qui va se tenir à **Bogota**.

A cette occasion le Saint Père désire transmettre ses cordiales salutations à tous les Pères Capitulaires sur lesquels il implore l'assistance de l'Esprit Saint afin que leurs réflexions et leurs débats répondent aux besoins de cet honorable Ordre séculaire et à la mission qu'il a prise en charge et qu'il prend en charge pour le bien de l'Église.

Le Chapitre, par sa nature même, est une manifestation palpable de la présence des dominicains dans de nombreuses parties du monde, au milieu de langues, de styles de vie et de cultures diverses, répondant ainsi à la vocation d'universalité qui les a caractérisés depuis leur fondation. Mais comme le reflète également le Chapitre Général, cette diversité n'est pas source d'éloignement ou de division mais au contraire elle montre et affermit le grand don de la communion et de l'unité que l'Ordre a maintenu pendant tant de siècles et au milieu de circonstances historiques extrêmement différentes. En conséquence, la réunion des Pères Capitulaires doit être vécue dans un profond esprit de communauté religieuse, vivifiée par la prière et animée par l'esprit que Saint Dominique a voulu pour ses fils. En ce sens, cette réunion doit être aussi un véritable exemple pour toutes les communautés de l'Ordre où qu'elles se trouvent.

Se consacrer à l'étude, au service de la vérité et à la mission de la prédication, ce sont là des notes qui caractérisent les dominicains et qui sont aussi des facteurs décisifs capables de nourrir la communion dans la diversité. En effet, la vérité est une force qui ne connaît pas de frontières ni de forteresses infranchissables quand on la sert avec humilité et loyauté. En même temps, la prédication de l'Évangile conduit aux recoins les plus éloignés du monde (*Marc 16,15*) pour annoncer le Christ qui veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité (*1 Timothée 2,4*).

Désireux que ce Chapitre soit animé par l'esprit le plus authentique de l'Ordre, parvienne à trouver les modalités les plus aptes à répondre aux nécessités de l'évangélisation de notre temps et infuse l'espérance et le

courage de s'y donner totalement, le Saint Père renouvelle l'expression de son estime et de sa reconnaissance envers l'Ordre des Prêcheurs, en même temps qu'il invoque l'intercession maternelle de Notre Dame du Rosaire et répand sur les Pères Capitulaires la Bénédiction Apostolique sollicitée, que, très volontiers, il étend à tous les dominicains.

Cardinal Tarcisio Bertone  
Secrétaire d'État de Sa Sainteté

**7** Le 18 juin 2007, *S.E.R Mons* Gianfranco A. Gardin ofm conv, Secrétaire de la Congrégation pour la Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique- au nom du Cardinal préfet, absent ces jours-ci de Rome, a envoyé une lettre au Maître de l'Ordre, se félicitant de la célébration du Chapitre général de Bogota.

**8** Le Maître de l'Ordre, après avoir entendu les capitulaires et conformément au LCO 417 a désigné comme relecteurs des textes du Chapitre les frères Roger Gaise (Vicaire Général du Vicariat Général Saint Pie V de la République Démocratique du Congo), Martin Joseph Gleeson (Prieur Provincial de la Province Saint Martin de Porres des États Unis) et Félix Fernández Rodríguez (Vicaire Général du Vicariat Général Saint Laurent Martyr du Chili).

**9** Le chapitre Général a commencé le 18 juillet 2007 par la Messe solennelle du Saint Esprit en l'église conventuelle de Santo Domingo, concélébrée par tous les capitulaires et présidée par le Prieur Provincial de la Province San Luis Bertrán de Colombie, frère José Gabriel Mesa Angulo. Dans son homélie il exhorta les capitulaires à découvrir dans le Chapitre la présence de l'Esprit dans la Parole, la Communion et la Paix.

**10** Le Maître de l'Ordre, après avoir entendu les capitulaires et conformément au LCO 417 §1,4° a confirmé la répartition, préalablement préparée, des membres et des présidents des Commissions Capitulaires dont voici la liste :

**Commission 1 : *Vie apostolique* (anglais) – *Vie Apostolique* (français)**

**Fr Thomas Cassidy – Président (36)**

Fr Krzystof Popawski (10)

Fr Gonzalo Ituarte (19)

Fr Paul Gatt (10)

Fr Mariusz Woniak (81)

Er Celestine Huang (49) 5 Fr Dominic Ip-traducteur)

Fr Chrys Mc Vey (Socius pour la Vie Apostolique- LCO 410§1)

Fr Manuel Merten (Promoteur des Moniales- LCO 410§II)

Fr Ignatius Perkins (invité ACG 2004 Cracovie n. 295)

Mr Duncan Mc Laren (Laïc Invité)

**Fr Bruno Cadoré - Vice-Président (3)**

Fr Luis Marin de Espinosa Labella (16)

Fr Didier Boillat

Fr Domien Vaganée (27)  
Fr Andrzej Kostecki (7)  
Fr Ivan Mateljjan (13)  
Fr Giovanni Distanto (6)  
Fr Roger Gaise (47)  
Fr Jacek Szprglewski (80)  
Sœur Rosario de Meer (Religieuse Invitée)  
Mademoiselle María Isabel Serrano Guarguati (Laique ; Invitée)

**Commission II : Vie Intellectuelle (Français)**

**Fr Gabriel Napole – Président (Vic. II)**

Fr Gilbert Narcisse (2)  
Fr Ricardo Barile (*Sub MO*) *Angelicum*  
Fr Jean-Marie Poffet (*Sub MO* Jérusalem)  
Fr Timothy Radcliffe (Ex MO)  
Fr Joseph Ngo Si Dinh (40)  
Fr Benedikt Mohelnik (12)  
Fr Marcio Couto (*Socius pour la Vie Intellectuelle*- LCO 410§i)

**Commission III : Formation (Espagnol)**

**Fr Alexis Paez Ovares - Président (44)**

Fr Antonio García Lozano  
Fr Benigno Gamarra Padilla (20)  
Fr José Gabriel Mesa Angulo (21)  
Fr Vicente Micallef (37)  
Fr Michaël A. Mascari (35)  
Fr Marcos Luis Espinel Araúzo (82)  
Fr Angel Jorge Saldías Pedraza (Vic Bolivie /35)  
Fr Daniele Cara (5)  
Sœur Isabel María Orenes Fernández (Moniale – Invitée)

**Commission IV : Vie des frères (Espagnol) - Vie des Frères (anglais)**

**Fr Mark James- Président (48)**

Fr David Dominic Izzo (29)  
Fr Philippe Cochinaux (39)  
Fr Henri Paroi (Vic. Iles Salomon et Papouasie Nouvelle Guinée/36)  
Fr Dominic Mendonca (46)  
Fr Edmund Nantes (41)  
Fr Cletus Nwabuzo (*Socius pour Prov. Afrique*- LCO 410§1)  
Sœur Marie Thérèse Perdriault (Religieuse-Invitée)

**Fr Francisco Javier Carballo Fernández – Vice-Président (1)**

Fr José Manuel Valente da Silva Nunes (15)  
Fr Bernard M ; Vocking (17)  
Fr Tito Murcia Florian (23)  
Fr Félix Fernández Rodríguez (24)  
Fr Carlos Cavar (Vic Bolivie/8)  
Fr Tomás Turrado Carracedo (Vic.Venezuela/16)  
Sœur Clara M. du Rosaire Arenas Colmenares (Moniale-Invitée)

**Commission V : Vie économique (Anglais)**

**Fr Patrick Lucey – Président (18)**

Fr James Channan (43)

Fr Marty Gleeson (42)

Fr Benedikt Hajaas (83)

Fr Hans-Albert Gunk (8)

Fr Ignatius Madumere (45)

Fr José Bernardo Vallejo Molina (Syndic de l'Ordre - LCO 410 §1)

Fr Mark Edney (Directeur *IDF* - LCO 410 §2)

**Commission VI : Gouvernement et LCO (Anglais)**

**Fr Allan White – Président (9)**

Fr Bonifacio García Solís (25)

Fr Yvon Pomerleau (31)

Fr Emmerich Vogt (32)

Fr Dietmar Schon (34)

Fr Javier María Pose (28)

Fr Paul Tran Trung Dung (Vic. Canada / 40)

Fr Robert Ombres (Expert cf ACG *Bononiae* 1998 n. 196)

Fr Dominique Renouard (Vicaire Maître de l'Ordre- LCO 410 §1) (+)

**11** Le Maître de l'Ordre a créé une **Commission capitulaire spéciale** chargée de rédiger un message destiné aux moniales à l'occasion du Jubilé pour les 800 ans de leur fondation. La commission – composée des frères Manuel Merten (*Promoteur pour les moniales*), Chrys McVey (Socius pour la Vie Apostolique), Javier María Pose, des sœurs Clara Mercedes del Rosario Arenas Colmenares et Isabel María Orenes Fernández, a rédigé une « Lettre aux Moniales de l'Ordre des Prêcheurs » dont le texte a été approuvé par les capitulaires. Cette lettre, écrite au nom du Chapitre Général, fait partie des Actes.

**12** Le Chapitre Général a approuvé comme modérateurs pour les sessions plénières les frères Jean-Louis Larochelle, Gordian Marshall et Luis Carlos Bernal, qui avaient été préalablement proposés par le Maître de l'Ordre.

**13** Le Chapitre a approuvé les normes générales de procédure opportunément proposées aux frères capitulaires.

**14** Le 18 juillet 2007, le Maître de l'Ordre a présenté aux capitulaires sa *Relatio statu Ordinis* (le document, signé à Rome le 24 juin 2007, en la Solennité de la Naissance de Saint Jean Baptiste, avait été envoyé auparavant aux capitulaires). La présentation a été suivie de réunions par groupes linguistiques et d'échange de questions et réponses avec le Maître de l'Ordre dans la salle capitulaire.



**15** Les socii du Maître de l'Ordre ainsi que le syndic de l'Ordre et autres officiers de l'Ordre présentèrent leurs rapports respectifs qui furent mis à disposition des membres du Chapitre.

**16** Le 20 juillet 2007, journée consacrée à la réflexion avant le commencement des travaux des Commissions, le Frère Gustavo Gutiérrez Merino et la Sœur Clara Mercedes del Rosario Arenas nous offrirent deux méditations qui s'inspiraient des travaux de la Vème Conférence Générale de l'Épiscopat d'Amérique Latine et des Caraïbes qui vient de se tenir sur le thème « *Disciples et missionnaires de Jésus Christ pour que nos peuples vivent en Lui* » « Je suis la voie, la vérité et la vie ».

**17** Le samedi 21 juillet 2007, l'Archevêque de Bogota, *S.E le Cardinal Pedro Rubiano* et le Nonce Apostolique de Sa Sainteté en Colombie, *S.E.R. Mons Beniamino Stella*, ont fait une visite de courtoisie aux Capitulaires.

**18** Le 30 juillet 2007, *S.E.R. Mons*, frère Leonardo Gómez Serna OP. Évêque de Mangangué a rendu visite aux Capitulaires et leur adressa quelques mots.

**19** Pendant le Chapitre, ont été présentés les rapports suivants devant tous les capitulaires :

Fr Robert Ombres (Procureur Général de l'Ordre) a parlé de quelques questions juridico-canoniques relatives à la mission du Procureur Général.

Fr Mark Edney (Directeur de *la Fondation dominicaine Internationale- IDF*) a parlé de cette institution et de ses projets d'avenir.

Fr Celestine Huang, Fr Dominique Ip, Fr Bonifacio García Solís et fr Krzysztof Popawski, ont traité de l'importance de la mission de l'Ordre en Chine.

Fr José Bernardo Vallejo Molina (Syndic de l'Ordre) présenta – à la demande de la commission capitulaire sur l'Économie- le rapport économique de l'Ordre.

**20** Postérieurement au Chapitre Général de Cracovie (qui s'est tenu du 28 juillet au 15 août 2004), le Maître de l'Ordre a nommé les collaborateurs suivants :

Fr Robert Ombres, *Procureur Général* (13 octobre 2004)

Fr José Bernardo Vallejo Molina, *Syndic de l'Ordre* (6 novembre 2004)

Fr Cletus Chidozie Nwabuzo, *Socius pour les Provinces d'Afrique* (1 août 2005)

Fr Prakash (Anthony) Lohale, *Promoteur de Justice et Paix* (5 novembre 2005)

Fr Scott Steinkerchner, *Promoteur d'Internet* (25 novembre 2005)

Fr Marcio Alexandre Couto, *Socius de la Vie Intellectuelle* (2 février 2006)

Fr Mark Edney, *Directeur IDF* (23 février 2006)

Fr Christophe Holzer, *Secrétaire Général* (1 avril 2006)

Fr Edward Ruane, *Socius pour les Provinces fédérées d'Amérique du Nord* (1 septembre 2006) et *Co-Directeur DVI* (22 juin 2007)

Fr Juan Pablo Corsiglia, *Secrétaire du Maître de l'Ordre* (1 février 2007)

Fr David Kammler, *Promoteur du Laïcat de l'Ordre* (25 mars 2007).

**21** Depuis le Chapitre Général de (2004), furent consacrés évêques les frères dont les noms suivent :

Fr Jean Marie Henri Legrez (Province de Toulouse), Évêque de Saint-Claude (France)  
Fr George Frendo (Province de Malte) Évêque auxiliaire de Tirana-Dürres ((Albanie)  
Fr Paul Cremona (Province de Malte) Archevêque de Malta (Malte)

Le Saint Père a nommé :

Fr Christopher Cardone (Province de *Saint Joseph* aux États Unis), Évêque auxiliaire de Gizo (Iles Salomon), comme Évêque de Auki (Iles Salomon)

Fr Robert Rivas (Province d'Irlande), Évêque de Kingstown (*Saint Vincent et Grenadines*), comme Coadjuteur de l'Archevêque de Castries (*Sainte Lucie*)

**22** Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, le Saint Père a nommé le Fr Wojciech Giertych (Province de Pologne), Théologien de la Maison Pontificale.

**23** Entre janvier 2004 et le présent Chapitre, furent promus Maîtres en Sacrée Théologie (entre janvier 2004 et le présent Chapitre) :

Fr Richard Aquinas Schenk, Province de « Holy Name » aux États Unis (7 janvier 2004)

Fr Stanilaus Hoang D. Cainh, Province du Vietnam (24 mars 2004)

Fr Sebastián Fuster Perelló, Province d'Aragon (28 août 2004)

Fr Martín Gelabert Ballester, Province d'Aragon, (28 août 2004).

Fr Esteban Pérez Delgado, Province d'Aragon, (8 octobre 2004)

Fr Thomas Raymond Potvin , Province du Canada,(24 novembre 2004)

Fr Mauricio Beuchot Puente, Province du Mexique (19 novembre 2006)

Fr Benoît Montagnes, Province de Toulouse (29 avril 2007)

Fr Adrian Schenker, Province de Suisse (5 mai 2007)

**24** À la demande du Maître de l'Ordre, afin de commémorer la fondation du premier monastère dominicain par Saint Dominique à Prouilhe, en l'an 1206, le Saint Père a accordé le 7 octobre 2005 une indulgence plénière à tous les fidèles qui, dans les conditions habituelles, visiteront l'un des monastères dominicains du monde entier, la Basilique de Sainte Sabine de Rome et la Basilique de Saint Dominique de Bologne.

**25** Du 29 avril au 4 mai 2006 le Maître de l'Ordre a présidé une réunion de tous les organismes internationaux de l'Ordre, réunis à Fanjeaux, pour commémorer les 800 ans de la fondation, par Saint Dominique, du premier monastère dominicain, de Prouilhe où a eu lieu la messe d'ouverture et de clôture de ladite réunion.

**26** Du 18 au 24 mars 2007, le Maître de l'Ordre a assisté au Congrès International des Fraternités Laïques de l'Ordre, qui s'est tenu à Pilar (Province de Buenos Aires), Argentine.

**27** Le 28 novembre 2003, le Maître de l'Ordre a été élu, pour le triennat 2003-2006, membre du Conseil Exécutif de l'Union des Supérieurs Généraux (USG) pour représenter les

Ordres Mendians et membre du « Conseil des « 16 » qui assure le lien entre la UISG et le USG et la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique (Font partie du Conseil : 8 Supérieures Générales de l'Union des Supérieures Générales (UISG) et 8 Supérieures Générales de la USG qui se réunissent dans la congrégation trois fois par an).

**28** Le Maître de l'Ordre a été invité à participer à l'Assemblée plénière de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de vie Apostolique, qui s'est tenue au Dicastère du 27 au 29 septembre 2005.

**29** Le Maître de l'Ordre, ayant été élu le 26 novembre 2004, lors de l'Assemblée de la USG, pour être l'un des 10 représentants à la XIème Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques ayant pour thème « *L'Eucharistie, source et sommet de la vie et de la mission de l'Église* » participa à cette Assemblée qui s'est tenue du 2 au 23 octobre 2005.

**30** Le 5 novembre 2005, le Saint Père Benoît XVI a reçu en audience privée le Maître de l'Ordre.

**31** Le Maître de l'Ordre, répondant au vœu du Conseil Général, a érigé par un Décret du 7 novembre 2005 Fête de tous les Saints et Saintes de l'Ordre, la Province de Saint Vincent Ferrier d'Amérique Centrale.

**32** Depuis le dernier Chapitre Général de 2004, le Maître de l'Ordre, conformément au LCO 398 §III, a effectué la visite canonique des Provinces et Vicariats de l'Ordre suivants : *Aragon* 9-22 septembre 2004. *Slovaquie* (visite fraternelle) 14-18 octobre 2004 ; *Santiago de México* : 6-30 décembre 2004 ; *France*, 12 février-14 mars 2005 ; *Pologne* 31 mai-3 juillet 2005 ; *Saint Vincent Ferrier d'Amérique Centrale*, 28 août-24 septembre 2005 ; *Toulouse* 27 novembre –9 décembre 2005 ; *Suisse*, 12-21 décembre 2005 ; *Teutonie*, 3-21 février 2006 ; *Scandinavie*, 12-18 mars 2006 ; *Pays Baltes* : 18-25 mars 2006 ; *Vicariat Général du Congo* 3-15 avril 2006 ; *Province du Saint Nom* États Unis 1-27 juin 2006 ; *Province de Sainte Catherine de Sienna de l'Équateur*, 12-25 août 2006 ; *Province des Pays Bas (Hollande)* 29 septembre-10 octobre 2006 ; *Province de Sainte Rose des Flandres*, 10-20 octobre 2006 ; *Couvent de Saint Albert le Grand (Albertinum)* 27-31 octobre 2006 ; *Province d'Argentine* (visite fraternelle) 8-22 décembre 2006 ; *Couvent des saints Dominique et Sixte (Angelicum) et 'Convitto' International Saint Thomas* 26 février – 3 mars 2007 ; *Bélique* (visite fraternelle) : 6-16 mars 2007 ; *Couvent Sainte Marie Majeure* , 11 juin 2007.

**33** Le Maître de l'Ordre prêcha une retraite aux frères du Vicariat Général de Puerto Rico : 5-12 août 2006.

**34** Ces dernières années, le Maître de l'Ordre a prêché les retraites suivantes aux moniales de l'Ordre réunies par pays ou régions : *contemplatives d'Espagne* 10-19 septembre 2003 ; *contemplatives d'Italie* : 27 août-3 septembre 2004 ; *contemplatives du Mexique* 16-25

août 2005 ; *contemplatives des États Unis et du Canada* 29 juin-8 juillet 2006 ; *contemplatives d'Amérique Latine (Cône sud)* à *San Justo-Bueno Aires (Argentine)* : 27 août –3 septembre 2006 ; *contemplatives d'Amérique Latine (Secteur de la Bolivie)* à *Chosica (Perou)* : 6-14 septembre 2006. Il a également prêché le 12 novembre 2006 aux *religieuses de vie active de Santa Maria dell'Arco (Naples)*.

**35** Le Maître de l'Ordre a participé à l'Assemblée Générale du Mouvement des Jeunes Dominicains à Santo Domingo (République dominicaine) et a effectué une visite fraternelle aux frères du Vicariat provincial de Santo Domingo (Province d'Espagne) du 3 au 5 août 2006.

**36** Le 24 novembre 2006, le Maître de l'Ordre a été élu membre du « Conseil des "18" ». Ce Conseil assure le lien entre les deux Unions de supérieurs Généraux (UISG-USG) et la Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples.

**37** Le 18 juillet 2007, au début du Chapitre Général, le Maître de l'Ordre a annoncé que le Frère Brian Pierce allait être le Promoteur Général pour les moniales (à partir du 6 janvier 2008) ; le frère Javier María Pose, le socius pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (à partir du 6 janvier 2008) ; et le frère Antonio García Lozano, le socius pour la Péninsule Ibérique (à partir du 1 novembre 2007).

**38** Le dimanche 29 juillet 2007, en l'Église conventuelle de Santo Domingo de Bogota, ont reçu l'ordination presbytérale huit frères diacres, tous fils de la Province San Luis Bertrán de Colombie, par le ministère de l'Évêque de Magangué, *S.E.R. Mons* frère Leonardo Gómez Serna OP.

**39** Le 30 juillet 2007 est brusquement décédé le frère Dominique Renouard, fils de la Province de France, Socius du Maître de l'Ordre pour les Provinces de l'Europe du Nord-Ouest et Vicaire du Maître de l'Ordre, alors qu'il participait au Chapitre. Le jour même, dans l'après-midi, le Maître de l'Ordre présida la Sainte Messe en présence du corps, à laquelle participèrent tous les capitulaires et un grand nombre de frères de la Province de Colombie. S'est joint également à la cérémonie un groupe important de sœurs dominicaines de différentes congrégations présentes à Bogota. Le 21 août 2007, après la Sainte Messe, sa dépouille mortelle fut transportée en France pour y être inhumée.

**40** Le 4 août 2007, le Maître de l'Ordre a annoncé aux capitulaires que le frère Edward Ruane, socius pour les Provinces des États Unis d'Amérique sera son Vicaire. Il a également annoncé que le Frère Louis-Marie Ariño Durand, de la Province de Toulouse sera le Promoteur Général du Rosaire.

**41** Nous vous faisons savoir que le 5 août 2007, les capitulaires et collaborateurs du Chapitre ont visité le Sanctuaire National de Notre Dame de Chiquinquirá. Ils y furent accueillis par *S.E.R. Mons* Luis Felipe Sánchez Aponte, Évêque du lieu, le maire de la ville et

d'autres autorités. Un nombre considérable de fidèles se rassembla pour la célébration de la Messe dominicale. Au cours de la célébration présidée par le Maître de l'Ordre, les capitulaires consacrèrent l'Ordre à la Vierge du Rosaire. A cette occasion on a repris la même oraison que celle que le 8 août 2004 les Définiteurs du Chapitre Général de Cracovie avaient dite à Notre Dame de *Czestochowa* quand ils visitèrent son Sanctuaire de Jasna Gora (Le texte de l'oraison de consécration est extrait des *Analecta Ordinis Praedicatorum* 31 (1954) 388-389)

**42** Le Chapitre Général a approuvé le 7 août 2007, sur proposition du Maître de l'Ordre, la nomination des frères Francisco Javier Carballo Fernández (Prieur Provincial de la Province d'Espagne), Michael Mascari (Prieur Provincial de la Province Saint Albert le Grand des États-Unis), Krzysztof Popawski (Prieur Provincial de Pologne) comme membres du *Directoire* de l'Université Pontificale Santo Tomás en la Ville (PUST- Angelicum) jusqu'à la célébration du prochain Chapitre Général.

**43** Le 8 août 2007, le Chapitre Général a formellement conclu ses travaux, en la Solennité de Notre Père Santo Domingo de Guzmán, par une Messe concélébrée en l'église conventuelle de Santo Domingo de Bogota. L'Eucharistie fut présidée par le Maître de l'Ordre qui donna aussi l'homélie.

**44** Le 28 octobre 2007 aura lieu à Rome la béatification de 74 martyrs de la Famille Dominicaine dans l'Espagne du XXème siècle : 62 frères, 9 religieuses de vie apostolique, une sœur contemplative, et 2 laïcs de l'Ordre. A la tête de cette glorieuse armée de martyrs, se trouve le frère Buenaventura García de Paredes (Maître de l'Ordre 1926-1929). Le martyr est le témoin, le prédicateur de la foi par excellence. C'est pourquoi, leur béatification est une grâce pour toute notre Famille, invitée à ne pas oublier les frères et sœurs qui, par leur témoignage, sont pour nous un grand signe d'espérance et d'encouragement à suivre Jésus Christ jusqu'au bout. Ils sont morts en pardonnant. Le pardon qu'ils ont donné nous stimule à continuer à promouvoir l'esprit de réconciliation dont notre monde a tant besoin.

## 45. Lettre aux moniales de l'Ordre des Prêcheurs

Chères soeurs en St. Dominique,

Nous, vos frères, réunis ici à Bogotá pour le Chapitre Général des Prieurs Provinciaux, nous souvenons de ce qui s'est passé il y a 800 ans, quand vous, nos sœurs et le premier fruit de la vision de notre père Dominique, avez vu le jour. Jourdain de Saxe nous le raconte: 'Afin de venir en aide à des femmes de la noblesse dont les parents étaient obligés à cause de leur pauvreté, de les confier aux hérétiques pour leur éducation et leur soutien matériel, il établit un monastère entre Fanjeaux et Montréal en un lieu appelé Prouilhe. Là, et jusqu'à aujourd'hui, des servantes du Christ assurent un service agréable à leur Créateur. Par la force de leur sainteté et la noble pureté de leur innocence, leur vie est une source de bienfaits spirituels pour elles-mêmes, une source d'édification pour tous, la joie des anges et le plaisir de Dieu.' (*Libellus Nr. 27*).

Avec vous, nous célébrons avec joie le monastère de la *Bienheureuse Marie de Prouilhe*, comme étant la première fondation d'une Communauté Dominicaine et le début d'un processus qui a conduit à la confirmation de 'l'Ordre des Prêcheurs' par le Pape Honorius III le 22 Décembre 1216. Depuis le commencement, vous, nos sœurs, n'êtes pas seulement un élément essentiel de l'Ordre: vous êtes au Coeur même de la Sainte Prédication et une 'aide toujours efficace pour la vie apostolique de vos frères' (*cf. Aniceto Fernandez, 22 juillet 1971, dans sa lettre de promulgation du texte provisoire corrigé des LCM*)

Les Dominicains sont des hommes et des femmes de la parole. Mais nos paroles sont vides et stériles si elles ne sont pas nées dans le silence. Tout Dominicain est appelé à une attention silencieuse à la parole de Dieu. Mais votre vocation, dans le silence du monastère, nous est un rappel permanent de la terre fertile de notre prédication.

Depuis 800 ans, vous cherchez, méditez et invoquez le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la solitude, afin que la parole qui vient de la bouche de Dieu ne s'en retourne pas sans fruit, mais accomplisse ce pourquoi elle a été envoyée' (*cf. Constitution Fondamentale des Moniales*). Votre prière, votre vie de contemplation, votre univers de clôture et de silence – sans abandonner l'humanité comme lieu de rencontre de Dieu – votre travail, votre recherche de la vérité au coeur de toute chose, votre confiance en la fidélité de Dieu, votre approfondissement des Ecritures avec un cœur ardent, votre pratique de la pénitence, – tout ceci constitue votre manière de partager la mission commune de l'Ordre.

Ici, au chapitre, le 287<sup>ème</sup> dans l'histoire de l'Ordre, au nom de nos frères du monde entier, nous vous remercions d'être des prêcheurs pour vos frères. Merci de nous rappeler que l'Evangile demande une réponse radicale comme la vôtre.

Comment aurions-nous fait sans vous par le passé? Comment pourrions-nous faire sans vous à l'avenir ?

Cet avenir est incertain pour beaucoup de nos monastères dans certaines régions du monde. Ils font déjà ou feront bientôt l'expérience de difficultés. Seule une coopération étroite des monastères dans ces régions peut assurer la continuation de la vie monastique dominicaine. Pour le bien de l'Ordre et de sa mission nous vous promettons notre soutien

dans votre recherche de solutions qui seront parfois douloureuses, mais qui garantiront l'avenir des monastères dominicains en général, au-delà de la survie pure et simple et à tout prix, d'un seul de ces monastères.

Pendant la rencontre des Commissions et Conseils Internationaux de l'Ordre – dont la Commission Internationale des Moniales de l'Ordre – qui s'est déroulée à Prouilhe/Fanjeaux du 28 Avril au 04 Mai 2006, les participants ont cherché à 'prendre feu à la vision de Dominique.' Ce rassemblement était une préparation à la célébration du 800<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de la première Communauté Dominicaine. A la fin de la rencontre, un message a été envoyé aux membres de la Famille Dominicaine, pour les informer des accords et des engagements pris par toutes les branches, y compris les moniales dans le cadre de leur vocation. (cf. IDI Nr. 443, Juin 2006).

Il est difficile de vous transmettre la haute estime des participants, pour vous et votre vocation, et leur désir de vous connaître davantage. Les Jeunes Dominicains ont demandé explicitement à « mieux connaître les moniales » ; ils voudraient « que les moniales les aident dans les questions qu'ils se posent sur leur vocation », et ils ont adressé cet appel aux frères et soeurs de la Famille Dominicaine: « Nous, les jeunes, manquons d'expérience et nous vous demandons de nous accompagner dans notre effort pour trouver notre voie. S'il vous plait, continuez à nous aider dans notre formation dominicaine ». Les laïcs voudraient que les moniales soient leurs partenaires dans la prière. Les frères voudraient que les moniales soient plus visibles au cœur de la famille par leur hospitalité et leur liturgie, de manière à interpeller l'activisme des frères, et qu'elles s'engagent dans la formation permanente. Nous vous demandons donc d'inclure toutes les branches de la Famille Dominicaine dans le soutien de votre prière, de partager le fruit de votre contemplation, et de nous rappeler encore et encore que « nous sommes tous appelés à être des contemplatifs et que le renouvellement de la vie contemplative est un des plus grands défis que l'Ordre doit affronter » (cf. *Timothy Radcliffe, Une Ville sur la montagne*).

A la fin de l'année du Jubilé de la fondation de la première Communauté Dominicaine, nous commencerons une 'neuvaine d'années' de 2008 au 22 Décembre 2016, jour où nous célébrerons le 800<sup>ème</sup> anniversaire de la confirmation de l'Ordre. Ces neuf ans constituent 'un pèlerinage à nos origines,' consacré à une redécouverte des intentions originelles de Dominique, pour les réveiller dans l'Eglise, dans la société et le monde d'aujourd'hui en inventant ensemble de nouveaux chemins pour avancer.

Nous nous rendons bien compte que cela demande une conversion de la part de chacun de nous. Nous, vos frères, vous demandons d'accompagner cette 'neuvaine d'années' de votre prière continuelle, pour que nous 'marchions dans la fidélité à notre premier amour'. (*Rev 2.4*).

Carlos, le Maître de l'Ordre a prié pour que 'nous tous, fils et filles de Saint Dominique, nous préparions à faire joyeusement ce pèlerinage dans nos monastères; buvons la fraîche simplicité de «l'amour qui était le nôtre au début», au pied de Jésus, sûrs que nous pouvons rester avec Lui et L'écouter. Vivons ce temps avec intensité et grâce, partageant avec nos communautés contemplatives la joie de leur consécration, la fécondité de leur silence, la beauté de leur liturgie, et leur amour singulier pour la Parole.' (*Lettre annonçant l'année du Jubilé, 29 Avril 2006, Prot 50/06/465*).

Soeurs bien-aimées, nous ne pouvons pas terminer cette lettre, sans confesser que nous avons négligé votre unique place dans l'Ordre. Nous avons oublié si souvent que vous en étiez les premiers fruits et que notre Père Saint Dominique vous aimait tant, que l'une de ses dernières préoccupations a été la construction du monastère de Bologne: 'Il est absolument nécessaire, frères, que l'on construise une maison de moniales, même si cela signifie que nous devons remettre à plus tard la construction de notre propre maison.'

C'est à nous tous que Dominique a confié les monastères. Et nous-mêmes sommes confiés à la prière et au soin des moniales. Cette réciprocité réside au cœur même de l'Ordre. Merci de mener, comme l'écrit le Bienheureux Jourdain, 'une vie de bienfaits spirituels pour vous-mêmes, source d'édification pour tous, joie pour les anges et plaisir pour Dieu.'

Votre avenir est notre avenir et qui plus est, c'est l'avenir de la Saint Prédication, mission commune de l'Ordre.

Fraternellement vôtres en notre Saint Père Dominique  
Vos frères réunis en Chapitre Général  
Bogota, Colombie 8 Août 2007  
Fête de St. Dominique



## Chapitre II : Aimer le monde

### La vie apostolique

#### *Appel à un renouvellement*

**46** Dans ce temps d'action de grâce qui de 2006 nous conduira à célébrer en 2016 le huitième centenaire de la confirmation de l'Ordre, le Maître de l'Ordre, dans sa « Relatio » à ce Chapitre général, soulignait qu'il était urgent que nous nous rénovions dans le sens plénier de la mission dominicaine. Entendant cet appel, le Chapitre invite les frères à considérer la mission apostolique de l'Ordre sous cet angle. Dans ce but, s'appuyant sur la richesse et la diversité de la prédication de nos frères partout dans le monde, il souligne *quatre dimensions fondamentales pour notre mission aujourd'hui*.

**47** *Le prêcheur est d'abord un homme de la rencontre et du dialogue.* On rapporte (G. Frachet, *Vie des frères*, II, 10) que Dominique, alors qu'il marchait avec des pèlerins « Germaines » et qu'il voulait répondre à leur besoin spirituel, invita ses compagnons à se préparer à leur parler du Christ en leur disant : « Mettons-nous à genoux et prions pour les comprendre, afin que nous puissions parler leur propre langue et, ainsi, prêcher ! » Ainsi étaient désignés les éléments de la rencontre apostolique : rencontrer, prier, écouter, dialoguer, chercher à comprendre les besoins, et alors prêcher.

**48** *Le prêcheur est envoyé en mission pour aimer le monde à la suite du Christ dont il désire révéler la présence.* Par bien des côtés, le monde que nous voyons aujourd'hui suscite des angoisses : conflits, violences faites à l'humanité, exclusions, souffrances causées par certaines migrations, insécurité de beaucoup, nouveaux mouvements religieux prêchant l'exclusivité, les effets pervers de la mondialisation, risques de bouleversements écologiques, risque pour la famille humaine des politiques de sécurité nationale. De tout cela les membres de la famille dominicaine peuvent attester que ce sont les pauvres qui en sont les premières victimes. En même temps, nous sommes témoins et parfois solidaires de l'espoir immense avec lequel beaucoup oeuvrent à ce que le monde d'aujourd'hui et de demain soit habitable par tous. C'est par exemple ce dont témoigne le *World Social Forum* auquel il est bon que la famille dominicaine participe. Nous constatons aussi certains effets positifs de la mondialisation, comme la richesse que peut représenter la réalité désormais interculturelle de nos villes, l'amélioration des conditions de vie produite par les sciences et les techniques, des efforts pour davantage d'égalité entre les hommes et les femmes, les bienfaits des progrès en matière de communication. C'est ce monde contrasté que nous devons aimer, dans l'incertitude de ces mutations qui nous traversent nous-mêmes, et dans l'espérance de son avenir.

**49** *Le prêcheur a le monde pour cloître.* C'est pourquoi chacun d'entre nous doit assumer sa part dans la responsabilité de la mission globale de l'Ordre. Le changement très rapide du monde d'aujourd'hui et l'intensité des attentes pour que soit soutenue l'espérance constituent pour nous un « *kairos* » : au nom de la mission commune de l'Ordre, nous sommes invités à oser répondre à des appels nous conduisant au-delà des frontières de nos communautés et de nos provinces.

**50** *Le prêcheur est membre de la famille dominicaine.* À ce titre, c'est avec détermination que nous avons à développer les collaborations apostoliques entre les frères, les moniales, les sœurs apostoliques, les laïcs et les autres mouvements dominicains. La complémentarité de chacun donnera une force plus grande au témoignage de l'espérance.

**51** [*Petitio*] Nous demandons au Maître de l'Ordre et aux Provinces de préparer de manière adéquate la célébration du 8<sup>ème</sup> centenaire de la confirmation de l'Ordre des Prêcheurs en 2016, de sorte que la célébration qui a débuté à Fanjeaux en 2006, ouvrant ainsi la décennie de la famille dominicaine, puisse être une occasion de renouvellement de notre vocation de prêcheurs.

**52** [*Petitio*] Nous demandons à chaque province de chercher quelle collaboration supplémentaire elle pourrait apporter à la mission universelle de l'Ordre, y compris en considérant le cas échéant la possibilité d'arrêter l'une ou l'autre activité, en référence au Rapport qui sera établi par le socius pour la vie apostolique (cf. n° 40).

**53** [*Commendatio*] Nous recommandons aux prochaines réunions régionales des provinciaux d'étudier le thème des migrations.

**54** [*Exhortatio*] Nous exhortons les promoteurs de la formation permanente à proposer aux frères des moyens adaptés pour mieux comprendre les changements qui affectent notre monde dans leur impact sur notre prédication.

**55** [*Petitio*] Nous demandons aux prieurs provinciaux en leurs conseils de promouvoir la collaboration à l'intérieur de la famille dominicaine et de faire régulièrement une évaluation de cela.

**56** [*Petitio*] Nous demandons à chaque Province et Vicariat de promouvoir la vocation de Laïcs dominicains au sein de la famille dominicaine de leur région, de réfléchir avec eux à leur rôle de prêcheurs, et de collaborer avec eux pour une prédication de l'Évangile plus efficace. Dans cette perspective, nous demandons aux frères de prendre connaissance des conclusions du récent conseil international des Fraternités laïques dominicaines (Buenos Aires, mars 2007).

### ***Un élan spirituel pour la prédication***

**57** Le Chapitre a donné l'occasion de prendre conscience que certaines Provinces sont plus fragiles que d'autres et que tous les frères ne peuvent pas être également impliqués dans les innovations apostoliques que suscite le nouvel état du monde. Néanmoins nous participons tous à la même mission et c'est à tous que nous lançons un appel à renouveler ensemble notre élan spirituel, apostolique, personnel et communautaire.

**58** Il nous arrive à tous de regretter des engagements apostoliques que nous ne pouvons pas prendre et de constater certains de nos immobilismes. Cependant, le premier atout de notre élan apostolique reste bien l'estime du désir qu'ont nos frères et de nos sœurs de prêcher l'évangile. Cet élan a de plus toutes les raisons d'être renforcé lorsque nous savons que dans l'Ordre un cinquième des frères est actuellement en formation initiale.

**59** Le retour au témoignage des premiers frères montre bien que c'est la passion pour le salut des hommes et des femmes de leur temps qui a déployé en eux le sens de la miséricorde et la qualité de compassion de Dominique. Notre tradition spirituelle montre aussi comment le dialogue avec Dieu animait la vocation apostolique des premières générations. Cette réalité de la vie spirituelle, de la contemplation, de la célébration liturgique et de l'intercession, est certainement le point d'appui le plus sûr pour nous donner l'audace d'inventer de nouveaux modes de rencontre et de prédication dans le monde d'aujourd'hui.

**60** Nous avons de plus la chance de vivre avec des frères. Après d'eux, nous trouvons le soutien et l'encouragement lorsque c'est nécessaire. Ils nous sont aussi donnés comme interlocuteurs avec qui partager les joies et les angoisses de la mission. Avec eux nous découvrons encore que, lorsque Dieu nous envoie prêcher, Il nous appelle avec confiance à engager toute notre humanité dans la rencontre apostolique. La vie communautaire est ainsi, et devrait toujours devenir davantage, le lieu où notre identité de prêcheur s'enracine dans une spiritualité de l'Incarnation.

**61** [*Exhortatio*] Nous exhortons les prieurs et les communautés de l'Ordre à veiller à ce que la vie fraternelle et contemplative soit vraiment le premier lieu de ressourcement du zèle apostolique des frères.

**62** [*Commendatio*] Nous recommandons que dans l'animation de l'étude en commun, les lecteurs conventuels aient toujours à cœur d'inviter les communautés à travailler à partir des questions rencontrées par les frères dans leurs engagements apostoliques.

**63** [*Exhortatio*] Concernant l'étude en commun au niveau de l'Ordre tout entier, nous exhortons les prieurs provinciaux et les régents des études à demander aux socii de la vie apostolique et de la vie intellectuelle de solliciter, à partir des questions qui se posent dans la vie apostolique, la collaboration des centres d'études de l'Ordre (Faculté de Sciences sociales de l'Angelicum, Institut Historique, Centres provinciaux d'études, Universités dominicaines...).

### ***Entendre et rejoindre les besoins d'espérance***

**64** Animés par une spiritualité de l'Incarnation, le souci de l'humanité de chacun est au cœur de notre manière de suivre le Christ et de l'annoncer. Dans un monde où l'humain est souvent oublié, isolé, méprisé, témoigner de l'espérance signifie bien souvent d'abord aider les personnes à découvrir combien elles sont fondamentalement égales et, qu'à ce titre, elles ont le droit d'être différentes. Cela signifie aussi contribuer à ce que les murs qui se dressent

entre des personnes, des groupes ou des statuts sociaux soient renversés afin que s'établisse le rassemblement dont parle le prophète (cf. Isaïe 60).

**65** L'Ordre aujourd'hui est de plus témoin que des personnes et des sociétés souffrent de situations structurelles d'humiliation (comme, par exemple, le trafic des personnes, le travail forcé, marginalisation de peuples autochtones, mais bien d'autres encore). Notre tradition nous engage à soutenir le respect des droits des gens en tenant compte des divers contextes culturels. C'est une invitation pour nous à actualiser le lien que, au XVIème siècle, les frères ont voulu établir entre la confrontation à l'injustice, la solidarité avec les victimes, la réflexion théologique et l'annonce de l'évangile. Cette manière de faire constitue pour nous une méthode pour notre rencontre avec les réalités humaines.

**66** Pour nous, prêcheurs, témoigner de l'espérance est notre manière de contribuer à édifier une Église qui soit véritablement signe de rassemblement et de communion, lieu de dialogue et de fraternité. Ainsi qu'aimait le dire le frère Damian Byrne, notre charisme rappelle à l'Église sa tâche de prédication, ce qui est pour nous une invitation à prendre conscience de nos propres fragilités en ce domaine.

**67** Avec Dominique qui rêvait de rejoindre les « Cumans », nous avons conscience que notre mission doit nous porter toujours plus en avant. En effet une priorité de notre Ordre est de rejoindre ceux qui sont loin de la foi et ce souci doit stimuler notre créativité apostolique et notre audace à annoncer explicitement l'Évangile de Jésus-Christ.

**68** Plusieurs provinces par exemple ont expérimenté de nouveaux modes de prédication, à travers les médias et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce sont sans aucun doute des moyens de rejoindre des publics divers et souvent éloignés de l'Église, de promouvoir de nouveaux modes d'échange entre les gens et, ainsi, de découvrir de nouveaux langages pour la prédication de l'évangile. Des échanges d'expériences ainsi que le développement de collaborations seraient sûrement une stimulation créative pour la prédication de l'Ordre.

**69** [*Petitio*] Conscients que la thématique « Justice et Paix » suscite parfois des débats contradictoires dans certaines Provinces, nous demandons aux frères, au-delà de ces contradictions, de considérer le défi que cela représente pour la prédication de l'évangile. C'est pourquoi nous réaffirmons l'importance des fonctions des co-promoteurs généraux, des promoteurs régionaux et provinciaux pour « Justice et Paix », en insistant pour que la nomination des promoteurs provinciaux et régionaux soit accompagnée d'un cahier des charges et d'objectifs précis et adaptés au contexte des pays et des Provinces, ainsi qu'un budget.

**70** [*Exhortatio*] Faisant écho au message adressé par les membres des commissions internationales de l'Ordre réunies à Fanjeaux en mai 2006, nous exhortons les frères à se joindre à l'ensemble de l'Église pour réaliser les objectifs du « Millénaire » signés par tous

les membres des Nations-Unies en l'an 2000 afin d'éliminer la pauvreté déshumanisante dans le monde et de promouvoir le développement humain intégral (cf. Appendice).

**71 [Petitio]** Nous considérons comme très importante la présence de l'Ordre auprès des Nations-Unies, à New York par la *Dominican Leadership Conference*, et à Genève par l'entremise de l'organisation non-gouvernementale « Dominicains pour Justice et Paix », et nous remercions particulièrement le frère Philippe Leblanc pour le travail qu'il y a accompli. Cette ONG a permis et permettra de faire état auprès des instances internationales de situations graves dont les membres de la famille dominicaine peuvent être témoins. Nous demandons au socius pour la vie apostolique de définir le cahier des charges du délégué permanent de l'Ordre auprès de l'ONU et d'évaluer les statuts et le fonctionnement de l'ONG pour en améliorer encore l'efficacité.

**72 [Petitio]** Touchés par la souffrance des victimes innocentes de haine et de violence, nous nous unissons, durant ce chapitre, au peuple d'Irak, et spécialement en solidarité avec nos frères et sœurs dominicains. Nous demandons à chaque membre de la famille dominicaine d'être conscient de leur témoignage ainsi que de prier pour le peuple d'Irak qui souffre et pour un avenir de réconciliation et de paix.

**73** Avec vénération nous faisons mémoire du vingt-cinquième anniversaire des martyrs du Salvador et du Guatemala, en particulier des sœurs Ita Ford et Maura Clark, de la Congrégation de Maryknoll, et de notre frère Carlos Ramiro Morales López. Nous joignons à cette mémoire toutes celles et ceux de la famille dominicaine, martyrs de la foi et de la charité.

**74 [Commendatio]** À l'approche du centenaire de l'arrivée de l'Ordre en Amérique (1510) nous recommandons au Maître de l'Ordre, à toutes les Provinces, spécialement aux provinces d'Amérique et au Vicariat de Saint Dominique en République dominicaine, avec toute la famille dominicaine, de prendre des initiatives pour célébrer activement la mémoire de cette première communauté dont le prieur était Pedro de Córdoba, incluant des activités de solidarité en aide aux plus défavorisés de la région des Caraïbes.

**75 [Petitio]** Conscients des situations difficiles dans lesquelles vit le peuple de Colombie : pauvreté, exclusion sociale, déplacements forcés de populations, disparitions, enlèvements, nous demandons à la famille dominicaine du monde entier de prier pour ce peuple qui, au milieu de cette réalité, lutte pour vivre la joie de l'espérance évangélique. Nous sommes sûrs que cette prière encouragera la famille dominicaine de Colombie à persévérer dans sa mission de lutte contre l'injustice, de solidarité avec les plus vulnérables, d'engagement dans la réflexion théologique et d'annonce de l'Évangile.

**76 [Commendatio]** Nous recommandons au promoteur général pour Internet, en lien avec le Conseil généralice, de poursuivre la mise en œuvre d'une « mission sur Internet », avec les collaborations appropriées. Il aura en particulier le souci de faciliter l'usage de ce média par les entités de l'Ordre les moins favorisées.

77 [*Petitio*] Nous demandons au Maître de l'Ordre de nommer un *webmaster* du site de l'Ordre qui présentera le projet de son développement à la prochaine plénière du Conseil généralice.

### ***Choisir de dialoguer***

78 La prédication de l'Ordre est ainsi marquée par certaines convictions : promotion de la liberté, recherche de la vérité, attitude de dialogue, confiance en l'intelligence, attention à l'humanité de chacun, espérance de la communion, respect des quêtes de vérité de chacun. Nous sommes nous-mêmes en quête de vérité, traversés par des incertitudes, et parfois malhabiles à établir le dialogue entre nous et avec d'autres. Nous croyons pourtant que ces convictions du prêcheur lui donnent mission d'encourager par le dialogue un monde d'espoir et de compassion, de promouvoir les valeurs de l'évangile et de contribuer à révéler la présence de Dieu pour les hommes.

79 Or aujourd'hui, certains changements qui affectent les cultures et les sociétés risquent de tracer des « lignes de fractures » dans le monde (selon l'expression du frère Pierre Claverie), contradictoires avec ces convictions qui animent notre prédication. C'est pourquoi, dans le renouvellement de notre vie apostolique, une attention particulière doit être apportée aux réalités suivantes : migrations, affrontements interreligieux, déviation de certains nouveaux mouvements religieux, certaines difficultés du dialogue œcuménique, inquiétude des jeunes pour leur avenir, nouvelles formes de pauvreté, risques écologiques, montée des intégrismes, atteintes à la vie humaine. Comme prêcheurs, nous voulons, malgré la gravité de ces réalités, y promouvoir le dialogue.

80 [*Exhortatio*] Du fait de la gravité et de la complexité des réalités qui viennent d'être évoquées, nous exhortons les frères, tant pour l'étude que pour l'action, à avoir recours à l'interdisciplinarité et à collaborer avec les professionnels compétents et institutions déjà engagés dans ces domaines.

81 [*Exhortatio*] Constatant le rôle primordial des connaissances scientifiques et du développement des technologies dans la transformation de notre monde, nous exhortons les frères à développer au maximum des activités pastorales et intellectuelles dans ce champ où peuvent dialoguer science et foi au bénéfice de l'une et de l'autre.

82 [*Declaratio*] Le dialogue interreligieux est une des frontières déclarées à Avila en 1986 sur laquelle nous voulons encore insister. Cette frontière, qui a une longue histoire dans l'Ordre, nous concerne aujourd'hui en raison de nos lieux d'implantation. C'est dans la rencontre avec d'autres qui voient un visage différent de Dieu que nous découvrons notre véritable identité de « peuple pour les autres ». Cette rencontre peut s'exprimer par des collaborations dans l'action pour un monde plus juste et plus humain, en lien avec d'autres institutions ecclésiales également engagées, ce qui constitue une base solide pour le dialogue. Ce souci pour un tel dialogue ne devra cependant pas nous faire oublier de rester attentifs à celles et ceux qui ne se reconnaissent dans aucune religion.

**83 [Petitio]** Le dialogue islamo-chrétien est devenu une des questions aigües de notre temps et un des grands défis pour notre prédication dans certaines régions du monde, pour diverses raisons : la mondialisation, la montée des extrémismes religieux, les questions que posent le pluralisme religieux et la diversité des cultures. Des frères affrontent déjà ce défi avec compétence et détermination (Le Caire, Istanbul, Lahore, Palerme), discernant avec des musulmans le mystère du dessein de Dieu. Nous demandons aux Provinces de susciter des vocations pour cette mission et de favoriser les collaborations avec ces centres spécialisés. Nous demandons aussi à ces centres de développer les moyens adaptés pour que leur travail stimule l'ensemble de la mission de l'Ordre.

**84 [Commissio]** Plusieurs centres sont engagés dans le dialogue œcuménique (comme les centres de Kiev, de Bari, et d'Istina à Paris) et nous voulons ici soutenir leur travail. Nous chargeons le socius pour la vie apostolique et le socius pour la vie intellectuelle de veiller à ce que, régulièrement, des relations et des collaborations s'établissent entre ces centres.

**85 [Exhortatio]** Dans de nombreuses régions du monde, l'Église est confrontée à la croissance des nouveaux mouvements religieux. Nous exhortons les frères, en fidélité à la tradition fondatrice de notre Ordre, à avoir à leur égard le souci, pastoral et intellectuel, de la rencontre et du dialogue.

### *S'engager pour la mission universelle de l'Ordre*

**86** Chaque frère par sa profession religieuse est engagé pour l'ensemble de la mission de l'Ordre. C'est pourquoi, ce Chapitre général a plusieurs fois insisté, au nom de cette mission, sur les collaborations à établir entre les Provinces dans le respect de la subsidiarité, sur la nécessité pour ces dernières de rendre disponibles des frères pour d'autres projets que les leurs propres, et sur l'urgence d'ouvrir de nouvelles fondations ou de consolider des entités encore fragiles. Ces collaborations veilleront à se réaliser autant que possible au sein de la famille dominicaine, en particulier avec les mouvements des Volontaires internationaux (D.V.I.) et de la Jeunesse dominicaine (I.D.Y.M.). C'est pourquoi :

**87 [Commissio]** Plusieurs entités ou projets dans l'Ordre ont besoin d'être renforcés et soutenus (comme, par exemple, le vicariat général de Russie et d'Ukraine, le vicariat général des Pays Baltes, certaines entités en Afrique, en Asie ou en Europe). Nous chargeons le socius pour la vie apostolique d'écrire un Rapport à toutes les Provinces, avant Pâques 2008, faisant état des lieux où la présence dominicaine a besoin d'être renforcée, des besoins concrets, des degrés d'urgence, ainsi que des modes de collaboration possible. Sur cette base, nous chargeons chaque conseil provincial de considérer comment la province peut entendre ces appels et y répondre, seule ou en collaboration (par exemple au sein d'une région).

**88 [Exhortatio]** Nous réjouissons du travail accompli en vue d'une mission en Chine continentale par les frères du Vicariat général de la Reine de Chine et de la Province Notre

Dame du Rosaire, nous exhortons ces frères à poursuivre leurs projets et à mettre en place un rythme régulier de rencontres de concertation.

**89 [Exhortatio]** Constatant l'ouverture de nouvelles possibilités de mission, nous exhortons les autres Provinces, en collaboration avec ces deux entités, à préparer les frères qui pourraient les rejoindre pour cette mission en Chine. À la suite de la lettre du Pape Benoît XVI du 30 juin 2007, nous invitons les frères à se joindre à la prière qu'il propose de faire tous les 24 mai (n° 19 de la Lettre).

**90 [Exhortatio]** Nous exhortons les frères de la région Asie Pacifique à poursuivre les projets de collaboration qu'ils ont mis en place. Nous exhortons aussi tous les frères de l'Ordre à considérer le défi que représente aujourd'hui notre mission en Asie, et à s'y rendre disponibles.

**91 [Exhortatio]** Parmi les projets évoqués au n° 87, le chapitre a été attentif à la fragilité de la présence de l'Ordre à Cuba. Nous exhortons le Maître de l'Ordre, en dialogue avec la Province d'Andalousie, d'appeler une ou plusieurs autres Provinces afin de renforcer la mission de l'Ordre à Cuba, et particulièrement d'assurer la pérennité du travail accompli par le centre « Fray Bartolomé de las Casas ».

**92 [Commendatio]** De même, dans le contexte de la mémoire de l'arrivée des frères à Hispaniola, nous recommandons au prieur provincial de Toulouse de solliciter la collaboration d'autres Provinces afin de soutenir les efforts entrepris par sa province pour la vitalité de la mission de l'Ordre en Haïti.

**93 [Petitio]** Nous demandons aux provinces d'Amérique centrale, du Mexique et de l'Ouest des USA de continuer à développer la collaboration missionnaire au sein de la famille dominicaine dans la Région Maya, pour y renforcer l'inculturation de l'Église et de l'Ordre. Nous leur demandons aussi de poursuivre au sein de la famille dominicaine le projet à la frontière entre les États-Unis et le Mexique, en vue de la défense des migrants, et de la recherche théologique et interdisciplinaire sur le phénomène des migrations.

**94 [Exhortatio]** Nous exhortons le Maître de l'Ordre à établir une communauté de frères en Guinée Equatoriale, en s'appuyant sur la collaboration des provinces d'Espagne et de Colombie.

**95 [Exhortatio]** Nous exhortons la province de Saint-Thomas-d'Aquin en Italie avec les autres provinces italiennes à refonder la présence des frères en Roumanie et à tout faire pour que ce projet se réalise d'ici le prochain Chapitre général, en sollicitant si besoin d'autres collaborations, en particulier au sein de l'IEOP.



**96 [Petitio]** La tradition de l'Ordre nous attache à la prière et à l'apostolat du Rosaire, ce dernier étant déjà bien développé par de nombreuses provinces. Nous demandons au promoteur général du Rosaire de favoriser entre elles l'échange d'expériences en ce domaine de notre prédication et d'en faire profiter l'ensemble de l'Ordre.

### ***Conclusion***

**97** Ainsi le chapitre de Bogota veut tracer un chemin où chaque frère est invité à contribuer à la vitalité de la prédication dans le monde de ce temps.

**98 [Petitio]** Nous demandons au socius de la vie apostolique et au socius de la vie intellectuelle, après consultation des prieurs provinciaux, et avec la Commission de prédication, d'évaluer ce qui aura été réalisé en ce sens. Nous demandons aussi aux Prieurs provinciaux, lors de leurs visites aux communautés, de stimuler ces dernières à entrer dans le renouveau qui est ici proposé.

## *Annexe : Les Objectifs du Millénaire pour le Développement*

Pour engager le XXIème siècle sous de bons auspices, les Etats Membres des Nations Unies sont convenus de huit objectifs à atteindre d'ici à 2015.

Ces objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité et l'autonomie des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

## Chapitre III : La mission intellectuelle de l'Ordre

### *Prologue*

**99** L'étude doit faire partie intégrante de la vie de chaque membre de la Famille dominicaine. Nous n'étudions pas seulement afin d'avoir quelque chose à dire, mais parce que la Parole de Dieu transforme la compréhension que nous avons de Dieu, du monde et les uns des autres. La *metanoia* est une nouvelle intelligence. Un Docteur de la Loi demanda à Jésus : « Qui est mon prochain ? ». La réponse de Jésus, la parabole du bon samaritain, l'invita à poser une autre question : « Qui était le prochain de l'homme tombé aux mains des brigands ? » (Lc 10,36). Si notre prédication ne transforme pas l'esprit des gens autant que leur cœur, elle versera soit dans le moralisme, soit dans la sentimentalité.

**100** L'étude appartient à notre pèlerinage vers la contemplation de Celui en qui nous trouverons notre béatitude. Le prologue sur la mission intellectuelle de l'Ordre dans les Actes du Chapitre Général de Providence, le texte *Misericordia Veritatis* (cf. ACG 2001, 104-135), offre une profonde exploration de la manière selon laquelle notre vie dominicaine, notre prédication, notre contemplation et la recherche de la justice sont fondées sur notre vie d'étude. Ce document doit rester un point de référence pour une intelligence de la mission de l'Ordre. Cet exposé n'a pas à être répété ici.

**101** Notre prédication est par conséquent inséparable d'une passion pour la Vérité, particulièrement dans un monde où, comme Jean-Paul II le démontre dans *Veritatis Splendor*, la possibilité même d'accéder à la vérité est mise en question. Le Chapitre général de Cracovie dans *De vita intellectuali et praedicatione* (cf. ACG 2004, 128-131) offre à l'Ordre une pénétrante analyse de ce défi. Nous sommes confrontés à un « double défi que posent aujourd'hui le relativisme (pluralisme radical et méfiance "postmoderne" envers la raison) et le fondamentalisme. Le premier conteste à la raison humaine toute capacité de parvenir à des vérités absolues, définitives et universelles. Le second absolutise des vérités partielles et dénie à la raison l'exercice naturel de sa puissance critique. » (ACG 2004, 128).

**102** Ce double défi marque notre monde contemporain : le repli pour éviter d'affronter les questions fondamentales à propos de l'existence humaine, en Occident, et la propagation de la violence née du fondamentalisme religieux à travers le monde. C'est comme hommes et femmes de dialogue que nous pouvons transcender les deux tentations du relativisme et du fondamentalisme. Le dialogue avec d'autres religions et particulièrement avec l'Islam doit rester une priorité fondamentale pour l'Ordre, comme le souligne le rapport de la *Commission pour le Dialogue* (interreligieux) mise en place par le Maître de l'Ordre.

**103** Notre témoignage en faveur de la plénitude de la vérité en Jésus-Christ signifie que nous avons confiance dans la révélation reçue dans la Parole de Dieu. Nous devons également avoir l'humilité d'accepter la vérité où qu'elle puisse se trouver, même parmi ceux qui ont une autre foi ou qui n'en ont pas, vu que toute vérité est du Christ. Nous sommes les héritiers d'une riche tradition intellectuelle, en particulier celle de Saint Thomas d'Aquin, qui doit être étudiée, aimée et transmise. Mais nous serons les véritables héritiers de Saint

Thomas si nous avons une passion pour la vérité qui nous conduise au-delà de la sécurité des réponses reçues ; c'est pourquoi nous luttons pour nous approcher du mystère de la vérité de Dieu qui est au-delà de tout mot. Nous devons par conséquent oser engager un débat avec tous ceux qui cherchent l'intelligence et la sagesse. Nous devons avoir le courage de perdre pied afin que, comme Saint Thomas, nous ayons à supplier Dieu pour comprendre. Saint Dominique voulait que nous soyons un Ordre de mendiants, pas seulement de pain mais également de sagesse.

**104** Cette passion pour la vérité marque également notre rôle au sein de l'Eglise. Nous sommes les fils et les filles de Saint Dominique *in medio Ecclesiae*. Notre engagement pour l'unité de la vérité en Christ se reflète dans notre souci pour l'unité de l'Ordre et de l'Eglise. Le charisme de l'Ordre des prêcheurs requiert que nous restions unis, prêchant « un seul Corps et un seul Esprit, comme il n'y a qu'une espérance au terme de l'appel que vous avez reçu ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous » (Ep 4,5).

**105** Sainte Catherine de Sienne nous offre un témoignage durable du souci dominicain pour l'unité de l'Eglise. C'est particulièrement notre tâche prophétique aujourd'hui, dans une Eglise souvent marquée par des divisions idéologiques. Cette tâche prophétique est fondée sur notre confiance en l'unité de la vérité en Christ. Le Maître de l'Ordre a établi la *Commission « Vérité dans l'Amour »* pour aider l'Ordre à affronter les tensions théologiques qui peuvent aussi bien blesser qu'enrichir nos vies.

**106** Mais cette convergence de la pleine vérité en Christ se trouve au-delà de la saisie d'une quelconque théologie. Le pèlerinage constant de l'Eglise vers Celui qui est la Vérité a toujours inclus des moments de tension, depuis l'opposition entre Pierre et Paul à Antioche jusqu'à aujourd'hui, lorsque nous nous affrontons pour savoir comment réconcilier la tradition avec de nouveaux apports. Parfois, cela a conduit nos frères à des tensions avec les plus hautes autorités de l'Eglise. L'enquête théologique peut d'abord sembler déloyale envers la tradition. Pourtant nous accomplissons loyalement notre rôle au sein de l'Eglise en encourageant nos frères et sœurs dans leur poursuite de la vérité, en ne craignant pas de leur offrir soutien et encouragement mais également des critiques fraternelles. L'Ordre devrait être un modèle de débat responsable, critique et fraternel dans l'Eglise.

**107** Si nous avons à remplir notre mission au sein de l'Eglise, alors l'Ordre a besoin d'une vie d'étude vigoureuse. Comme chaque Chapitre l'a répété depuis des années, nous avons besoin de former des jeunes frères au plus haut niveau intellectuel. Les exhortations répétées des Chapitres ont été largement inopérantes. Il y a de multiples pressions sur les Provinces pour répondre à d'autres besoins, bien que notre vie intellectuelle soit fondamentale pour toute notre mission. Les Provinces se révèlent souvent peu enclines à répondre aux requêtes du Maître de l'Ordre pour que des frères enseignent dans les institutions sous sa juridiction. L'Ordre veille à ce que ces institutions deviennent des centres d'excellence sans pour autant leur fournir le soutien nécessaire. La répétition de paroles sans effet mine la valeur des mots que nous prononçons (cf. *Relatio MO* 163-165).

**108** Comment pouvons-nous donc aller de l'avant ? Ce Chapitre général, en tant qu'autorité suprême de l'Ordre, déclare que le temps est venu d'en arriver à des mesures plus pratiques, si notre mission veut se développer. L'Ordre a besoin d'avoir une stratégie pour sa mission intellectuelle, qui l'aidera à répondre aux priorités de notre temps, à articuler les relations entre les institutions sous la juridiction du Maître de l'Ordre et les Institutions provinciales d'étude et de recherche, et à s'assurer que notre vie intellectuelle se développe dans chaque région de l'Ordre.

**109** Le Chapitre général de Cracovie a offert une analyse utile du rôle du Régent des études (cf. ACG 2004, 114-160). Le développement effectif de la vie intellectuelle au niveau Provincial a besoin d'une analyse plus approfondie du rôle du Prieur provincial dans sa collaboration avec le Régent et les modérateurs des Centres provinciaux d'études (cf. *Relatio MO 71*).

**110** C'est un moment d'espoir dans la vie de l'Ordre. Bien des divisions des années précédentes sont largement dépassées. Nous avons la grâce d'avoir des vocations dans la plupart des entités de l'Ordre. Nous devons saisir cette occasion avec courage.

## **I. Une stratégie pour la mission intellectuelle de l'Ordre**

### ***Pourquoi avons-nous besoin d'une stratégie pour la mission intellectuelle de l'Ordre ?***

**111 Mission.** Aujourd'hui encore notre tradition intellectuelle a beaucoup à offrir. L'Eglise compte sur nous pour que nous nous engagions dans les défis majeurs de notre temps. Une telle stratégie nous aiderait à mieux répondre aux attentes, tant au niveau local qu'universel, et à mieux soutenir nos institutions, surtout les plus fragiles. Les nouvelles technologies de communication, mises au service de la prédication et de l'étude, peuvent être d'une grande aide.

**112 Caractère opérationnel.** L'Ordre a déjà une *Ratio Studiorum Generalis*, et les Provinces ses *Ratio Studiorum Particularis*. Une stratégie aidera le Maître de l'Ordre et les Provinces dans les choix à opérer et le dynamisme à créer au service de la mission intellectuelle de l'Ordre.

**113 Formation.** L'Ordre est béni par de nombreuses vocations en bien des Provinces. Où il y a beaucoup de frères en formation, il est souvent difficile de leur offrir une formation intellectuelle dominicaine adéquate. Nous devons répondre à ce besoin.

**114 Priorités.** Parfois, il y a des tensions entre les priorités des Provinces, soucieuses de leurs propres centres d'études, et les besoins des institutions sous la juridiction du Maître de l'Ordre. Une telle stratégie clarifierait notre attente envers de telles institutions, leur rôle au sein de la mission de l'Ordre, et leur relation avec les institutions provinciales.

**115 Collaboration.** Cette stratégie faciliterait la collaboration entre les institutions au sein des régions de l'Ordre, ou entre celles qui partagent la même langue, ou celles qui relèvent de la même spécialité.

***Comment pouvons-nous développer une telle stratégie ?***

**116** Tout d'abord, nous avons besoin d'une analyse de la situation actuelle de la vie et de la mission intellectuelle de l'Ordre. On recourra, si nécessaire, à des aides spécialisées. Quelles sont nos ressources ? Quels centres d'études avons-nous ? Quelles sont leur spécificité ? De quels frères qualifiés disposons-nous et dans quelles disciplines ?

**117 [Commissio]** Nous chargeons le Socius pour la vie intellectuelle de travailler avec les Provinces pour rassembler les données nécessaires, (à présenter au futur Congrès des Régents, cf. **119**) de manière à clarifier notre situation présente.

**118 [Petitio]** Il y a déjà des réunions régulières de Régents dans la plupart des régions de l'Ordre. Nous demandons que ces réunions aboutissent à un rapport destiné au Socius pour la vie intellectuelle, mettant en lumière les forces et faiblesses de la vie intellectuelle dans leurs régions.

**119 [Commissio]** Nous chargeons le Socius pour la vie intellectuelle d'organiser, dans les deux ans, un Congrès des Régents des études pour l'Ordre entier, afin de réfléchir sur la situation de la vie intellectuelle de l'Ordre et sa relation avec le développement de notre mission à la lumière des données présentées par **117** et **118**.

**120 [Commissio]** Nous chargeons la *Commission permanente pour la promotion des études* d'analyser les résultats de ce Congrès et de présenter un rapport au prochain Chapitre général, avec des propositions sur le développement de notre vie intellectuelle, des priorités et des défis, à la lumière des critères suivants :

*Linguistique* : La présence de l'Ordre dans les principaux secteurs linguistiques.

*Géographique* : La présence, la force ou la faiblesse des institutions dans les différentes régions du monde pour servir la mission de l'Ordre et la formation de nos étudiants.

*Les centres d'excellence* : Identifier les centres d'excellence qui ont besoin d'un soutien continu et de développement.

*Les ressources* : Nos ressources sont limitées. L'Ordre, au niveau local et universel, a besoin de critères pour choisir des priorités en tenant compte de la disponibilité des frères et des contraintes économiques.

***Qui est responsable de mettre en œuvre la stratégie ?***

**121** La stratégie devrait aider les autorités de l'Ordre –, le Prieur provincial en son Conseil, le Chapitre provincial, le Maître de l'Ordre et le Conseil Généralice, le Chapitre

Général – à prendre des décisions effectives pour un développement cohérent de la mission intellectuelle de l'Ordre.

## II. Le rôle du Prieur provincial dans la mission intellectuelle de l'Ordre

**122** Saint Dominique, « *Evangelium s. Matthaei et Epistolas s. Pauli semper secum ferebat, fratres duxit ad scholas et misit in maiores civitates “ut studerent, et praedicarent et conventum facerent”* » (LCO 76). Cette icône peut inspirer chaque frère, en particulier ceux qui exercent l'autorité, et donc, le Prieur provincial. Aujourd'hui, il s'agit surtout de promouvoir l'étude et leurs conditions nécessaires (LCO 87). Saint Dominique invite chaque Prieur provincial à estimer et pratiquer l'étude, sans laquelle il ne pourra reconnaître les signes des temps (LCO 339, 1°). Notre tradition l'invite aussi à pratiquer la *quaestio* comme discipline intellectuelle, à commencer par l'ordre du jour du Conseil provincial. Plus encore, Saint Dominique choisissant d'étudier Mathieu et Paul – à la fois différents et complémentaires - est l'icône inspiratrice de la tâche du Prieur provincial : permettre à des frères ayant des orientations théologiques différentes, de s'écouter, de dialoguer et de s'insérer dans la vie de la province.

**123** Dans la promotion de l'étude le Prieur provincial n'est pas seul, il a des collaborateurs institutionnels : le régent (LCO 93, § I) ; la commission pour la vie intellectuelle, comprenant les modérateurs des divers centres d'études (LCO 92-bis) ; le Promoteur provincial de la formation permanente (LCO 89, § III). Tous ces collaborateurs travaillent *sub auctoritate* du Prieur provincial. Cette formule et autres similaires - par exemple le *moderatorium* « *subditur priori provinciali* » (LCO 237, § II) - ne désigne pas d'abord une imposition ou un contrôle, mais le devoir de “faire croître”, dans ce cas faire croître l'étude entre les frères. Plus encore, elle désigne un constant effort de sagesse pour diriger l'activité et les institutions vers leur finalité : l'intelligence et la communication de l'évangile jusqu'à la vision de Dieu.

**124** Nombreux sont les devoirs du Prieur provincial à l'égard des centres d'étude institutionnels (cf. LCO 231). Nous soulignons le devoir de conférer le *munus docendi* (LCO 231, 4°) et surtout de préparer des professeurs aptes à la formation intellectuelle des frères (LCO 231, 3°). Le Prieur provincial intervient aussi de manière décisive dans le choix de la spécialisation des frères après les études institutionnelles.

**125** A l'égard de la préparation des professeurs, les Chapitres précédents expriment des doléances : hésitation dans la recherche et dans l'encouragement de jeunes frères ayant une aptitude pour les études supérieures (ACG 2001, Providence, 126), peu d'initiative pour la formation de nouveaux professeurs dans les centres d'études (ACG 2001, Providence, 135.142b ; ACG 2004, Cracovie, 147), tendance à retirer facilement des études et de la recherche les frères qui s'y étaient préparés (ACG 2004, Cracovie, 152). En fait, il faut noter que, ces dernières années, de nombreux jeunes frères ont rejoint nos centres d'études et institutions sous la juridiction du Maître de l'Ordre. Il incombe en particulier au Prieur provincial de poursuivre cet effort au bénéfice de chaque Province et de tout l'Ordre.

**126** Il appartient aussi au Prieur provincial de favoriser la vie d'étude au-delà de la formation initiale ou complémentaire. C'est de son gouvernement que dépend la possibilité pour les frères de se voir attribuer une période d'étude plus intense (LCO 85 II). C'est aussi le Prieur provincial qui permet à un frère, même pendant la formation initiale, de fréquenter l'université (LCO 243). C'est un acte de discernement et de courage que de ne pas se laisser guider uniquement par les nécessités du moment.

**127** C'est encore au Prieur provincial de se révéler homme de discernement et de dialogue lorsqu'il lui revient d'accorder la permission de publier un livre (LCO 139-bis, § I), lorsqu'il y a un doute (LCO 139-bis, § II-IV) ou lorsqu'un frère est accusé de s'éloigner du *sentire cum Ecclesia* en divulguant le résultat de ses recherches (LCO 80 ; cf. aussi 86 § III ; 93, § I, 7°).

**128** C'est le Régent qui doit, comme président de la *Commission pour la vie intellectuelle*, promouvoir et coordonner toute la vie intellectuelle de la province (LCO 93, § I, 1°). La charge du Prieur provincial consiste surtout à soutenir les frères responsables des études dans la Province. Une bonne collaboration entre le Régent des études et le Prieur provincial est essentielle. C'est au Prieur provincial de favoriser et maintenir des liens à trois niveaux dans la vie d'étude de l'Ordre : entre les couvents de la province, avec les autres Provinces (LCO 89, § I, 3 ; cf. ACG 2001, Providence, 144.147 ; ACG 2004, Cracovie, 136), et avec le Maître de l'Ordre (LCO 89, § I, 2°). Lorsque le Prieur provincial s'acquitte de cette tâche, il favorise la stratégie au service de la mission intellectuelle de l'Ordre.

### **III. Les institutions sous la juridiction du Maître de l'Ordre**

**129** Si « l'homme ne vit pas seulement de pain », nos centres d'étude et de recherche ne vivent pas que de budgets et de structures. Ils ont besoin de la confiance de l'Ordre dans les frères qui s'y dévouent et de la confiance de tous dans la richesse de notre tradition. Ils ont aussi besoin de crédibilité, ce qui suppose des compétences reconnues et une évaluation régulière. Ils doivent aussi s'inscrire clairement dans le charisme et la mission de l'Ordre, sans oublier notre vie communautaire, de prière et prédication.

**130** Etant donné que l'Ordre ne peut faire tout et partout, il est indispensable que chaque centre d'étude et chaque institution sous la juridiction du Maître de l'Ordre s'inscrivent dans la stratégie pour la mission intellectuelle que l'Ordre veut définir et mettre en œuvre. C'est dans cet esprit que nous nous prononçons, à la fois quant aux urgences du présent et quant aux orientations de l'avenir.

#### ***Le couvent Saint Dominique et Saint Sixte – La PUST (Angelicum) à Rome***

**131** Après avoir entendu le Recteur de la PUST et étudié son rapport ainsi que le Plan Stratégique élaboré et en voie de réalisation :



- Nous encourageons les frères qui, dans des conditions matérielles précaires, se dévouent à l'enseignement.
- Nous reconnaissons la valeur et la portée du Plan Stratégique interne à la PUST et soutenons la poursuite des efforts nécessaires à sa mise en œuvre.
- Nous saluons l'évaluation qui va être entreprise dans le cadre du processus de Bologne.
- Nous apprécions la clarté des comptes soumis à la Curie de l'Ordre.
- Nous relevons le soutien de la PUST à de nombreux centres d'études de l'Ordre, en particulier par affiliations.
- Nous félicitons les Facultés de philosophie et de théologie de la PUST pour avoir organisé le Colloque sur le relativisme et les fondamentalismes recommandé par le Chapitre Général de Cracovie (ACG 2004, 141), ainsi que la publication des Actes de ce Colloque.
- Nous prenons acte de la tenue d'un Chapitre conventuel *ad modum capituli provincialis* selon l'ordination du Chapitre Général de Cracovie (ACG 2004, 167).

**132** Les décisions à prendre dans le présent et la stratégie à mettre en œuvre dans un proche avenir devront tenir compte des faits suivants :

- Diminution des vocations sacerdotales et religieuses et des étudiants en théologie, notamment en Europe.
- Multiplication des Universités et Facultés à Rome ainsi que dans les régions d'Italie, avec pour conséquence une concurrence entre institutions et la diminution des étudiants dans la section de langue italienne de la PUST. Les étudiants en langue anglaise y sont plus nombreux.
- Précarité des conditions de vie des professeurs au plan économique (achats de livres, équipements électroniques, nécessité d'un secrétariat pour les autorités académiques).
- Manque d'un lieu de vie et de formation pour les jeunes frères aux études complémentaires à Rome, à la PUST ou dans d'autres entités.

*Urgences :*

**133** [*Commissio*] Nous chargeons le Syndic de l'Ordre d'étudier avec le Recteur de la PUST et le Prieur du couvent comment améliorer les conditions de travail des professeurs.

**134** [*Commissio*] Nous chargeons le Syndic de l'Ordre d'étudier un financement pour les restaurations urgentes des bâtiments de *l'Angelicum*.

*Stratégie à court terme :*

**135** [*Petitio*] Nous demandons que le Chapitre conventuel *ad modum capituli provincialis* se réunisse tous les trois ans (cf. *Relatio MO* 86a).

*En vue d'une meilleure intégration de la PUST dans la mission de tout l'Ordre :*

**136 [Commissio]** Nous chargeons le Socius pour la vie intellectuelle et le Recteur de la PUST d'étudier les conditions d'une collaboration à mettre en œuvre entre nos centres d'études spécialisés dans l'étude de Saint Thomas et la PUST, en particulier à travers l'organisation de Colloques internationaux.

**137 [Commissio]** Nous chargeons le Recteur de la PUST et les autorités académiques de commencer une collaboration entre les centres de formation, les facultés, instituts ou universités des régions d'Italie avec la PUST.

**138 [Commissio]** Nous chargeons le Recteur de préparer, une fois par an, un rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique de la PUST, à l'intention de la réunion du Directoire.

**139 [Commissio]** Nous chargeons le Maître de l'Ordre et le Socius pour la vie intellectuelle, en dialogue avec le Prieur provincial de la Province romaine de Sainte Catherine de Sienne, d'étudier la mise sur pied d'une communauté d'accueil des jeunes dominicains aux études à Rome.

#### ***L'Albertinum à Fribourg et Faculté de théologie***

**140** Malgré la diminution des vocations religieuses et sacerdotales, la Faculté de théologie de Fribourg reste la plus importante (environ 400 étudiants) et la plus internationale de Suisse. Il faut rappeler les faits suivants :

Conditions exceptionnelles de travail pour les professeurs enseignant à l'Université de Fribourg (salaires, bibliothèques, cadre communautaire à *l'Albertinum* et à la communauté Saint-Hyacinthe de la province suisse).

*L'Albertinum* et le couvent de St-Hyacinthe offrent des bourses d'études aux étudiants.

Les titres conférés par l'Université sont des diplômes d'Etat et non seulement canoniques.

La convention tripartite entre le Grand Chancelier, la conférence des évêques suisses et l'Etat de Fribourg a été renouvelée en 2004. Cette convention lie l'Ordre et est en vigueur jusqu'en 2015. La question de la poursuite de l'engagement de l'Ordre à l'université de Fribourg ne se pose donc pas avant 2013 (préavis d'une éventuelle résiliation).

**141 [Commissio]** Nous chargeons le Socius pour la vie intellectuelle d'étudier avec les Prieurs provinciaux et les Régents d'études la possibilité de proposer des candidats pour les deux chaires qui vont se libérer dans la section francophone : histoire de l'Église et exégèse du Nouveau Testament.

## ***Le Couvent Saint Etienne protomartyr –L'École Biblique à Jérusalem***

**142** L'École biblique doit affronter une situation politique difficile au Proche-Orient. De plus, les vocations de biblistes se font plus rares dans l'Ordre et dans l'Église. La mission de l'École biblique est d'autant plus importante et le soutien de l'Ordre indispensable.

**143** La situation actuelle de l'École se caractérise par le renouvellement du corps professoral ; la présence d'étudiants et de chercheurs du monde entier ; la collaboration avec d'autres centres de recherche et d'enseignement, de l'Ordre ou extérieurs à l'Ordre ; le profil scientifique de l'École, reconnu par ses publications et un projet scientifique (la Bible en ses Traditions) auquel collaborent plusieurs frères de l'École, de l'Ordre et d'autres exégètes au plan international ; l'accueil des étudiants dans la vie du couvent ; une situation financière saine.

### *Urgences :*

**144** L'École biblique fondée par le P. Lagrange en 1890 a été reconnue par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres de Paris en 1920 en tant qu'École archéologique française. A à ce titre, l'École reçoit une subvention annuelle du Ministère français des Affaires Etrangères. Même si l'École biblique, dans le futur, ne devait plus avoir de chantier propre en archéologie, la compétence d'un frère capable de faire le lien entre l'archéologie et le texte biblique est indispensable. C'est aussi un enjeu important dans la recherche biblique actuelle.

**145** [*Commissio*] En conséquence, nous chargeons le Socius pour la vie intellectuelle et les Prieurs provinciaux des Provinces de Toulouse et de France de chercher un frère intéressé à la bible et à l'archéologie.

**146** [*Commissio*] nous chargeons les Prieurs provinciaux et régents des études de l'Ordre non seulement d'envoyer des frères étudier à l'École biblique, mais aussi de repérer l'un ou l'autre frère (francophone ou non) intéressé par une spécialisation dans le domaine des littératures du Proche-Orient et de l'orientalisme. L'École peut leur apporter toute l'aide nécessaire pour se former en Europe, aux Etats-Unis ou en Israël.

## ***La Maison Saint-Augustin d'Hippone, Université Catholique Ethiopienne de Saint Thomas d'Aquin à Addis Abeba***

**147** Le Chapitre de Cracovie a encouragé la communauté de la nouvelle maison Saint-Augustin d'Hippone à Addis Abeba, à poursuivre ses efforts pour l'établissement d'une université catholique (ACG, 2004, 202). C'est une mission qui est menée à bien par plusieurs frères de la Province des Philippines. Trois années après, le Chapitre prend acte des faits suivants : l'ouverture imminente de l'Université avec cinq facultés, pour l'instant dans la *Nazareth High School* ; la collaboration entre plusieurs branches de la Famille Dominicaine ; le début de la construction sur le terrain de l'Université ; le nombre réduit de frères dans la communauté de Saint-Augustin d'Hippone.

**148 [Commissio]** Nous chargeons le Maître de l'Ordre de renforcer la communauté et de nommer un frère comme *Project Director*. Ce dernier sera directement responsable devant la Conférence Épiscopale italienne pour mettre en œuvre le projet et rendre compte des fonds mis à disposition.

### ***La commission Léonine et l'Institut historique***

**149** Le Chapitre reconnaît avec le Maître de l'Ordre que la Commission Léonine et l'Institut Historique de l'Ordre réalisent une tâche très spécialisée et de haute qualité (cf. *Relatio MO 75*). Ces institutions font partie de notre crédibilité intellectuelle.

**150 [Petitio]** Nous demandons aux responsables de ces Institutions d'étudier comment mettre à la disposition de la Famille dominicaine le meilleur de ces recherches.

**151 [Petitio]** Nous demandons aux Prieurs provinciaux d'encourager les frères aptes à ces deux tâches spécifiques : l'édition critique des œuvres de Saint Thomas d'Aquin ; la recherche et la publication concernant l'histoire de l'Ordre (cf. *Relatio MO 75*).

**152 [Petitio]** Nous demandons au Maître de l'Ordre de solliciter du Saint Siège une aide économique pour soutenir le travail et les publications de la Commission Léonine. C'est le Saint Siège qui avait confié à l'Ordre cette mission.

### ***Publications***

**153 [Commissio]** Nous chargeons le Syndic de l'Ordre et le Socius pour la vie intellectuelle de contacter les Provinces afin de trouver les moyens de faire parvenir à chaque entité de l'Ordre les publications dominicaines qui se trouvent dans les dépôts de Sainte Sabine à Rome.

**154 [Petitio]** Nous demandons aux responsables des IDI et des *Analecta* de mettre à disposition de toutes les communautés de frères et de sœurs de l'Ordre, par le moyen d'Internet, le fruit de leur travail. Il sera ainsi à disposition du plus grand nombre et à moindre coût.

## **Chapitre IV : Passion pour la vie dominicaine**

### **La vie des frères**

**155** Nous rendons grâce à Dieu pour les frères qui continuent à vivre fidèlement leur vocation à travers les joies et les peines de la vie. Nous souvenant de la vie de St Dominique et discutant ensemble, nous en sommes venus à comprendre plus pleinement la richesse de notre vie fraternelle telle que présentée dans nos Constitutions et dans les Actes des Chapitres Généraux précédents, surtout ceux de Cracovie (213-259). Nous avons décidé d'offrir cette réflexion afin d'encourager chacun de nous dans notre passion pour la vie dominicaine et d'affermir la manière authentique de vivre la vie fraternelle. Nous croyons qu'elle contient des sujets urgents pour la revitalisation de notre vie communautaire et nous espérons qu'elle soit une ressource pour notre méditation personnelle, pour nos chapitres, rencontres et réunions communautaires. Notre prière pour chacun de nous est que Dieu puisse continuer à enflammer notre passion pour la vie dominicaine et pour la mission de prêcheur.

#### **Qu'est ce qui change notre vie ?**

**156** En 1203, deux hommes, l'évêque Diègue d'Osma et Saint Dominique commencèrent un voyage inattendu à la requête du Roi de Castille, pour accomplir une tâche simple qui les conduisit néanmoins vers l'imprévu. Cela embrasa en Saint Dominique une insatiable passion : la prédication et la fondation de l'Ordre des prêcheurs.

**157** Une nuit, pendant ce voyage, une nouvelle prise de conscience enflamma l'esprit et le coeur de St Dominique. Arrivant à une auberge, il y rencontra un aubergiste : ce dernier adhérait à l'enseignement albigeois devenu structure de sa vie. Ils commencèrent à discuter et passèrent la nuit à partager leur foi et leurs histoires personnelles, leurs points communs et leurs différences. Nous imaginons combien ils apprirent l'un de l'autre. St Dominique, nourri des fruits de sa contemplation, prit conscience de la bonté de l'aubergiste. Ce dialogue fut passionnant parce qu'il résultait d'une conviction de foi de la part des deux hommes.

**158** Nous souvenant de cet événement bien connu, nous sommes mis au défi d'examiner aujourd'hui notre vie et de la renouveler pour le futur. Il rappelle les éléments nécessaires pour une vie communautaire fructueuse : partager la foi en Jésus-Christ, nous raconter nos histoires personnelles pour grandir dans la compréhension mutuelle, nous écouter, découvrir les perspectives des autres et les nôtres, et être disponibles au changement.

**159** Dans cette histoire, il est intéressant de voir comment à la fois St Dominique et l'aubergiste ont été transformés. L'aubergiste retourna à la plénitude de la foi en Jésus Christ. Saint Dominique ne retourna pas à Osma pour terminer sa vie comme Chanoine régulier et sous-prieur. Transformé par cette rencontre, il s'engagea dans une mission de prédication et il est désormais connu comme « frère Dominique ». Cet événement, parmi d'autres (par ex. le signe de Fanjeaux, le rassemblement des premières femmes dans une communauté contemplative et la fondation d'un Ordre) transforma sa vie.

**160** Les débuts de notre Ordre ont été marqués de plusieurs façons. Une chose est certaine : St Dominique avait une passion pour Dieu qui l'appelait à quelque chose de nouveau et de stimulant où le dialogue aurait un rôle important. Cette passion insuffla en Saint Dominique le désir de rassembler d'autres pour qu'ils prêchent avec lui en vue du salut de tous. Il présagea que les fruits de la sainte prédication se réaliseraient quand les frères vivraient joyeusement dans un seul esprit et un seul cœur, toujours prêts à être itinérants pour l'amour de l'Évangile et de leurs frères et sœurs. Dieu continue de nous appeler à la nouveauté et aux défis de la vie fraternelle qui nous saisissent avec joie et avec passion.

## **1. Vie commune et mission : passion pour la collaboration**

**161** Un Chapitre reflète la nature communautaire de l'Ordre. Comme dit le Maître de l'Ordre dans sa *Relatio* (92), « La pratique de la vie commune prépare et stimule la prédication et, à son tour, elle est informée et fécondée par elle (LCO 1 § IV) ». Ainsi donc, l'axe de la vie dominicaine et le terreau à partir duquel elle surgit, c'est la communauté. La tradition dominicaine confirme l'importance et la nécessité d'une communauté qui soutienne la mission de prédication : « Dans l'Ordre, la pratique de la vie commune est considérée comme essentielle pour nourrir la prédication, et pas seulement pour soutenir la vie personnelle du frère. Une vie commune de qualité nourrit et rend crédible la mission de la communauté » (*Relatio* 89). Considérons maintenant quelques aspects à souligner pour un équilibre fécond entre la mission et la vie commune.

### ***A. Appartenance et mission***

**162** Au commencement de sa vie apostolique, Saint Dominique a expérimenté dans le sud de la France, combien la prédication accomplie sans l'aide d'une communauté était difficile et peu fructueuse. Nos communautés sont formées de personnes, de cultures, d'intérêts, de rêves et d'espoirs différents, mais il y a quelque chose qui nous unifie tous : nous avons été convoqués par le Christ et avons fait l'option de le suivre, selon le charisme de Saint Dominique. A partir de ce moment, nous formons une communauté de frères qui peuvent dire : « cette communauté est bien la nôtre », « ce Vicariat est bien le nôtre », « cette Province est bien la nôtre », « cet Ordre est bien le nôtre ». Notre identité implique un sens clair d'appartenance que nous ressentons comme un don merveilleux.

**163** La communauté vit en fonction de la mission, toujours en mouvement et en quête de l'autre. Sa raison d'être est celle de rencontrer l'autre dans sa situation concrète, pour dialoguer sur Dieu et sur son Royaume. Si elle venait à perdre ce rythme, elle ne serait plus elle-même et ne porterait plus témoignage. Il est donc nécessaire que la communauté, animée par le prier, et grâce aux rencontres et aux chapitres conventuels, soit stimulée par une vie commune en plénitude et par l'annonce du Royaume de Dieu.

### ***B. Projet communautaire***

**164** En de nombreuses occasions, nous nous sommes demandé comment concilier la tension entre vie fraternelle et mission. Le projet communautaire est un instrument pour

rendre positive cette tension (cf. Mexico 39; Caleruega 44; Bologne 127-132). Ce projet appartient à tous afin que ce soit la communauté tout entière qui prêche et rende témoignage (cf. LCO 311). Ce projet n'est pas fait que d'horaires et de tâches à programmer ; il est un instrument pour approfondir les rapports entre nous, raffermir la communication sincère et l'engagement de tous dans la mission. Il est toujours nécessaire que chaque communauté élabore et évalue annuellement son projet communautaire, moyen indispensable pour améliorer la vie commune. Ce projet ne doit pas seulement viser le travail pastoral, la liturgie communautaire et l'organisation économique, la communauté doit y exprimer également les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour devenir un lieu d'apprentissage, de rencontre, de célébration et une maison de prédication (cf. Cracovie, 219-226). Le projet communautaire doit aussi intégrer les priorités envisagées dans le projet provincial et celui de l'Ordre. Les visites canoniques sont des occasions adéquates pour un discernement communautaire à la lumière du projet élaboré en commun (cf. Mexico 40).

### ***C. Coopérateurs dans la mission***

**165** Toute communauté collabore à la mission, nous en sommes tous coresponsables. Attentifs à ce qui a été dit à Bologne (135-137) et à Cracovie (250-251, 257-258), la Commission pour l'étude du caractère clérical de l'Ordre et le rôle des frères coopérateurs dans l'Ordre – Commission que nous remercions sincèrement pour la pertinence de son travail– rappelle que « tous les membres de l'Ordre, prêtres et frères coopérateurs, sont en premier lieu, des frères en Saint Dominique, qui essaient de vivre ensemble en communauté de frères au service de la prédication » (Rapport de la commission, p. 2). Pour cette raison, Saint Dominique a voulu être appelé « *frater Dominicus* » (Montpellier 1206). Lorsque nous faisons profession dans l'Ordre, nous devenons tous des frères dans la vie religieuse. Nous sommes tous coopérateurs et, même si nos apostolats sont différents, nous collaborons tous à la même mission. Ainsi, nous soulignons encore une fois le fait que le ministère de la prédication est confié avant tout à la communauté tout entière et, dans ce ministère, il y a des voies différentes où les frères non ordonnés participent aussi à la mission de l'Ordre. Cette réalité n'empêche pas de considérer l'Ordre comme 'clérical' (Cf. LCO VI), mais elle exclut le cléricalisme : il y a plusieurs manières de vivre la vocation dominicaine ; elles sont toutes belles, importantes et ont besoin d'être cultivées. Voilà pourquoi les promoteurs des vocations au niveau provincial et local, si possible en collaboration interprovinciale, doivent encourager et présenter les différentes formes de vivre la vocation dominicaine : comme frère ordonné ou frère non-ordonné. De même, nous constatons la richesse apportée par la présence des frères non-ordonnés au sein des Chapitres provinciaux et généraux. Nous apprécierions que le Maître de l'Ordre continue d'avancer dans ce sens pour que ces considérations soient appliquées dans les différentes entités de l'Ordre.

### ***D. Défis***

**166** Très souvent les communautés s'adonnent à de nombreuses tâches, se trouvent confrontées à des difficultés et peuvent perdre leur rythme contemplatif, ce qui rend la convivialité plus difficile. C'est ce qui ressort lorsque nous disons : « nous communiquons difficilement », « la communauté ne nous aide pas », « ma vraie communauté est tel groupe ou tel autre », « nous sommes un petit nombre et très âgés », « ma famille demande mon attention et mon aide », « j'ai ma profession »... La communauté doit aussi chercher des réponses à ces situations-là, en créant des espaces pour la rencontre avec Dieu et avec les

frères, par exemple des échanges sincères pour mettre en commun nos expériences, des moments de prière pour renforcer la communion et des occasions pour être ensemble et partager nos loisirs.

**167** Pendant le Chapitre nous avons entendu des frères nous parler de ceux qui vivent dans des endroits où sévissent la guerre, la violence et le manque de liberté. Nous avons été impressionnés par la façon dont ces frères se soutiennent mutuellement et restent fidèles à la mission qu'ils ont reçue. Ce témoignage nous a aidés à dépasser nos points de vue trop liés à nos lieux d'implantation. Souvent nous pensons que nous avons à affronter, dans notre situation concrète, trop de difficultés graves et de problèmes. Lorsque nous écoutons les frères qui vivent dans des contextes tellement difficiles et que nous leur ouvrons notre cœur, cela nous invite à nous tourner vers l'essentiel et suscite notre solidarité. Nous avons été appelés à nous accueillir les uns les autres, en nous soutenant comme des frères. C'est de la contemplation que naissent assurément les forces pour vaincre les difficultés qui ne manqueront pas d'apparaître. Chaque communauté dans l'Ordre est appelée à devenir une « maison de prédication » car on y vit ce qu'on prêche.

## **2. Vie commune et fraternité : passion pour la communauté**

### ***A. Communion et communication***

**168** La vie communautaire est le fruit d'un processus continu et d'un long apprentissage, afin de pouvoir répondre de manière adéquate à l'appel du Seigneur à vivre en communauté. Il nous faut réapprendre constamment à « construire la communauté ». Nous constatons que nous vivons parfois un manque de communication, un isolement ou un individualisme inquiétants. Parfois le minimum de dialogue communautaire suggéré dans nos constitutions n'est même pas respecté ; en d'autres occasions, bien que la loi soit respectée, on n'arrive pas à une communication et à une participation où nous soyons tous impliqués. Ces situations, quand elles se prolongent, portent tort non seulement à la qualité de la vie communautaire mais aussi aux frères eux-mêmes. Pour cela, nous encourageons les communautés – que les frères y soient nombreux ou non – à promouvoir une communication de qualité entre leurs membres. La communication est d'abord et avant tout une donnée anthropologique, elle définit l'être humain et nous humanise. La communication, à ses différents niveaux (partage d'idées, de sentiments, de la foi), fait naître le consensus, la communion, l'unanimité. Pour y parvenir, les rencontres communautaires sont irremplaçables. Elles nous permettent, en dépassant les échanges superficiels et fonctionnels, de nous donner le temps nécessaire pour échanger sur les sujets principaux concernant notre vie et notre mission.

**169** Une communication sincère et fraternelle nous aidera à retrouver la confiance mutuelle en la bonté profonde de chaque frère et en la bonne volonté de tous et de chacun. La sainte prédication jaillit d'une communauté transformée chaque jour par sa vie fraternelle. La tentation d'éviter les dialogues difficiles sur notre vie affective, de ne pas accepter notre condition humaine ou nos faiblesses, sera toujours présente. Grâce à cette ouverture au dialogue, nous pourrions surmonter les difficultés de communication entre les générations et les risques de l'individualisme qui empêche l'intégration dans les projets communautaires.



Par ailleurs, rien ne peut remplacer le dialogue interpersonnel. Nous devons être attentifs à ce que les nouveaux moyens de communication (e-mail, Internet, téléphone mobile) ne se substituent pas à cette indispensable relation interpersonnelle.

**170** Les récréations et les célébrations festives favorisent la construction de la fraternité. Il en va de même des rencontres informelles (activités culturelles, excursions...) et des moments de loisirs et de joie partagée (cf. Cracovie 244 et 247).

**171** L'élément communautaire de la vie religieuse ne pourra jamais être réduit à ses seuls aspects psychologiques ou moraux. Seule la pratique de la vertu théologale de la charité –qui pour saint Thomas est une forme d'amitié (S.Th. II-II, q. 23, a. 1)- nous aidera, en dernière instance, à dépasser les divisions et les mésententes, à maintenir la sollicitude constante à l'égard du frère et à s'engager à lui vouloir du bien.

**172** La communication doit s'étendre spécialement aux frères des communautés proches. Lorsque des frères qui habitent dans un même voisinage se réunissent, ce temps passé ensemble est souvent favorable à l'échange fraternel et à l'enrichissement de la mission. En outre, l'expérience nous montre les grands bienfaits que procurent le souci d'un accueil chaleureux et l'invitation faite aux autres frères, à la famille dominicaine, aux familiers et à ceux qui jadis furent membres de l'Ordre, à partager notre prière, notre table et notre conversation (cf. Cracovie 226). Cette ouverture à la famille dominicaine, et tout spécialement au laïcat, nous aidera à avancer efficacement dans notre mission commune (cf. Providence 423). Le VIII<sup>ème</sup> centenaire de la fondation de Prouilhe et l'Assemblée des fraternités laïques dominicaines, célébrés tous deux en cette année 2007, ont été l'occasion d'un rapprochement, d'une communication et d'une collaboration toujours plus grands.

### ***B. Le don de vieillir en communauté***

**173** Une espérance de vie plus longue ouvre de nouvelles possibilités à la vie dominicaine : chaque frère âgé a encore devant lui de nombreuses d'années au cours desquelles il peut beaucoup apporter à la vie communautaire et aux divers apostolats. En fait, dans certaines provinces le nombre de frères âgés a augmenté sensiblement et nombreux sont ceux qui, parmi eux, gardent un bon niveau d'activité de prédication et enrichissent la communauté par leur présence, leurs dons et les services qu'ils lui rendent. La présence dans les communautés de frères limités du fait de leur santé précaire ou de leur grand âge montre bien que notre valeur ne dépend pas de ce que l'on peut faire ou non, mais de ce que l'on est et de la signification de notre présence dans la communauté. Nombreux sont les frères qui nous donnent une grande leçon par leur témoignage à cette étape de leur vie.

**174** Le vieillissement progressif limite également les capacités pour l'apostolat et la vie commune. Cette situation nous met face au défi d'apprendre à vieillir tout en vivant fraternellement en commun. Vieillir en communauté est un art, et comme tel, cela suppose un apprentissage, une préparation, un effort et une discipline non négligeables, et la pratique des vertus correspondantes, parmi lesquelles on peut souligner : le fait de se laisser aider, de ne

pas s'isoler ni se replier sur soi, d'essayer d'être en lien avec les générations suivantes, de rester au courant de ce qui arrive et de regarder l'avenir avec espérance.

**175** Même si le grand âge et la maladie ne vont pas toujours de pair, le temps de la vieillesse est un moment où la santé s'affaiblit. L'apparition de nouvelles maladies en lien avec l'allongement de la durée de la vie doit nous rendre plus sensibles à la santé physique et psychique, et à la responsabilité que nous avons d'aider les frères âgés qui s'affaiblissent peu à peu. Chaque province devra faire un effort pour trouver les moyens les mieux adaptés à ses possibilités en vue d'accompagner convenablement les frères malades et les frères âgés. De toutes façons, il faudra toujours les aider à se sentir membres de la communauté. Depuis les débuts de l'Ordre, le souci et le soin des frères malades et âgés sont présentés comme une tâche de toute la communauté. Humbert de Romans écrivait : « il n'y a pas de plus grande miséricorde que celle que l'on exerce envers les malades » et que les frères âgés et les frères malades doivent être traités « avec toute l'affection possible » (*Opera de Vita Regulari I, 205; II, 304*).

### **3. Vie consacrée : La passion d'être disciple**

#### **A. La co-responsabilité**

**176** Aujourd'hui, il y a une méfiance globale envers l'autorité telle que pratiquée dans bien des gouvernements et institutions, ce qui en complique l'exercice. De plus, les effets négatifs de l'individualisme créent des tensions entre la personne et le bien commun. Un consensus n'est plus guère une option dans une société polarisée où les débats attaquent les faiblesses d'une personne plutôt qu'ils ne recherchent la vérité. Notre vie dominicaine n'est pas exempte des attitudes actuelles de notre temps. Par conséquent, il est important que nos vies soient gouvernées par la charité, qui est le but de notre vœu d'obéissance (cf. LCO 19). Le but de notre gouvernement est un consensus suffisant parmi les frères. Ainsi, nous encourageons chacun d'entre nous à renouveler notre profession et à examiner comment elle nous conforme concrètement au Christ. (cf. LCO 18).

**177** Le défi pour nous tous est d'accepter l'exemple de Saint Dominique qui se soumettait lui-même aux décisions du Chapitre Général. C'est en honorant et respectant notre législation que nous trouvons notre chemin de sainteté et le bonheur. Cette spiritualité des Constitutions nous appelle tous à la responsabilité mutuelle et à la co-responsabilité. Nous sommes tous responsables du propre fonctionnement de nos communautés et de notre vie dominicaine. Malheureusement, trop souvent, répondre de ses actes est vu comme un rabaissement de l'autonomie personnelle alors qu'en fait, c'est reconnaître que nous sommes tous mutuellement responsables de notre vie et les uns des autres.

**178** L'unité de notre vie est fondée sur l'obéissance (cf. LCO 17, II) ; cette obéissance est faite de multiples dialogues en vue d'un discernement qui cherche toujours la coopération des frères pour le bien de notre vie et de notre mission (cf. LCO 20 III, IV). En même temps, ce vœu nous pousse à « nous maîtriser nous-mêmes dans notre cœur » (LCO 19). Nous acceptons par l'obéissance ce que nous ne voulions pas accepter de prime abord. Plus tard, nous apprendrons qu'une telle acceptation porte beaucoup de fruits en nous et pour les autres.

À de tels moments, nous nous rappelons notre premier amour (cf. *Relatio* 8) et la passion pour la vie dominicaine. Comme nous avons professé librement obéissance, le vrai test de notre réponse à notre profession vient lorsqu'il nous est demandé de faire quelque chose de différent de notre propre plan.

**179** Il est essentiel que le prieur favorise le service volontaire (cf. LCO 20, III) lorsqu'il exerce le *leadership* de la communauté en animant, en encourageant, et en permettant aux frères de vivre la vie qu'ils ont professée tout en étant responsables des décisions qu'ils ont prises (cf. LCO 311). De plus, comme le Maître le déclare dans la *Relatio* (95), le prieur non seulement co-ordonne la vie de la communauté mais également la gouverne et la dirige selon les lois de l'Ordre.

**180** Depuis le début de notre formation, tous nous avons été appelés à être avant tout responsables du développement de notre vocation en libre coopération avec la grâce (cf. LCO 156). Dès lors, personne n'a le droit de se dispenser lui-même des obligations de nos législations sans la consultation et la permission préalable de l'autorité compétente (Cracovie 239). L'argument selon lequel il faut suivre sa conscience ne doit pas non plus être utilisé pour éviter les responsabilités. Le Chapitre général de Providence (279) nous rappelle que nous « ne pouvons nous élever nous-mêmes comme des centres autonomes d'activité, et, au même moment, appartenir à l'Ordre. Nous sommes inter-dépendants par nécessité et par vocation ».

## ***B. Vie affective***

**181** Certains aspects de la culture d'aujourd'hui présents dans des publicités, films, programmes de télévision, ... sont contraires à l'Évangile et à la dignité humaine. La traite des femmes, la pornographie infantile, les abus sexuels minent tous tragiquement le principe fondamental de l'Évangile : la dignité inhérente de l'être humain, chaque personne étant créée à l'image de Dieu. Malgré cette réalité, nous voulons réaffirmer que nous aimons et sommes aimés. Néanmoins, l'amour humain est limité et trouve son accomplissement dans un amour plus grand qui est la relation avec Dieu. L'amour de Dieu pour nous est la raison même pour laquelle nous avons rejoint la vie religieuse. Par conséquent, nous embrassons librement et joyeusement l'amour chaste comme une expression de notre passion pour Dieu et pour les amitiés humaines.

**182** Nos communautés sont des lieux de communion et d'acceptation (cf. LCO 4, 1). Ceci est spécialement vrai pour nos frères qui souffrent de toutes sortes de détresse (cf. LCO 12, 13). Chacun de nous, au cours de la vie, passe par des moments de crise qui requièrent toujours compassion, compréhension, le pardon et non des jugements (cf. LCO 3, II). En cela, nous sommes tous les mêmes. Nous rencontrons les mêmes défis dans notre quête d'équilibre au sein de nos relations ; nous y découvrons de l'intimité et y développons des amitiés, tout en sachant qu'aucun autre être humain ne pourra jamais répondre à tous nos besoins.

**183** La vie fraternelle n'est réelle que si chacun de nous rencontre réellement les autres, comme Saint Dominique le fit avec l'aubergiste. Bien que nous hésitions à parler de

notre vie affective, nous ne devons néanmoins pas éviter ces conversations dans lesquelles nous nous écoutons mutuellement, partageons notre vie et faisons face à notre humanité dans toute sa complexité. Connaître et comprendre les itinéraires de nos frères nous aidera à être plus accueillants et nous permettra de grandir en affectivité. Cette compréhension mutuelle nous permet d'être compatissants et de permettre à notre frère de s'exprimer en vérité et librement. Cela prend du temps, demande de la patience et un souci sincère pour l'autre.

**184** Malheureusement, dans notre expérience, les frères se retirent lentement de la communauté sans qu'on s'en aperçoive. Et lorsqu'on nous demande : « Où est ton frère ? », avons-nous une réponse ? S'engager l'un vis-à-vis de l'autre et être responsable de chacun est une part essentielle de notre développement humain et de notre transformation. Nous sommes changés en vivant la vie fraternelle avec ceux que Dieu a placés en un lieu et un moment particuliers. Pour vivre une telle vie fraternelle, notre expérience nous montre la nécessité de retrouver le sens de la confidentialité et de la confiance entre nous. Partager notre vie implique de parler des fautes que nous commettons et des limites que nous avons pu dépasser. Sans une intimité appropriée entre nous, nous diminuons l'atmosphère de confiance au sein de laquelle nous pouvons encourager nos frères en temps de crise ; c'est là que nous expérimentons tous le pouvoir de la grâce dans nos faiblesses. En cela, nous reconnaissons notre responsabilité envers nous-mêmes, nos frères et les autres qui cherchent guérison et pardon.

### ***C. Partage des biens***

**185** Depuis les débuts de l'Ordre, St Dominique a lié intimement la crédibilité de notre prédication avec une vie de pauvreté volontaire, dans laquelle nous imitons les « apôtres qui, sans or et sans argent proclamèrent le royaume de Dieu » (LCO 30). Pour lui, les besoins des autres primaient sur les livres dont il avait besoin pour étudier. Par son exemple, nous reconnaissons que le partage des biens avec d'autres et entre nous, nous libère de l'accumulation de biens qui nous encombrant dans notre itinérance apostolique ( cf. LCO 31, 2).

**186** Nous sommes entrés dans l'Ordre en abandonnant tout ce que nous avions afin de mettre tous nos biens en commun. Au cours du temps, avons-nous progressivement re-accumulé ce à quoi nous avons renoncé? Alors qu'un frère passe d'une étape à l'autre de la formation, et d'une assignation ou d'un ministère à l'autre, ses effets personnels s'accumulent peu à peu. Etait-ce le cas lorsque nous sommes entrés dans l'Ordre avec seulement une valise? Plus tard, nous avons besoin d'une voiture pour déménager, ensuite d'une camionnette, et plus tard encore, un camion n'est pas suffisant. Dans quelle mesure pouvons-nous, comme individus, communautés et provinces, posséder des choses pour le bien de notre ministère sans être source de scandale pour les personnes vis-à-vis desquelles nous dépendons ? La pauvreté implique un détachement, un « laisser s'en aller ». Ceux qui ont besoin de moins peuvent vraiment et passionnément partager ce qui est le plus précieux pour nous : l'Évangile que nous sommes appelés à prêcher (Actes 3, 6).

**187** C'est par la Providence de Dieu concrétisée dans ce que les gens nous donnent généreusement et dans ce que nos frères ont durement acquis par leur travail, que nous

disposons de beaucoup plus que la moyenne des gens dans le monde. Dans le contexte d'un monde matérialiste, dans une culture de consommation et de profit où un système économique injuste crée tant d'inégalités, où des milliers de personnes sont affamées chaque jour et manquent de soins de santé alors que d'autres vivent dans l'abondance, alors que notre style de vie met en danger la planète entière, notre réponse à tout ceci est : simplicité de vie et solidarité avec les pauvres. Certaines de nos familles peuvent compter parmi celles qui sont dans le besoin. Puisque tous nos biens sont en commun, le soutien familial doit impliquer une décision de la communauté ou de la province et non du frère seul. Alors, comment équilibrons-nous les besoins des familles de nos frères et le risque de créer une dépendance matérielle vis-à-vis de nos communautés ? Si elles développent une certaine dépendance envers notre soutien matériel, ne confondons-nous pas les valeurs du Royaume de Dieu que nous représentons et qu'il nous est demandé d'offrir avant tout ?

**188** Nos communautés assurent notre sécurité et sont un signe de concrète solidarité les uns envers les autres. Tous sont appelés à contribuer et à partager joyeusement le bien commun de la communauté ou des provinces, héritage de générations qui ont beaucoup travaillé. Une attention particulière doit être donnée à la propriété commune. En conséquence, pour le bien de la justice, nous devons être transparents face à notre communauté quant aux revenus que nous recevons et nous devons les rendre librement. Un frère, soit qu'il garde ses revenus, soit qu'il refuse de travailler, est en réalité en train de voler la communauté. De plus, nous devrions aussi traiter d'une manière juste ceux qui collaborent avec nous, nos employés et notre personnel laïc.

**189** Dans une province, la situation économique des communautés varient. Solidairement, comme communautés et provinces, nous sommes responsables des besoins matériels de l'Ordre. De plus, puisque notre vœu est un acte public, nous sommes également responsables non seulement envers l'Ordre, mais également envers une plus large communauté, celle des croyants qui nous soutiennent. Cette responsabilité embrasse notre utilisation des ressources de la planète qui appartient à l'humanité tout entière.

#### **4. Vie contemplative : La passion pour Jésus Christ et l'humanité**

**190** Selon notre tradition, Saint Dominique était un prêcheur passionné et un homme de prière. « Fréquemment Dominique se tournait vers son compagnon de route et disait, 'Toi, va de l'avant et pensons au Sauveur,' et lui restait en arrière pour être seul. Nous devons trouver un pareil espace pour nous-même. C'est plus important que l'activité apostolique (Damian Byrne, Lettre, 'La Vie Commune, I. La Prière). Comme Dominique, nous avons à prier constamment, parlant à Dieu ou de Dieu, et à apprendre l'art de vivre en présence de Dieu, car notre prière « fortifie nos liens fraternels et renforce notre communauté » (Cracovie 222). Au sein de nos vies surchargées et dans un monde bruyant, nous avons absolument besoin du silence et de la prière. C'est la responsabilité de la communauté que d'offrir un lieu et un horaire appropriés, favorisant la contemplation qui est le cœur de toute notre vie. Nous sommes une famille appelée à se réunir pour louer, bénir et prêcher, de même que nous dialoguons avec des gens de religions différentes qui valorisent une vie de prière sincère.

**191** Dans la contemplation, nous sommes nous-mêmes invités à la conversion et la transformation du cœur. Comment est-ce que, dans la communauté, je me réconcilie avec mon frère que j'ai offensé, et ce avant de prêcher le pardon aux autres ? Comment, comme communauté de frères, vivons-nous ce que nous prêchons ? Dans quelle mesure contemplons-nous les paroles de notre propre prédication ? Notre prédication est le témoignage ultime de la qualité de notre vie de prière qui intègre tous les éléments de notre vie. Le Chapitre de Providence (211) a souligné que « le sujet essentiel de notre contemplation est Jésus de Nazareth, le Verbe incarné, » avec qui nous devons avoir une relation intime. De plus, la contemplation affecte notre prédication quand elle vient du fond de notre expérience et de notre ministère auprès des personnes de notre temps, spécialement ceux et celles qui souffrent, les pauvres et les marginalisés. Lorsque ce n'est pas le cas, notre prédication devient une 'cymbale retentissante' et un 'gong qui résonne'.

**192** Nos constitutions nous provoquent en soulignant que l'unanimité de nos vies « doit être un exemple vivant de la réconciliation universelle en Christ que nous proclamons dans notre prédication. » (LCO 2, II). Le manque de réconciliation dans nos propres communautés est une cause de scandale et blesse la crédibilité de notre prédication issue de notre contemplation. Nous reprenons à notre compte le Chapitre de Caleruega (43, 2) qui nous encourage à trouver des occasions de réconciliation en créant des espaces de prière dans lesquels nous puissions nous écouter et dialoguer entre nous.

## **Conclusion**

**193** Nous avons commencé cette réflexion par l'histoire de St Dominique et de l'aubergiste. Le lieu de ce changement ne fut pas la chaire, mais une auberge dans laquelle se vécut un temps de profond dialogue et de réflexion. Bien qu'il y ait beaucoup de lieux pour la prédication, notre vie fraternelle est ce premier lieu pour nous dominicains. (cf. LCO 2). Dans la vie fraternelle, nous avons la chance extraordinaire de nous rencontrer, de nous accepter et de nous encourager les uns les autres dans la charité et la miséricorde qui changent nos vies.

**194** Nous avons réfléchi à quelques événements et actions qui transforment ce que nous sommes. Néanmoins, nous en sommes arrivés à une constatation simple et indéniable : la question fondamentale de notre vie n'est pas « qu'est-ce qui change notre vie ? » mais bien « QUI change notre vie ? »

**195** La rencontre avec Dieu, avec ceux que nous côtoyons dans notre apostolat, avec l'étranger, et, bien sûr, avec nous-mêmes, nourrissent un changement en nous. En quittant ce Chapitre, nous avons une meilleure connaissance les uns des autres. Le dialogue nous a rendus plus riches que ce que nous étions à notre arrivée. Peut-être, est-ce le point fondamental de cette réflexion. Nous nous sommes rassemblés dans l'auberge, conformément suivant à la structure de notre vie, et nous avons partagé notre passion pour le Christ et pour la vie dominicaine. Si nous voulons en vérité suivre les pas de St Dominique qui ne retourna pas à Osma, nous ne pouvons pas retourner dans nos communautés pour y reprendre notre vie habituelle. Quelque chose a changé : nous sommes devenus différents.

## Chapitre V: La formation

### I. LETTRE À UN FORMATEUR

**196** Cher Frère,

Toi qui t'occupes de la formation et du suivi des vocations, tu as été spécialement présent au cœur de ce Chapitre Général. Nous sommes très reconnaissants pour la mission que tu mènes, mission pour laquelle il est si difficile de trouver des frères. Par ton sacrifice et ta mission de chaque jour, tu rappelles à l'Ordre l'importance de vivre l'essentiel de notre charisme, ainsi que la responsabilité que nous avons tous de notre propre formation, des vocations et de la formation elle-même à partir du moment où nous entrons dans l'Ordre des Prêcheurs (cf. LCO 156 ; 165). En t'occupant de la vie spirituelle (cf. LCO 159), jour après jour, par ton exemple tu nous fais nous demander à chacun d'entre nous si nous nous dirigeons progressivement vers la plénitude et l'apostolat propre à la vie dominicaine (cf. LCO 154).

**197** Nous voudrions te dire tant de choses, mais il y en a aussi tant qui ont été dites que, tout au moins, nous voulons t'inviter et nous inviter mutuellement comme Dominicains à redécouvrir les riches documents de l'Ordre sur les vocations et la formation : dans nos lois, dans les différents Chapitres Généraux et dans les lettres des Maîtres de l'Ordre, qu'elles soient envoyées à l'Ordre lui-même ou à chaque entité en particulier. Cela est également valable pour tous les autres sujets de notre être dominicain.

**198** Il y a huit cents ans, Notre Père Saint Dominique a placé à Prouilhe la contemplation comme « première pierre » et rocher solide sur lequel l'Ordre devait être construit, à partir de la vocation de nos premières moniales. Chaque monastère est pour nous un rappel permanent de la source d'où jaillit notre vie apostolique de prêcheurs. Voilà un grand défi que nous rencontrons lorsqu'il s'agit de faire grandir une vocation et de former un frère dominicain : la contemplation de la Parole, en lien avec la contemplation de la réalité globale et locale que vivent nos peuples aujourd'hui.

**199** La formation dans notre Ordre revêt une spiritualité qui lui est propre, au travers de laquelle nous devons offrir aux frères qui viennent vers nous la possibilité d'une expérience spirituelle profonde. Cela exige de les initier à la vie de prière personnelle et liturgique, en faisant naître chez eux le goût d'intérioriser la Parole, tandis que nous les accompagnons dans l'aventure spirituelle qui consiste à suivre le Christ de plus près et que nous les aidons à discerner le plan de Dieu pour leurs vies. Ceux que nous formons attendent de nous, leurs aînés dans l'Ordre, que nous leur transmettions la fidélité à la suite du Christ et l'amour pour Marie, à la façon de Dominique ; ils attendent également un témoignage de notre compassion face à la douleur humaine. Notre exemple les aidera à s'identifier au charisme de l'Ordre et à faire croître en eux le sentiment d'y appartenir. Ils pourront ainsi mieux s'engager dans la mission, l'éprouvant avec responsabilité comme une priorité dans leur propre vie. Si nous ne le faisons pas, c'est alors le contraire qui peut arriver !

**200** En tant que prêcheur à partir de la formation, la mission la plus importante pour toi est d'être témoin plus que maître, afin que ta vie interpelle les frères en formation par ta fidélité dans la foi, le sérieux de ta vie spirituelle, la rectitude de ton comportement, l'égalité dans tes relations avec les autres, ta capacité d'accueil, l'écoute et la simplicité de ta vie fraternelle. Cette mission correspond également à la communauté formatrice et à nous tous qui avons une responsabilité dans la formation. Nous t'encourageons à continuer à être patient avec le rythme de progression de chaque frère, mais à être toujours davantage un élément moteur qui les motive et les encourage à assumer de nouveaux défis et engagements, dans un cadre de liberté, sans que cela affaiblisse l'obéissance et une discipline saine.

**201** La formation pour la vie fraternelle est fondamentale, tout autant que le développement des qualités humaines, spirituelles et intellectuelles, ainsi que la promotion de sains loisirs chez les frères en formation. Tout cela peut constituer une force et une nouveauté pour l'Ordre, dès à présent et pour l'avenir. Ce sera également un signe de contradiction créatif dans une société qui pousse à la consommation. Nous considérons de plus qu'il est vital pour l'avenir de l'Ordre que, dès le début, les frères soient formés en vue de la mission universelle et pas uniquement pour répondre aux besoins d'une seule entité.

**202** Qui sont les jeunes qui arrivent dans l'Ordre aujourd'hui ? Quels sont nos défis dans le domaine de la formation ? Comment devenir nous-mêmes toujours plus responsables de la formation ? Comment donner une continuité à la formation pendant toute la vie ? Voilà des questions que nous nous sommes posées au cours de ce Chapitre Général et au sujet desquelles nous voulons partager quelques réflexions avec toi et avec tout l'Ordre.

## **II QUELLE JEUNESSE ARRIVE DANS L'ORDRE ?**

**203** Ce sont des jeunes de notre société : des jeunes avec de grandes capacités et de grandes limites. Beaucoup arrivent d'un monde marqué par la perte de valeurs transcendantes, de sociétés qui fréquemment sont hostiles ou indifférentes à la vie de foi (Providence 352), de familles souvent brisées, de relations interpersonnelles qui n'ont pas toujours de signification réelle. Mais ils apportent aussi d'autres valeurs qui affirment la vie, telles que l'esprit de bénévolat, la lutte pour les droits de l'homme et la préoccupation pour l'environnement. Ainsi, quand ces jeunes entrent dans l'Ordre, même s'ils portent en eux la fragilité et les ruptures de leur monde, ils apportent aussi la joie, la force et les signes de grâce qui sont également présents à notre époque.

**204** Les jeunes d'aujourd'hui sont plus spirituels que ce que nous pensons habituellement. Ils ont de grands idéaux, mais ils ne savent pas toujours comment les vivre. Beaucoup cherchent une expérience intime de Dieu et du sacré qui soit différente de celle du passé. Ils sont curieux et ont soif de connaître. Ils sont généreux et parfois ouverts lorsqu'il s'agit des pauvres, des « sans terre », des immigrés, de ceux qui sont marginalisés et de tous ceux qui sont dans le besoin. De fait, certains d'entre eux sont déjà engagés activement avec le Christ et son Évangile.



**205** Si nous essayons de dresser le portrait de la société d'aujourd'hui, nous voyons que ces jeunes y cherchent quelque chose de nouveau et considèrent la vie religieuse comme un chemin pour y parvenir.

- Ils cherchent ce qu'ils n'ont pas trouvé dans une culture qui change constamment, affectée par les divorces, les relations rompues, le chômage et, dans de nombreux pays, la pauvreté : une vie plus stable, de la clarté, un monde libre de toute ambiguïté.
- Ils ont soif d'un Dieu qu'ils ne trouvent pas dans une société sécularisée et matérialiste.
- Ils cherchent une vie fraternelle qu'ils ne vivent pas dans des sociétés qui, trop souvent, favorisent l'individualisme, la compétitivité et le gain personnel.

### **III. DÉFIS POUR LA FORMATION**

**206** Les nouvelles vocations que nous recevons pour l'Ordre sont un cadeau du Seigneur. C'est à nous qu'il revient de les accueillir telles qu'elles sont, tout en étant responsables de leur transmettre toute la richesse de la suite de Jésus-Christ à l'école de Dominique qui « parce qu'il aimait tout le monde, était aimé de tous » (cf. Vie des frères n°45). Le fait de les accueillir dans l'Ordre est un défi non seulement pour eux, mais aussi pour nous. C'est pourquoi le Chapitre de Bogota veut présenter quelques défis que les nouvelles vocations, dans les différents stades de formation, lancent à l'ensemble de l'Ordre.

**207** En voici quelques-uns :

- a) Nous devons, dans une culture marquée par le changement, les engagements à court terme, la maturité personnelle tardive et le manque d'assurance dans la vie affective, former sans nous laisser aller à la peur, la méfiance, l'angoisse, la tristesse ou le pessimisme. Il est inutile de vouloir ignorer les difficultés ou de se laisser écraser comme si elles étaient insurmontables. En effet, la société dans laquelle nous devons prêcher aujourd'hui porte aussi des valeurs évangéliques.
- b) Nous devons donc être prêts à rendre compte de l'espérance qui est en nous (1P 3,15) par le témoignage de notre vie de prédication. Quand Jésus nous apprend à surmonter les périodes difficiles que Lui a dû vivre, il nous enseigne trois valeurs fondamentales : la prière, la croix comme signe de salut et la vie fraternelle en communauté. Ces trois valeurs sont des moyens d'entrer en communion joyeuse avec le Père et de connaître le bonheur de servir nos frères.
- c) Cela exige de renouveler complètement notre esprit de contemplation pour la mission de l'Ordre, de prédication dans un cadre contemplatif, avec une spiritualité de l'Incarnation (cf. Providence 353). Nous avons besoin d'un nouvel esprit évangélique, de nouvelles attitudes au service du monde et de nouvelles méthodes pour notre prédication. La dimension contemplative, comme axe transversal de tout l'Ordre, est une valeur à retrouver dans la formation qui nous aide à mûrir dans notre vocation, à grandir dans la foi et à

mieux assumer les besoins les plus urgents des hommes et des femmes d'aujourd'hui.

- d) En matière de formation, la nouvelle réalité de certaines vocations exige de notre part de nouvelles méthodes pour transmettre le charisme le plus authentique de l'Ordre, invitant à une capacité de liberté autocritique, pas tant dans les formes extérieures que dans ce que à quoi ouvrent les observances régulières et la mission de l'Ordre. La culture émergente exige de nous que nous ne nous installions pas dans le passé par peur de perdre nos sécurités.
- e) Nous recevons aussi des candidats plus âgés ou qui ont une plus grande expérience de la vie. Certains parmi eux arrivent aussi avec des formations et des expériences professionnelles. Pour leur formation, il est important de tenir compte de ces conditions particulières.
- f) En tant que frères de l'Ordre, nous devons entrer en dialogue avec nos jeunes en formation pour créer, en coresponsabilité, un cadre dans lequel soit assumée une façon toujours nouvelle de concevoir la tradition : formes de relation ; modes d'expression et de langage ; disponibilité pour les services qui nous seront demandés par les différentes entités de l'Ordre et feront croître tout ce qui peut nous mener à une liberté évangélique ; obéissance, non par crainte, mais à une loi qui n'oblige pas sous peine de péché ; mode de gouvernement responsable, participatif et consensuel.
- g) Comme à l'époque de Notre Père Saint Dominique, pour être prédicateurs de l'Évangile, nous devons aujourd'hui relever le défi de discerner le passage de l'Esprit dans notre histoire et notre culture. Comme Dominique, nous devons avoir l'audace d'inventer de nouvelles solutions et d'être présents là où l'avenir est en gestation. Les conseils évangéliques que nous professons sont toujours aujourd'hui un moyen pour évangéliser, notre propre vie étant un témoignage efficace pour annoncer l'Évangile (cf. EN 21).

**208 [Commissio]** Nous chargeons les conseils de formation de chaque entité de l'Ordre d'assumer ces défis, ou d'autres qui n'auraient pas été mentionnés ici, dans leurs plans de formation, et d'être attentifs aux conséquences des changements culturels de notre époque.

**209 [Commissio]** Nous chargeons les Conseils de Formation de chaque entité de réfléchir d'une manière coresponsable et créative aux questions suivantes, en échangeant à leur sujet au cours de leurs réunions régulières :

- Comment formons-nous pour la mission universelle et les priorités de l'Ordre ? (cf. Oakland 68, Bologne 103, Cracovie 268)
- Quelles sont actuellement les « frontières de notre prédication » ?
- Où se trouvent aujourd'hui les « Cumans » ? (cf. Bogota Relatio Magistri Ordinis IV,119)
- Comment formons-nous pour une fidélité jusqu'à la mort ?
- Comment formons-nous pour la vie contemplative ? (cf. Bologne 86.2, Cracovie 267)

- Comment formons-nous dans la liberté pour savoir vivre en communauté ? (cf. Bologne 86.5, 87.2)
- Comment formons-nous à être membre de la famille dominicaine ?
- Comment formons-nous à la maturité humaine, spécialement en sa dimension affective ? (cf. Bologne 86.1)
- Comment former les frères comme dominicains lorsqu'ils étudient dans des centres qui ne sont pas ceux de l'Ordre ?

**210 [Exhortatio]** Nous exhortons les communautés de formation à dialoguer, dans leurs réflexions communautaires, pour savoir comment retrouver l'amour initial qui nous a poussés à faire partie de l'Ordre, d'autant plus quand la société nous attire vers d'« autres amours ».

**211 [Commendatio]** Nous recommandons aux entités de prendre en compte dans leurs plans de formation la dimension prophétique de l'Évangile, reliée directement à Jésus-Christ, surtout pour que la Parole et le témoignage de notre vie soient en communion, à l'exemple de la prédication du frère Antonio de Montesinos et de sa Communauté.

**212 [Commendatio]** Nous ordonnons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux, en lien avec le conseil de formation, de tenir compte de LCO 217-220, au sujet de la formation et du ministère des frères coopérateurs et de s'assurer que la RFP et la RSP mentionnent le caractère singulier de leur vocation et de leur ministère à l'intérieur de la même identité qu'ils partagent avec les frères clercs.

**213 [Commendatio]** Nous recommandons que le promoteur provincial des vocations promeuve la vocation de frère coopérateur pour notre Ordre, et bénéficie des moyens nécessaires pour assumer sa responsabilité. Là où ce sera possible, il convient qu'un frère coopérateur apporte sa collaboration au promoteur des vocations.

#### **IV. RESPONSABLES DE LA FORMATION**

**214** Toutes nos entités se sont fait l'écho, d'une manière responsable, des affirmations émises par les Chapitres Généraux au sujet de la formation. Preuve en sont les Actes de leurs Chapitres, les RFP et leurs propres statuts. Nous savons tous que le premier responsable de la formation est, en dernière instance, le frère en formation lui-même (LCO 156), mais nous savons aussi l'importance des entités dans un processus de formation. Comme le dit le Chapitre Général de Mexico, « ce sujet est de la compétence de l'ensemble de l'Ordre » (27,2).

**215** Ce Chapitre général de Bogota veut mettre l'accent et insister tout particulièrement sur la communauté dans laquelle sont formés les prénovices, les novices, les étudiants, et sur ceux qui sont plus directement responsables de la formation.

**216 *La Communauté de formation.*** Le prieur provincial, le vice-provincial et le vicaire général avec leurs Conseils respectifs doivent être particulièrement attentifs à constituer une communauté véritablement formatrice. Elle ne doit pas être forcément composée de frères identiques les uns aux autres ; il convient d'avoir plutôt une communauté variée. Celle-ci enrichira plus et mieux par ses qualités, et même par ses limites, les frères en formation. On n'accordera pas trop d'importance à la différence d'âge et il sera bon qu'il y ait des frères qui exercent des ministères différents, dans le domaine pastoral, intellectuel ou bien aux frontières... Des frères avec des qualités, qui soient respectueux, ouverts au dialogue, équilibrés affectivement, sachent écouter, et soient d'une profonde spiritualité dominicaine.

**217 *Les responsables de la formation.*** Pour ce qui est des responsables des différentes étapes, ils doivent être porteurs de qualités humaines, spirituelles et dominicaines. Ils devront aider les frères en formation à discerner le cœur de leur identité dominicaine. Pour l'exercice de leur fonction, ils devront recevoir l'appui nécessaire des provinces et on leur donnera les moyens opportuns pour se préparer à cette tâche (Cracovie 269). De plus, les formateurs chargés de préparer les frères ne devront pas négliger, ni pour eux-mêmes ni pour les frères en formation, les réalités concrètes de la vie conventuelle et du ministère qui attend les plus jeunes à partir de leur première assignation.

**218 [*Petitio*]** Nous demandons aux Provinces, Vice-provinces et Vicariats généraux qui ont des formateurs et des ressources économiques d'être solidaires avec les entités qui, alors qu'elles ont des vocations, manquent de frères ou de moyens pour mener à bien la mission de la formation.

**219 [*Petitio*]** Nous demandons à toutes les entités de l'Ordre qui se trouvent dans le même pays ou la même région de continuer à organiser, ou bien d'organiser, des sessions de formation pour le renouvellement des formateurs dans le domaine des sciences humaines, de la théologie, de la vie religieuse et de la spiritualité dominicaine.

## **V. LA FORMATION PERMANENTE**

**220** Tout en reconnaissant que la formation est un processus qui n'est jamais terminé et qu'elle est un élément constitutif de notre vie dominicaine, chaque frère doit continuer à cultiver la maturité affective et humaine, la pratique de la prière, la fidélité aux vœux et la vie commune, ainsi que l'étude constante nécessaire pour la prédication et un ministère efficace. La formation n'est jamais achevée pour un dominicain et est en développement constant. Elle a une place à chaque étape de notre vie et embrasse tous les aspects de notre vocation. Pour cette raison, il est essentiel que l'Ordre promeuve la formation permanente de tous les frères.

**221 [*Petitio*]** Nous demandons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux d'élaborer, avec leurs Conseils de Formation, un programme pour les frères récemment ordonnés, afin de les aider en ces moments si importants de transition où ils s'engagent dans leur mission. Ce programme pourrait comporter une rencontre provinciale ou

régionale annuelle des frères qui viennent d'accéder au ministère. On pourra aussi proposer l'établissement de relations avec un frère référent qui les orientera et les accompagnera.

**222 [Petitio]** Nous demandons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux, avec leurs Promoteurs de formation permanente respectifs et les Conseils de formation de chaque entité, de développer des stratégies pour encourager la formation permanente des frères. Celles-ci pourraient proposer des rencontres régulières, animées par le prier ou le supérieur local, en collaboration avec le lecteur conventuel, au cours desquelles les frères de la communauté pourraient réfléchir sur les enjeux de la mission, l'importance de la prière, de la vie commune et de la contemplation, le rôle de l'étude et la signification des vœux.

**223 [Commendatio]** Nous recommandons aux prieurs provinciaux, vice-provinciaux et vicaires généraux, avec les promoteurs de la formation permanente, d'établir un plan de formation continue qui introduise un approfondissement sérieux en matière de sexualité, de maturité affective, et au sujet du vœu de chasteté. Ce plan devrait également promouvoir les capacités nécessaires dans ce domaine, pour la pratique pastorale dans l'Eglise d'aujourd'hui, en incluant la connaissance de l'éthique professionnelle et la conscience des limites professionnelles et ministérielles existantes, pour un ministère efficace.

## Chapitre VI : Gouvernement

### Prologue

**224** Dans notre Ordre, le gouvernement n'est ni une science particulière, ni un mystère secret partagé par quelques experts reconnus dont d'autres seraient exclus. Il ne s'agit pas pour certains de légiférer et pour d'autres d'obéir. C'est un ministère auquel tous les frères sont appelés et impliquant qu'à la profession chaque frère reçoit une voix et un vote. Chaque frère accepte donc la responsabilité de la promotion de la mission et une part dans la réalisation de cette conversion commune qui se trouve au cœur de notre vocation à proclamer l'Évangile. De même que la prédication de la Parole vise à déployer les liens de la communion dans la miséricorde divine, notre participation au gouvernement veut que, dans cette même miséricorde, nous approfondissions les liens de la communion fraternelle. Dans notre exercice commun du gouvernement, nous rendons manifeste ce que nous sommes : une communauté de frères, serviteurs de la Parole, entièrement dévoués à la prédication du Christ. De même que notre partage dans l'exercice du gouvernement s'exprime d'une 'manière organique et proportionnée' (LCO 1#VII), de même les questions de gouvernement touchent proportionnellement chaque aspect de notre vie religieuse puisque nous essayons d'être fidèles au commandement de l'Évangile de 'faire de toutes les nations, des disciples'. Le gouvernement n'est pas une dimension isolée de notre vie communautaire, dégagée de tout lien avec les aspects liturgiques, sacramentels, contemplatifs, apostoliques ou économiques de notre vie commune de disciple; il fonctionne plutôt comme un thème transversal unissant chacun de ces aspects, dans les tentatives répétées de l'Ordre de se renouveler lui-même en réponse aux défis providentiels que l'esprit de notre temps suscite.

### Pour une meilleure communication avec la Curie et les Provinces

**225** Afin d'améliorer la communication entre les Prieurs provinciaux et le Maître de l'Ordre et son Conseil, nous rappelons l'article LCO 428 aux Prieurs provinciaux et aux *Socîi* du Maître de l'Ordre.

**226** [*Commendatio*] Nous recommandons que la pratique actuelle d'inviter des Prieurs provinciaux à rencontrer le Maître de l'Ordre et les membres de son Conseil soit étendue à tous les Prieurs provinciaux, une fois au moins durant le mandat du Prieur provincial.

### En ce qui concerne la circulation et la réception des Actes du Chapitre Général

**227** [*Exhortatio*] Nous exhortons les Prieurs provinciaux et leurs Conseils à trouver des manières créatives non seulement pour diffuser les Actes des Chapitres Généraux mais également pour faire connaître leurs contenus aux couvents et maisons de leurs Provinces, Vice-provinces et Vicariats.

## **En ce qui concerne la collaboration**

**228 [Exhortatio]** Nous exhortons les Prieurs provinciaux et leurs Conseils à encourager la collaboration pour la mission de l'Ordre en entreprenant une évaluation réaliste des services et des ressources qu'ils peuvent offrir à d'autres entités de l'Ordre de même que des besoins dont ils font eux-mêmes l'expérience. Une fois cet inventaire des besoins et des ressources établi, il devra être diffusé, par l'intermédiaire du Maître de l'Ordre, dans des réunions régionales ou dans des échanges entre Prieurs provinciaux ou modérateurs d'institutions, afin que la mission de l'Ordre puisse bénéficier d'un tel échange.

**229 [Commendatio]** Nous recommandons que, puisque la collaboration tire profit de la transparence, les termes des engagements entre les Provinces soient conclus par écrit par les Prieurs provinciaux et leurs Conseils. Le Maître de l'Ordre devrait être informé de tels accords et pourrait agir comme garant de ceux-ci.

## **En ce qui concerne les questions de Justice et Paix**

**230 [Exhortatio]** Nous reconnaissons l'apport, dans le travail de Justice et Paix, du Promoteur Général, du Délégué Permanent de l'Ordre au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève, de nos ONG, des Promoteurs Provinciaux et des Promoteurs Régionaux dans les régions où de telles charges se sont révélées utiles et appropriées. De plus, nous exhortons tous les frères à trouver des manières nouvelles et créatives pour promouvoir Justice et Paix.

## **En ce qui concerne le renforcement des entités plus faibles et l'encouragement de projets communs**

**231 [Ordinatio]** Nous ordonnons que le Maître de l'Ordre continue le processus concernant les Caraïbes, tel que décrit par Cracovie (293).

**232 [Ordinatio]** Nous ordonnons que le Maître de l'Ordre et les Prieurs provinciaux et Vicaires Provinciaux en Bolivie continuent le processus de collaboration initié à Cracovie avec en vue l'unification des deux entités (LCO 256-bis).

**233 [Commendatio]** Nous recommandons que le Maître de l'Ordre continue d'encourager le dialogue entre les deux Vicariats au Venezuela afin que les deux entités puissent collaborer plus étroitement à notre mission commune.

**234 [Commendatio]** Nous recommandons que le Maître de l'Ordre, le Socius pour la vie apostolique et les supérieurs respectifs fassent régulièrement l'évaluation de nos entités fragiles, en vue de déterminer et de renforcer leur viabilité.

## **En ce qui concerne la mission aux ‘frontières’**

**235 [Exhortatio]** Nous exhortons les entités de l’Ordre à être vigilantes dans l’examen des demandes qui sont présentées pour l’« évangelisation aux frontières » (Avila, chap.II, Mission aux frontières).

**236** Nous sommes conscients que des engagements actuels peuvent entraver une réponse positive à de tels défis. Néanmoins, nous encourageons les Provinces, Vice-provinces et Vicariats à être ouverts et généreux et à ne pas craindre les risques qu’une telle réponse puisse présenter.

**237** De tels projets peuvent être entrepris pour un temps spécifique et n’ont pas nécessairement besoin d’être de longue durée. De cette manière, nous pouvons également promouvoir la dimension itinérante de notre vie mendicante.

## **Sur la co-opération entre les supérieurs majeurs et les supérieurs locaux**

**238 [Exhortatio]** Nous exhortons les Prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux et Vicaires Généraux à convoquer des réunions de prieurs et supérieurs une fois au moins par an afin de partager des préoccupations communes et d’échanger des informations.

**239** En gardant à l’esprit la nature de notre Gouvernement, et les différents niveaux auxquels l’autorité s’exerce, nous rappelons à tous les frères la valeur constante du principe de subsidiarité (LCO 22).

## **Sur le texte du LCO**

**240 [Ordinatio]** Nous ordonnons au Maître de l’Ordre de fournir, dans l’année qui suit ce Chapitre, une édition révisée et imprimée du LCO en latin qui soit, dès qu’elle sera achevée, disponible sur le site Internet de l’Ordre.

**241 [Ordinatio]** Nous ordonnons en plus que les futures modifications au LCO apparaissent rapidement sur le site Internet de l’Ordre.

**242 [Ordinatio]** En vue d’une édition complète du LCO, nous ordonnons que le Maître de l’Ordre mette en place une commission qui fera un rapport d’ici le prochain Chapitre Général sur la faisabilité d’une telle édition et sur les principes et les critères qui devront guider celle-ci. Cette commission devra fournir au Maître de l’Ordre un rapport sur l’avancement de ce projet dans les deux ans.



La première tâche de la commission sera de classer les différents types de changements possibles et de suggérer des manières de les mettre en œuvre. Le rapport, qui sera envoyé à tous les capitulaires six mois avant le prochain chapitre général, doit inclure :

- a) Des suggestions concernant les changements d'ordre technique devant être faits aussi rapidement que possible.
- b) Une identification des changements plus importants qui sont requis (tels que les assignations, vicariats, etc.) et les manières de les prendre en considération et de les mettre en œuvre.

La commission devra dès lors examiner comment de tels changements doivent être faits, c'est-à-dire s'ils doivent être présentés en une fois à un Chapitre Général ou par étapes à différents Chapitres Généraux.

### **Sur les Chapitres Généraux de l'Ordre et le Maître de l'Ordre**

**243 [Commendatio]** Nous reconnaissons que les questions concernant les intervalles entre les Chapitres Généraux successifs et la durée du mandat du Maître de l'Ordre sont interconnectées. A la lumière de cela, nous recommandons que la commission préparatoire pour le prochain chapitre :

1a) envisage la possibilité de raccourcir la durée de chaque Chapitre Général et de trouver de nouvelles manières de les préparer ; par exemple, en établissant des commissions préparatoires pour élaborer les premières versions des documents et en analysant les contenus des rapports préparés pour le Chapitre Général à venir.

1b) examine les voies dans lesquelles les Chapitres Généraux peuvent mieux servir la vie et la mission de l'Ordre et qu'elle recherche si plus de temps devrait être donné aux discussions en plénière sur des questions fondamentales, menant à quelques décisions claires et effectives, plutôt qu'à la préparation, la présentation, l'amendement, et le vote d'un grand nombre de propositions, qui sont souvent ineffectives. Nous demandons en conséquence à la commission préparatoire d'envisager les changements aux normes de procédure qui doivent être présentées à l'approbation des capitulaires avant les Chapitres.

1c) examine les propositions concernant la réduction du nombre de participants à chaque Chapitre Général en augmentant le nombre minimum de frères requis pour qu'un Vicariat soit représenté par son propre délégué et en déterminant la représentation des maisons sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre. De telles propositions devront être présentées au prochain Chapitre Général. (cf. La *Relatio* du Maître de l'Ordre, 198 a et b).

2) [**Commendatio**] Vu le besoin de réduire de manière effective le poids du travail imposé au Maître de l'Ordre, nous recommandons qu'il trouve des moyens appropriés

pour y parvenir. Cela peut inclure un changement dans la manière avec laquelle les visites sont faites.

**244 [Ordinatio]** Nous ordonnons que les Directoires du Laïcat dominicain, national ou provincial, doivent être approuvés par le Prieur provincial avec son Conseil dans les Provinces où ces entités sont établies.

### **Sur le lieu du prochain Chapitre**

**245 [Ordinatio]** Nous ordonnons que le Maître de l'Ordre demande aux Provinces et aux entités de l'Ordre des propositions pour le lieu du prochain Chapitre Général. Ces propositions devront lui être soumises avant le 13 Octobre 2007. Le Maître et son Conseil devront examiner ces propositions et ensuite déterminer le lieu du prochain Chapitre Général.

## Chapitre VII : Vie économique

### Prologue

*“Quel est d’entre vous l’homme auquel son fils lui demandera du pain, et qui lui remettra une pierre? Ou encore, s’il demande un poisson, lui remettra-t-il un serpent?”*  
(Matt 7:9-10)

**246** Demander, donner et recevoir nous définit comme personnes humaines et comme chrétiens créés à l’image de notre Dieu généreux et miséricordieux. Dans notre vie religieuse, lorsque nous demandons, nous devons être capables de faire confiance et de considérer que ce qui nous sera donné sera bon pour nous.

### *Peur, Humilité et Don*

**247** Parfois, nous avons peur de demander et d’autres fois, nous sommes peu enclins à donner. Chacun de nous doit apprendre à recevoir. Certains demandent tout le temps. D’autres donnent généreusement quand on leur demande. D’autres encore mettent du temps à reconnaître tout ce qu’ils ont reçu.

### *Clarté et transparence*

**248** Obtenir la clarté et la transparence dans nos vies économiques dépend en dernier ressort de la confiance qu’un fils doit être capable d’avoir lorsqu’il demande des choses à son Père. La législation ne la remplace pas mais lui donne forme.

### *Pour la mission*

**249** Rendre des comptes n’est pas une fin en soi mais se justifie par l’objectif visé. Nous demandons, nous donnons et nous rendons des comptes aux autres pour le bien de notre mission commune.

### *Pour la solidarité, le partage et la bienveillance*

**250** Dans la vie économique, cette remise de comptes peut apparaître comme un exercice supplémentaire de décorticage de chiffres et de traitement d’information. En fait, ce qui est donné librement est en réalité reçu comme un don. Quand chacun rend des comptes honnêtement et de manière juste, un climat de confiance est créé. Ce climat nous rend plus conscients, plus soucieux et plus généreux envers les autres ; plus transparents et plus vrais envers nous-mêmes.

## ***La miséricorde de Dieu et la vôtre***

**251** Nous commençons nos vies comme dominicains en demandant la miséricorde de Dieu et des autres, et nous ne cessons de la demander ainsi que beaucoup d'autres choses. Au fur et à mesure, nous apprenons non seulement à continuer de demander mais également à donner et à recevoir de Dieu et des autres. C'est au sein de ce réseau dans lequel nous demandons, donnons et recevons que les communautés deviennent une sainte prédication, la Parole faite chair, jour après jour.

## **Rendre des comptes**

**252 [Declaratio]** Nous déclarons qu'en accord avec LCO 569, le Syndic de l'Ordre, Fr. José Bernardo Vallejo Molina, a présenté un rapport sur son administration depuis sa nomination. Ce rapport a été approuvé.

**253 [Declaratio]** Nous déclarons qu'en accord avec LCO 569, le Syndic de l'Ordre, Fr. José Bernardo Vallejo Molina, a présenté les comptes de la Curie Généralice pour les années financières 2004-2006. Ces comptes ont été approuvés.

**254 [Declaratio]** Nous déclarons qu'en accord avec LCO 572, le Syndic de l'Ordre, Fr. José Bernardo Vallejo Molina, a présenté les comptes personnels du Maître de l'Ordre. Ces comptes ont été approuvés.

**255 [Declaratio]** Nous déclarons que le Syndic de l'Ordre, Fr. José Bernardo Vallejo Molina, a présenté les comptes du :

- Fonds de l'Angelicum
- Fonds de Solidarité
- Fonds Saint-Dominique
- Fonds Francisco de Vitoria

Ces comptes ont été approuvés.

**256 [Declaratio]** Nous déclarons qu'en accord avec LCO 571, les couvents et les instituts sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre ont, comme il convient, soumis au Maître de l'Ordre les comptes approuvés par leurs conseils respectifs. Ces comptes ont été minutieusement étudiés et approuvés par le Maître de l'Ordre et le Conseil Général.

**257 [Ordinatio]** Nous ordonnons que les Prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux et Vicaires Généraux s'assurent qu'il y ait des Statuts économiques pour toutes les entités sous leur juridiction, lorsque ceux-ci ne font pas déjà partie de Statuts généraux ou administratifs. (cf. LCO 552).

**258 [Exhortatio]** Nous exhortons les entités de l'Ordre à profiter de l'expertise économique et comptable offerte par le Syndic de l'Ordre et par les autres membres du Conseil économique de l'Ordre.

**259 [Commendatio]** Nous recommandons, dans l'intérêt d'une plus grande coopération et transparence dans la comptabilité et les finances, la pratique des visites économiques par le Syndic de l'Ordre et par les autres membres du Conseil économique de l'Ordre, lorsque celles-ci s'avèrent nécessaire.

**260 [Ordinatio]** Nous ordonnons que, rappelant l'Ordonnance d'Avila 175 demandant que les frères étudiants reçoivent une formation dans les domaines administratif et économique qui les rendent plus capables d'assumer des responsabilités au sein de l'Ordre, une disposition pour une telle formation soit incluse dans la *Ratio formationis particularis* de chaque entité.

**261 [Ordinatio]** Nous ordonnons que ce qui suit remplace LCO 567 I&II : Les Prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux, Vicaires Généraux et directeurs des institutions sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, assistés par leurs Syndics, sont responsables d'envoyer au Maître de l'Ordre pour le 31 août de chaque année les deux documents suivants :

1. Le *Rapport économique annuel*. Il consiste en une présentation exhaustive de la situation économique de l'entité. Il devra inclure en détail les revenus et dépenses, l'actif et le passif, les budgets annuels de même que les projets majeurs entrepris ou planifiés. Si l'entité a différents instituts ou maisons, ce rapport devra donner en détail la situation économique de chacun de ceux-ci. Le format de ce rapport peut varier en fonction des coutumes locales mais il doit inclure toutes les informations requises ci-dessus. Un modèle type est disponible auprès du Syndic de l'Ordre.
2. Le *Questionnaire des contributions* (déductions). Celui-ci est utilisé pour calculer les contributions annuelles des entités de l'Ordre. Sur la base de ce questionnaire, les entités déclarent leurs déductions admissibles pour frais de formation et pour les donations aux autres entités de l'Ordre. Le questionnaire sera envoyé chaque année par le Syndic de l'Ordre et son modèle sera le même pour chaque entité.

## **Contributions à l'Ordre**

**262 [Ordinatio]** Nous ordonnons que le texte suivant remplace les articles 322, 323, 324, 325 et 326 de Cracovie.

Il sera déterminé de la manière suivante pour chaque province, vice-province et vicariat général une contribution annuelle en fonction de ses revenus :

1. Le revenu des provinces, vice provinces et vicariats généraux est converti de leur devises locales respectives en Euro.
2. Le revenu est fixé en déduisant les dépenses pour la formation et les donations aux entités dominicaines (autres que les leurs).
3. Le niveau de déduction des dépenses pour la formation est déterminé de la manière suivante :
  - a. Lorsque le nombre total des frères en formation dans l'Ordre est déterminé, le cinquantième centile ou 'nombre médian' est identifié.
  - b. Les provinces, vice-provinces et vicariats généraux sont classés par ordre de revenus (en Euros).
  - c. Les provinces, vice-provinces et vicariats généraux sont inscrits en fonction des revenus, en même temps que (i) le nombre de frères en formation et (ii) les frais de formation *per capita*.
  - d. En commençant par les provinces, vice-provinces et vicariats généraux avec les revenus les plus bas, le nombre de frères en formation est compté jusqu'à ce que le cinquantième centile ou le 'nombre médian' indiqué au point 3(a) ci-dessus soit déterminé.
  - e. Le coût de formation *per capita* correspondant à ce 'frère moyen en formation' est la médiane du coût de formation *per capita*.
  - f. Le montant total qui peut être déduit par les provinces, vice-provinces et vicariats généraux est calculé en multipliant le nombre de frères en formation par soit le coût de formation exact *per capita*, soit la médiane du coût de formation *per capita*, celui des deux étant le plus bas.
4. Le revenu des provinces, vice-provinces et vicariats généraux est fixé en déduisant les coûts admissibles de formation et les donations aux autres entités de l'Ordre (autres que les leurs).
5. Les revenus fixés de toutes les provinces, vice-provinces et vicariats généraux sont additionnés de manière à obtenir un revenu total fixe pour l'Ordre entier.
6. Un calcul est fait de la proportion entre le revenu fixe de chaque province, vice-province ou vicariat général et le total fixe des revenus de l'Ordre.
7. La contribution annuelle d'une province, vice-province ou vicariat général est équivalente à cette proportion multipliée par la partie du budget de la Curie Généralice devant être payée par l'ensemble des provinces, vice-provinces et vicariats généraux.
8. Aucune province, vice-province ou vicariat général ne payera plus de dix pourcent de cette partie du budget de la Curie Généralice fournie par les

contributions annuelles des entités de l'Ordre. Aucune province, vice-province ou vicariat général ne payera moins que la contribution minimum établie.

**263 [Ordinatio]** Nous ordonnons qu'aucune province, vice-province ou vicariat général ne paie annuellement moins de 3000€ de contribution.

**264 [Ordinatio]** Nous ordonnons que les couvents et les autres instituts sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre continuent d'être taxés à un taux de six pourcent du revenu brut.

**265 [Ordinatio]** Nous ordonnons que pas moins de quatre-vingt cinq pourcent du budget annuel de la Curie Généralice soit fourni par les contributions annuelles des entités de l'Ordre.

**266 [Ordinatio]** Nous ordonnons que, considérant l'augmentation des coûts de soins de santé dans chaque région du monde et le souci de donner un traitement approprié à nos frères malades et âgés, le Conseil Economique de l'Ordre prépare un rapport à soumettre au Maître de l'Ordre sur la possibilité d'autoriser des déductions aux contributions pour certains coûts médicaux et de soins de santé pour les frères.

**267 [Ordinatio]** Nous ordonnons au Maître de l'Ordre de mettre en œuvre, même avant le prochain chapitre général, un projet de déductions des contributions pour certains coûts médicaux et de soins de santé pour les frères, si le Maître de l'Ordre et le Conseil Général considèrent que cela est faisable sans qu'il y ait un impact excessif sur les finances de l'Ordre.

## **Solidarité**

**268 [Exhortatio]** Nous exhortons les entités de l'Ordre à soutenir et réapprovisionner le Fonds de Solidarité et le Fonds Saint Dominique.

**269 [Ordinatio]** Nous ordonnons que les donations des entités de l'Ordre au Fonds Saint Dominique fassent partie intégrale du capital de ce fonds et que seuls les intérêts soient distribués jusqu'à ce que le fonds atteigne un capital de 5 millions d'euros.

**270 [Commendatio]** Nous recommandons que le Maître de l'Ordre, avec le soutien du Syndic de l'Ordre et du Président de l'IDF, établisse un fonds spécial désigné exclusivement pour soutenir la formation de nos frères appartenant à nos entités les plus fragiles.

**271 [Exhortatio]** Nous exhortons les entités de l'Ordre à continuer de répondre généreusement aux appels individuels venant d'autres entités de l'Ordre, particulièrement celles qui sont associées de longue date, et d'être généreuses également aux nouveaux projets et missions ayant en vue de soutenir les entités qui ont moins de ressources financières ou de plus grands besoins immédiats.

**272 [Ordinatio]** Nous ordonnons aux entités de l'Ordre de faire un rapport au Syndic de l'Ordre de tous les dons qu'elles font aux autres entités de l'Ordre ou qu'elles reçoivent de ces dernières.

**273 [Exhortatio]** Nous exhortons les *Socii* du Maître de l'Ordre pour les différentes régions de s'assurer que les Prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux et Vicaires Généraux soient informés des différents fonds de solidarité dans l'Ordre et de la procédure de requête pour ceux-ci.

**274 [Commendatio]** Nous recommandons que le Syndic de l'Ordre fasse un rapport annuel sur les fonds de solidarité aux prieurs Provinciaux, Vice-Provinciaux et Vicaires Généraux.

**275 [Commendatio]** Nous recommandons aux entités qui reçoivent des fonds de solidarité, soit de la Curie Généralice, soit d'autres entités de l'Ordre, de faire des efforts pour trouver des fonds correspondants provenant d'autres sources

## **Projets de l'Ordre**

### ***Angelicum***

**276 [Ordinatio]** Nous ordonnons l'annulation de la dette sur les avances faites à l'Angelicum pour la restauration de Angelicum Largo 1A, jusqu'à 700.000€.

**277 [Ordinatio]** Nous ordonnons au Syndic de l'Ordre d'inclure dans le budget de la Curie Généralice un subside annuel de 40.000€ pour le Couvent Saint-Dominique et Saint-Sixte, devant être utilisé exclusivement pour des besoins personnels (par exemple ordinateurs, vêtements, livres) des frères qui ont des responsabilités d'enseignement ou d'administration à l'Angelicum, en vue d'améliorer les conditions d'études et de recherche.

**278 [Ordinatio]** Nous ordonnons au Syndic de l'Ordre de transférer l'argent du Fonds de la librairie de l'Angelicum détenu par la Curie Généralice à l>IDF où il sera investi et administré au nom de l'Angelicum.



**279 [Ordinatio]** Nous ordonnons que toute activité de recherche de fonds au bénéfice de l'Angelicum soit coordonnée par l'IDF et que les donations reçues grâce à de telles activités soient administrées par ce dernier.

### ***La Commission Léonine***

**280 [Ordinatio]** Nous ordonnons que le Syndic de l'Ordre, le Prieur Provincial de la Province de France, le Prieur et le Syndic du Couvent de Saint-Jacques à Paris, et le Président de la Commission Léonine révisent le budget de la Commission dans le but d'en réduire les coûts

### ***La Fondation Dominicaine Internationale***

**281 [Exhortatio]** Nous exhortons toutes les entités de l'Ordre à soutenir le travail de la Fondation Dominicaine Internationale, spécialement en facilitant l'accès à leurs territoires et en fournissant l'hospitalité à ceux qui travaillent pour le compte de l'IDF et ses projets.

**282 [Ordinatio]** Nous ordonnons au Syndic de l'Ordre d'inclure dans le budget de la Curie Généralice un subside pour la charge et les autres frais de fonctionnement de l'IDF jusqu'à un montant annuel maximum de 75,000€, ce montant ne devant pas excéder cinquante pourcent du budget annuel de l'IDF.

**283 [Commendatio]** Nous recommandons, en rappelant l'article 389 du Chapitre de Providence stipulant que les nouveaux projets soutenus par l'IDF doivent être soumis au Maître de l'Ordre et au Conseil Général, que :

1. Seules les propositions accompagnées par des études complètes de faisabilité et de finances soient considérées.
2. Priorité soit donnée aux :
  - a. Propositions pour des projets venant de régions qui n'ont pas reçu précédemment un soutien de l'IDF.
  - b. Propositions pour des projets sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre.
  - c. Propositions pour des projets qui aident des régions entières et qui impliquent une collaboration entre différentes entités de l'Ordre.
  - d. Propositions pour des projets centrés sur l'éducation.

**284 [Exhortatio]** Nous exhortons les responsables de projets soutenus par l'IDF de collaborer ensemble dans la promotion de ces projets et dans la recherche de fonds, sous la coordination du président de l'IDF.

**285** Nous remercions et nous sommes reconnaissants envers le frère Val McInnes, président sortant de l'IDF, pour ses années de service dévoué et pour la grande aide que son travail de recherche de fonds a fournie aux projets de l'IDF.

## **Huit centième anniversaire de l'Ordre**

**286 [Commendatio]** Nous recommandons, en regard du huit centième anniversaire de l'Ordre, que le Maître de l'Ordre après avoir consulté le Syndic de l'Ordre et le Conseil économique ordinaire, annule la dette des entités des frères qui sont économiquement incapables de rembourser la Curie pour les prêts/avances reçus. Le Syndic de l'Ordre et le Conseil économique ordinaire doivent justifier auprès Maître de l'Ordre leurs recommandations et quel montant pourrait être annulé.

## **Coûts du Chapitre**

**287 [Declaratio]** Nous déclarons que le coût du Chapitre Général doit être partagé équitablement, en reflétant la portion avec laquelle chaque entité contribue annuellement au budget ordinaire de l'Ordre, étant sauf qu'aucun capitulaire ne paye plus de trois pourcent des coûts totaux du Chapitre. Les coûts de transport sont divisés en parts égales et les coûts administratifs de manière proportionnelle. Chaque capitulaire paie les coûts exacts *per diem*.

## **Appréciation**

**288** Nous remercions le Syndic de l'Ordre, Fr. José Bernardo Vallejo Molina, pour son énorme contribution à améliorer l'administration économique de l'Ordre.

## Chapitre VIII: Constitutions et Ordinations

### 289 Avertissement

Pour favoriser une présentation plus claire des changements apportés au LCO dans ce Chapitre, on a procédé de la même façon que dans les Actes des chapitres généraux précédents de Rome (307), Avila (188), Oakland (208), Mexico (248), Caleruega (chapitre IX, p. 90), Bologne (240), Providence (Chapitre X, page 149) et Cracovie (352).

On suivra l'ordre numérique du LCO. A chacun des numéros, des signes particuliers indiqueront si le texte est approuvé pour la première, la deuxième ou la troisième fois.

\*\*\* constitution confirmée (après trois chapitres)

\*\* constitution approuvée (après deux chapitres)

\* constitution introduite (après un chapitre)

(N.B.: L'indication [O] signifie que l'approbation ou l'inchoation de la constitution est faite "avec ordination")

◆◆ Ordination votée pour la deuxième fois, abrogeant l'ordination précédente

◆ Ordination acceptée pour la première fois

[A] texte abrogé.

Les textes nouveaux sont imprimés en *italique*.

Pour faciliter une meilleure interprétation des changements accomplis, il est nécessaire de connaître le texte précédent et son évolution; aussi les références aux chapitres précédents sont-elles indiquées par les sigles suivants:

A = Avila, 1986

O = Oakland, 1989

M = Mexico, 1992

C = Caleruega, 1995

B = Bologne, 1998

P = Providence, 2001

K = Cracovie, 2004

Ce chapitre a porté des modifications techniques de certains textes sans que la substance de la loi ne soit modifiée. L'abréviation "Techn" signalera les modifications apportées à nos lois, soit pour les adapter au Code de droit canonique, soit pour les harmoniser avec d'autres numéros du LCO, soit par simple changement rédactionnel.

Conformément au n° 285 § I du LCO, des ordinations faites au chapitre général de Mexico (1992), sont approuvées par ce chapitre et sont définitivement insérées dans la LCO. Ces ordinations sont signalées par les mots "Insert. def", à savoir LCO 45 bis, 88 § I 2°, 90 § II, 167 § III, 322 § I, 352 § I 3°, 391 4° y 5° et 561.

### 290

(M 45)

(Insert. def)

(Techn)

**45 bis. Ord.** – *Si quis frater illegitime extra suum conventum ultra annum manserit, prior provincialis cum suo consilio discernet de opportunitate procedendi iuxta CIC 696, 697 et 699.*

- 291 (M 251, C 165)  
 (Insert. def) 88. Ord. - § I. - Ad priorem conventualem præcipue pertinet:  
 (Techn) 1° providere ut cum professoribus ~~eonventuum studiorum~~ aut aliis peritis sive Ordinis sive extraneis, frequentia opportuna, habeantur collationes et communia colloquia circa quæstiones doctrinales, eas speciatim quæ ministerium fratrum respiciunt;  
 2° curare cum lectore conventuali et bibliothecario ut bibliotheca instructa sit libris necessariis, et pecuniæ suma sufficiens quotannis impendatur ad illam locupletandam.  
 § II- Habeatur lector conventualis studiorum qui superiorem in vita intellectuali communitatis fovenda adiuvet, nisi ipse superior hoc munere fungatur.
- 292 (M 253, C 166)  
 (Insert. def )  
 (Techn) 90. Ord. § II. - In his omnibus peragendis magister Ordinis ~~ab adsistente negotiis de vita intellectuali addieto a socio pro vita intellectuali necnon a commissione permanenti de promotione studii in Ordine~~ adiuvatur.
- 293  
 \* [O] 93.- Const.  
 § III. Regens a capitulo provinciali proponitur et a magistro Ordinis ~~ad euadriennium~~ usque ad sequens capitulum instituitur. Proponi etiam potest immediate pro secunda institutione, non autem pro tertia. Durante munere...
- 294  
 (Techn) 114. Ord. - § III. – In negotiis missionum expediendis magister Ordinis adiuvatur ~~ab adsistente negotiis pro apostolatu in Ordine addieto a socio pro apostolatu in Ordine~~.
- 295 (M 260, C 171)  
 (Insert. def) 167. Ord. - § III. - Ad hunc finem attingendum provincia statuere potest periodum prænovitatus ut primum gradum in itinere ad vitam religiosam ducendam. Finis huius periodi, est adspirantem ad novitatum præparare potissimum cathechetica instructione et quadam ad vitam communitariam sane ducendam institutione, necnon Ordini opportunitatem præbere discernendi de adspirantium idoneitate ad vitam dominicanam amplectendam.
- 296 (P 483, K 358)  
 \* \* \* 217. Const.- § I- Fratres cooperatores, expleto novitiatu, per integrum triennium in conventu pro eorum formatione designato

commorari debent, sub cura proprii magistri *qui frater cooperatoresollemniter professus esse potest* quoad formationem spiritualem et humanam; sub cura regentis vel alicuius fratris idonei a priore provinciali cum suo consilio designati, quoad formationem intellectualem et professionalem.

[A] 217. Const.- § II- Magister cooperatoresollemniter professo in suo munere adimplendo adiuvari potest.

297

(Techn) 247. Ord. - § II. – Ipsi vero singulos ordinandos interrogare ne omittant ut certiores reddantur eos libere ac scienter ad ordines in statu religioso promoveri velle (*cf. CIC 1036*).

298

(Techn) 311. Ord. - § I. - Capituli etiam est:  
1° vitam communitatis ordinare, infra limites legum nostrarum, in iis quæ secundum determinationem capituli provincialis, iudicio conventus relinquuntur;  
2° negotia graviora iudicio præsidis circa apostolatam et administrationem temporalem conventus tractare, salvis iuribus prioris provincialis.  
§ II. 3° – Ad hoc quod vita communis apostolatui inserviat et laboribus fratrum ~~locupletata sit~~ locupletetur quilibet conventus elaboret proprium programma seu schema vitæ apostolicæ. Schema hoc ab omnibus præparatum et revisum, a priore provinciali adprobari debet. Hoc modo eliminabitur activitas individualis a propria communitate et a priore provinciali non admissa.  
§ III. 4° – Capitulum provinciale determinet quænam in capitulo conventuali voto decisivo decernenda sint.

299

(M 279, C 175)

(Insert. def) 322. Ord. - § I. - Supprior instituat a priore non ultra trimestre ab *acceptatione prioratus*, ad normam n. 310, 2°. Si infra hunc terminum non instituat, ius eum instituendi ad priorem provincialem devolvitur. In eodem officio institui potest immediate secunda vice, non vero tertia, nisi de consensu prioris provincialis.

300

341. Ord. - Prior provincialis:  
1° in fine visitationis, animadversiones et ordinationes fratribus in scriptis communicet;  
2° ~~visitatione peracta, magistro Ordinis referat tum de fratribus, si nempe “in pace continui, in studio assidui, in prædicatione~~

♦ [A]

~~ferventes”<sup>1</sup> et in observantia regulari fideles; tum de relationibus provinciam ac conventus inter et auctoritates ecclesiasticas;~~

2° infra trimestre ante cessationem ab officio, relationem de statu provinciae magistro Ordinis mittat, ita ut ante novam electionem eidem perveniat. In hac relatione referat *tum de fratribus, si nempe “in pace continui, in studio assidui, in praedicatione ferventes”<sup>1</sup> et in observantia regulari fideles; tum de relationibus provinciam ac conventus inter et auctoritates ecclesiasticas.*

301



348. Ord.- § I – Cessante ab officio priore provinciale ad normam n. 344 §I, vicarius provinciae erit, iuxta determinationem in statuto provinciae factam: vel prior conventus ubi proximum capitulum provinciale celebrandum erit aut, si iste conventus tunc priorem non habuerit, prior conventus ubi celebratum est ultimum capitulum, et sic retrocedendo; **vel prior qui professione antiquior in provincia existat;** vel ipse prior provincialis ab officio cessans.

302

(M 283, C 178)

(Insert. def) 352. Ord. - Vocales capituli provincialis sunt:

§ I. - 1° priores regionales;

2° vicarii provinciales electi ad normam n. 389;

3° priores conventuales; *supprior vero, si ob aegritudinem aliamve gravem causam a priore provinciali acceptam, prior adesse nequit;*

4° socii priorum euntium ad capitulum, ad normam n. 490;

5° delegati fratrum, ad normam nn. 497-501;

6° *delegatus domus non prioralis cum saltem quattuor fratribus voce activa gaudentibus in territorio uniuscuiusque nationis ubi non sit alia domus eiusdem provinciae (B 263, P 492);*

7° prior provincialis qui immediate ante capitulum officium in ipsa provincia explevit.

Notandum: Textus § I, 6° a capitulo Bononiae mutatus est et a capitulo Providentiae confirmatus est. Nondum tamen ab hoc capitulo in LCO inserendus est.

303

(Techn)

372. Const. - § III. - Si suffragia aliquando fuerint aequalia, praeses suo voto paritatem dirimat, ~~salvo CIC 127, § I.~~

304

(C 147.1 et 147.2; B 220)

378. Const. - § I. – In qualibet provincia sit syndicus qui de bonis provinciae curam habeat secundum normas pro administratione statutas.

\* [O] § II. – *Frater qui hoc officio functus fuerit, immediate potest iterum institui, non autem tertio.*

305

(Techn) 385. Ord. - § II. - 1° Prior regionalis ad quadriennium eligitur a vocalibus in *regione* vicariatu assignatis et a priore provinciali de consensu sui consilii confirmatur;

306

(M 292, C 181)

(Insert. def) 391. Ord. - Ad collaborationem inter provincias unius regionis vel nationis fovendam haberi possunt:

1° colloquia ...

2° sessiones...

3° promotores...

4° novitiatus *vel studentatus* communis vel centra communia, iuxta normas a magistro Ordinis adprobandas;

5° conventio, de consensu magistri Ordinis ineunda, *pro erectione conventuum interprovincialium, necnon pro assignationibus faciendis de una provincia ad alteram.*

6° *conventio duorum capitulorum provincialium vel priorum provincialium ad directam assignationem faciendam de provincia ad conventum alius provinciae, salvis nn. 270 § I et II, 497 § I et 600, monito tamen Magistro Ordinis.*

**Notandum: Textus § I, 6° a capitulo Providentiæ mutatus est et a capitulo Cracoviæ confirmatus est. Nondum tamen ab hoc capitulo in LCO inserendus est.**

307

(P 498, K 376)

\*\*\*

407. Const. - In capitulo generali electivo coadunantur et vocem habent:

§I. - In electione magistri Ordinis:

1°- 6°: ut in LCO.

7° ex provincia habente saltem *viginti* usque ad centum fratres assignatos in vicariatibus vel domibus ipsius provinciae extra fines provinciae, delegatus electus ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae; ex provincia vero habente a 101 ad 200 fratres in vicariatibus assignatos, alter eligatur delegatus; et sic deinceps;

308

(P 499, K 377)

\*\*\*

409-bis. Const. - Singulae provinciae quæ habent *viginti* saltem fratres assignatos in vicariatibus vel domibus ipsius provinciae extra fines provinciae, ius habent mittendi unum delegatum, electum ex iis et ab iis, secundum statutum provinciae, ad capitulum generale aut diffinitorum aut priorum provincialium (cf.

appendicem 16). Selectio huiusmodi tali modo a magistro Ordinis cum suo consilio fiat, ut dimidia pars provinciarum in uno capitulo et altera dimidia pars in altero repræsentetur.

309

(Techn)

452. Ord. – In ipsu actu electionis superiorum sic procedatur:

8° schedulæ a scrutatoribus enumerentur. Si numerus earum non excedat numerum eligentium, tunc explicentur; secus statim ~~eomburantur~~ deleantur, et electores novam schedulam scribant;

10° scrutatores suas adnotationes inter se conferant et postquam easdem concordēs invenerint, schedulæ ~~eomburantur~~ deleantur.

310

(Techn)

468. Ord. – Prior provincialis ante confirmationem petere tenetur consensum:

1° magistri Ordinis...

2° prioris provincialis provinciae assignationis, si electus vel postulatus sit assignatus in alia provincia (*cf.* 270 § I); atque etiam prioris provincialis *provinciae* affiliationis, si extra provinciam suae affiliationis assignatus fuerit.

311

\* \* \*

(P 508, K 383)

497. Const. - § I. - Salvo n. 491, § II, et exceptis iis qui ad normam n. 352 § I et § III iam repræsentantur, delegatum euntem ad capitulum provinciale eligunt, dummodo voce activa gaudeant (*cf.* nn. 440 et 441):

1° fratres directe assignati domibus provinciae;

2° nisi in statuto provinciae aliter disponatur, fratres directe assignati in domibus vel conventibus sub immediata iurisdictione magistri Ordinis, iis semper exceptis qui ad consilium generalitium pertinent;

3° fratres indirecte assignati extra provinciam, dummodo non sint superiores;

4° fratres assignati conventibus, pro quibus conventio inita est ad normam n. 391, 4° - 6°, dummodo non sint *priores conventuales*.

312

(Insert. def)

(M 321, C 193)

561. Ord. - *Nulli fratri liceat depositum personale in mensis publicis habere, nisi de licentia sui superioris. In hoc casu etiam alius frater, a superiore delegatus, habere debet facultatem liberandi pecuniam.*

313

(*cf.* n° 261)



- ◆ 567. Ord.- *Singulis annis, ante finem mensis augusti, adiuvantibus eorum syndicis, priores provinciales, priores vice-provinciales, vicarii generales et praefecti institutorum sub immediata magistri Ordinis iurisdictione mittere tenentur Ordinis magistro:*

*1 – Annuam relationem oeconomicam, id est, integram propositionem de statu oeconomico suae cuiusque entitatis. Pecunia accepta, expensae, crediti et debiti compensatio, anni ratio praesumpta, necnon consilia inita aut ineunda singillatim in ea describantur. Si autem plures domus vel instituta habeat entitas, idem faciendum est pro singulis. Etsi huius relationis forma pro aliis locis alia potest esse, relatio totum hic requisitum testimonium continere debet. Quo haec facilius fiant, apud syndicum Ordinis formae huius exemplum praesto sit.*

*2 - Responsum de contributione taxatione, necessarium ad contributiones entitatum Ordinis annuas supputandas. Ex responso enim eruetur quot sint bona erogata in formandis fratribus et in subveniendo aliis entitatibus Ordinis, et quot bona remaneant contributioni obnoxia. Ad hunc finem a syndico Ordinis quaestionarium quotannis mittatur, cuius forma unica esse debet pro omnibus entitatibus.*

## Chapitre VIII : Constitutions et ordinations (traduction française)

**290** (M 45)  
(Insert. def)  
(Techn)

### **45 bis Ord.**

*Si un frère demeure de façon illégitime hors de son couvent pendant plus d'un an, le Prieur Provincial avec son Conseil traitera de l'opportunité de procéder selon CIC 696, 697, 699*

**291** (M 251, C 165)  
(Insert. def)  
(Techn.)

**88.** – [Ordination] § I. Il revient principalement au Prieur conventuel :

1° de prévoir, à un rythme opportun, des réunions et des colloques avec des professeurs ou d'autres experts soit de l'Ordre soit de l'extérieur sur des questions doctrinales, surtout celles qui concernent le ministère des frères ;

2° de veiller, *avec le lecteur conventuel et le bibliothécaire*, à ce que la bibliothèque soit pourvue des livres nécessaires et qu'une somme suffisante chaque année soit allouée pour son développement.

§ II - Il y aura un lecteur conventuel des études qui aidera le supérieur à développer la vie intellectuelle de la communauté, à moins que le supérieur ne s'acquitte lui-même de cette tâche.

**292** (M 253, C 166)  
(Insert. def )  
(Techn.)

**90. Ord. § II.** - Pour réaliser tout cela, le Maître de l'Ordre sera aidé *par le socius pour la vie intellectuelle ainsi que par la commission permanente pour la promotion des études dans l'Ordre.*

**293**  
\* [O]

93 Const.

III. — Le régent est proposé par le chapitre provincial et *institué* par le Maître de l'Ordre *jusqu'au prochain chapitre. Il peut être proposé immédiatement pour un deuxième mandat mais pas pour un troisième. Durant sa charge....*

**294**  
(Techn)

**114. Ord. § III.** — Pour régler les affaires des missions le Maître de l'Ordre sera aidé *par le socius pour l'apostolat dans l'Ordre.*

**295** (M 260, C 171)

(Insert. def)

**167.** Ord. § III. — *A cette fin, la province peut établir une période de prénoviciat comme première étape vers la vie religieuse. La finalité de cette période est de préparer au mieux l'aspirant au noviciat par une instruction catéchétique et une formation en vue de mener une vraie vie communautaire, et également de donner à l'Ordre la possibilité de discerner l'aptitude des aspirants à mener la vie dominicaine.*

**296** (P 483, K 358)

217 Const. 1. — Au terme du noviciat, les frères coopérateurs doivent demeurer pendant trois années complètes dans un couvent désigné pour leur formation, sous la vigilance d'un maître propre *qui peut être un frère coopérateur profès solennel*, quant à la formation spirituelle et humaine ; sous la vigilance du régent ou d'un frère compétent désigné par le Prieur provincial avec son conseil, quant à la formation intellectuelle et professionnelle.

[A] 217 Const, § II [Abrogé]

**297**

(Techn)

247 Ord. § II. – Eux-mêmes n'omettront pas d'interroger chaque ordinand pour être certains qu'il veut librement et sciemment être promu aux ordres dans l'état religieux (*cf. CIC 1036*).

**298**

(Techn)

**311. Ord. - § I.** - Il appartient encore au chapitre de :

1° organiser la vie de la communauté, dans les limites de nos lois, pour les points laissés au jugement du couvent, selon la détermination du chapitre provincial

2° traiter les affaires particulièrement importantes au jugement du président, concernant apostolat et l'administration temporelle du Couvent, étant saufs les droits du Prieur provincial.

§ **II.** La vie commune doit favoriser l'apostolat et s'enrichir des travaux des frères. A cette fin, chaque couvent élaborera son propre programme ou projet de vie apostolique. Préparé et contrôlé par tous les frères, ce projet devra être approuvé par le Prieur provincial. Ainsi sera écartée toute activité individuelle non admise par la communauté et le Prieur provincial

§ **III.** Le chapitre provincial doit déterminer les cas devant être adoptés par vote décisif en chapitre conventuel.

**299**

(M 279, C 175)

**(Insert. def)**

**322. Ord. - § I.** - Le sous-prieur est institué par le prieur *dans le trimestre suivant l'acceptation de son priorat*, selon la norme du n° 310, 2°. S'il n'a pas été institué dans cette limite, le droit de l'instituer revient au Prieur Provincial. Il peut être institué une deuxième fois immédiatement dans la même charge, mais pas une troisième, sauf consentement du Prieur provincial.

**300**

341 Ord. — Le Prieur provincial doit

1° à la fin de sa visite, communiquer par écrit aux frères ses remarques et ordinations ;

♦ [A] 2°

2° dans le trimestre qui précède l'expiration de son office, envoyer un rapport sur l'état de sa province au Maître de l'Ordre à qui il doit parvenir avant la nouvelle élection. Dans ce rapport, *il traitera non seulement des frères, « leur constance dans la paix, leur assiduité à l'étude leur zèle dans la prédication » et leur fidélité dans l'observance régulière ; mais encore des relations de la province et des couvents avec les autorités ecclésiastiques.*

**301**



348. Ord § I — A l'expiration de la charge du Prieur provincial conformément au n° 344 § I, sera vicaire de la province selon la détermination portée dans le statut de la province : soit le prieur du couvent où sera célébré le prochain chapitre provincial ou, si ce couvent n'a pas alors de prieur, le prieur du couvent où a été célébré le dernier chapitre, et ainsi en remontant ; *soit le prieur conventuel le plus ancien en profession dans la province ; soit le Prieur provincial lui-même sortant de charge.*

**302**

**(M 283, C 178)**

**(Insert. def)**

**352.** – [Ordination] Les vocaux du chapitre provincial sont :

§ I. 1° les prieurs régionaux ;

2° les vicaires provinciaux élus conformément au n° 389 ;

3° les prieurs conventuels ; *ou bien le sous-prieur si le prieur ne peut y assister pour raison de maladie ou toute autre raison grave acceptée par le Prieur provincial ;*

4° les *socii* des prieurs allant au chapitre conformément au n° 490 ;

5° les délégués des frères, conformément aux nn. 497-501 ;

6° *le délégué d'une maison non priorale d'au moins quatre frères ayant voix active, située sur le territoire de chaque nation où il n'y a pas d'autre maison de la même province (B, n. 263, P 492) ;*

7° le Prieur provincial qui immédiatement avant le chapitre a rempli l'office dans cette province.

*NB : Le texte du § I, 6° a été modifié par le chapitre de Bologne et confirmé au chapitre de Providence. Il ne doit donc pas encore être inséré définitivement dans le LCO par ce chapitre.*

**303**

**(Techn)**

372 III. — En cas d'égalité des suffrages, le président tranchera par son vote.

**304**

**(C 147.1 et 147.2; B 220)**

378. Const. § I. - Il doit y avoir dans chaque province un syndic qui s'occupe des biens de la province selon les normes fixées pour leur administration.

\* [O] §II – *Le frère qui aura achevé cet office pourra être institué immédiatement pour un deuxième mandat mais non pas pour un troisième.*

**305**

**(Techn)**

385 Ord. II. – 1° Le prieur régional est élu pour quatre ans par les vocaux assignés dans le *vicariat* et il est confirmé par le Prieur provincial avec le consentement de son conseil.

**306**

**(M 292, C 181)**

**(Insert. def)**

391 Ord. - Pour développer la collaboration entre provinces d'une même région ou d'un même pays peuvent exister:

1° des rencontres...

2° des sessions...

3° des promoteurs nationaux...

4° un noviciat *ou un studentat* commun ou des centres communs, selon des normes qui seront approuvées par le Maître de l'Ordre;

5° une convention conclue avec le consentement du Maître de l'Ordre *pour l'érection de couvents interprovinciaux* et aussi pour faire des assignations d'une province à l'autre.

6° *une convention entre deux chapitres provinciaux ou deux prieurs provinciaux pour faire une assignation directe de la province au couvent d'une autre province, restant saufs les nn. 270 § I et II, 497 § I et 600, le Maître de l'Ordre étant cependant informé (P. 496 ; K. 375).*

*NB : Le texte du § I, 6° a été modifié par le chapitre de Providence et confirmé au chapitre de Cracovie. Il ne doit donc pas encore être inséré définitivement dans le LCO par ce chapitre.*

**307**

**(P 498, K 376)**

**\*\*\***

407 Const. - Au chapitre général électif sont réunis et ont voix:

§ I. – pour l'élection du Maître de l'Ordre :

1°-6° : comme dans le LCO

7° d'une province comptant de *vingt* au moins à cent frères assignés dans les vicariats ou les maisons de cette même province au-delà de ses frontières, un délégué élu parmi

eux et par eux, selon le statut de la province; d'une province ayant entre cent-un et deux cents frères assignés dans les vicariats, un autre délégué élu ; et ainsi de suite.

**308**

**(P 499, K 377)**

\*\*\*

409 bis. Const. - Chaque province ayant au moins *vingt* frères assignés dans les vicariats ou dans des maisons de la province situées hors des limites de cette province, a le droit d'envoyer un délégué, élu parmi eux et par eux, selon le statut de la province, soit au chapitre général des définiteurs, soit à celui des Prieurs provinciaux (cf. appendice 16). Ce dernier choix sera fait par le Maître de l'Ordre avec son conseil en sorte que la moitié des provinces soit représentée ainsi à un chapitre et l'autre moitié à l'autre.

**309**

**(Techn)**

452 Ord. - Dans l'acte même d'élection des supérieurs il sera procédé ainsi:

8° les bulletins sont comptés par les scrutateurs. Si leur nombre ne dépasse pas celui des électeurs, ils seront dépliés alors ; sinon ils seront *détruits* immédiatement et les électeurs rédigeront un nouveau bulletin;

10° les scrutateurs confronteront leurs résultats et après les avoir trouvés concordants, ils *détruiront* les bulletins ;

**310**

**(Techn)**

468 Ord. – Le Prieur provincial, avant la confirmation, est tenu de demander le consentement :

1° du Maître de l'Ordre...

2° du Prieur provincial de la province d'assignation, si l'élu ou le postulé est assigné dans une autre province (*cf. 270 § I*) ; et aussi du prieur provincial *de la province* d'affiliation, s'il est assigné hors de sa province d'affiliation.

**311**

**(P 508, K 383)**

\*\*\*

497 Const. I. - Etant sauf le n°491, § II, et exceptés ceux qui sont déjà représentés en vertu du numéro 352 § I., 6° et § III, peuvent élire un délégué allant au chapitre provincial, pourvu qu'ils jouissent de la voix active (cf. nn. 440 et 441):

1°...

2°...

3°...

4° les frères assignés dans les couvents dont il est question au n° 391, 4°-6°, pourvu qu'ils ne soient pas *prieurs conventuels*.

**312**

**(M 321, C 193)**

**(Insert. def)**

561 Ord. - *Aucun frère ne pourra avoir de dépôt personnel dans un établissement financier si ce n'est avec la permission du Prieur provincial ou du Maître de l'Ordre. Dans ce cas, un autre frère désigné par le supérieur doit avoir la faculté de retirer l'argent.*

313



**567.** – [Ordnation] § I. *Chaque année, avant la fin du mois d'août, les prieurs provinciaux, les prieurs vice-provinciaux, les vicaires généraux et les directeurs des institutions sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre, assistés de leurs syndics, doivent envoyer au Maître de l'Ordre :*

1. *Le Rapport économique annuel, c'est-à-dire une présentation exhaustive de la situation économique de l'entité. Il devra inclure en détail les revenus et dépenses, l'actif et le passif, les budgets annuels de même que les projets majeurs entrepris ou planifiés. Si l'entité a différents instituts ou maisons, ce rapport devra donner en détail la situation économique de chacun de ceux-ci. Le format de ce rapport peut varier en fonction des coutumes locales mais il doit inclure toutes les informations requises ci-dessus. Pour plus de facilité, un modèle type est disponible auprès du Syndic de l'Ordre.*

2. *La réponse au questionnaire des contributions déductions, nécessaire pour calculer les contributions annuelles des entités de l'Ordre. Cette réponse fait apparaître d'une part la somme des frais de formation des frères et des donations aux autres entités de l'Ordre et d'autre part les sommes restant soumises à contribution. A cette fin, le Syndic de l'Ordre enverra chaque année le questionnaire dont le modèle doit être unique pour toutes les entités.*

## **GRATIARUM ACTIONES**

316. Capitulum Generale Provincialium in conventu Sancti Dominici Bogotensi, Provinciæ S. Ludovici Bertrandi de Colombia, celebratum gratias agit omnibus et singulis qui Capituli præparationi et eius prospero exitui operam suam dederunt, scilicet:

- ♣ Provinciæ Colombiæ pro benigna hospitalitate et pro apta et ordinata dispositione;
- ♣ Communitati conventus Sancti Dominici Bogotensis, quæ Capitulum fraterne recepit;
- ♣ Fratribus et sororibus qui sollicite et diligenter operam dederunt Capitulo: secretariatus sodalibus, omnibus ad translationem simultaneam et ad conversiones textuum assignatis, iis qui celebrationes liturgicas paraverunt, iis qui processus verbales conscripserunt, et omnibus aliis qui, secundum proprium munus, Capitulo large auxilio fuerunt.

## **SEDES PROXIMI CAPITULI GENERALIS**

317. Magistro Ordinis præcipimus ut a provinciis et entitatibus Ordinis sententiam requirat de loco pro coadunatione proximi Capituli Generalis, ita ut sententiam suam ei notam faciant ante diem 13 mensis octobris huius anni. Omnibus tunc sedulo perpensis, ipse cum suo consilio locum proximi Capituli Generalis determinet.

## **SUFFRAGIA PRO VIVIS**

318. Pro ss.mo domino nostro Benedicto, supremo totius Ecclesiæ pastore ac benevolentissimo Ordinis nostri benefactore, quælibet provincia celebret unam missam.

Pro Fr. Carolo A. Azpiroz Costa, magistro Ordinis, quælibet provincia celebret unam missam.

Pro universo ordine episcopali, pro sociis magistri Ordinis et pro procuratore generali Ordinis, necnom pro benefactoribus nostris ac pro bono statu totius Ordinis Prædicatorum, quælibet provincia celebret unam missam.

## **SUFFRAGIA PRO DEFUNCTIS**

319. Pro animabus Pauli papæ VI, Ioannis Pauli papæ I et Ioannis Pauli papæ II, summorum pontificum defunctorum, quælibet provincia celebret unam missam.

Pro animabus Fr. Damiani Byrne, ultimi magistri Ordinis defuncti, et Fr. Dominici Renouard, vicarii magistri Ordinis, in ipso Capitulo vita functi, quælibet provincia celebret unam missam.

Pro animabus fratrum et sororum Ordinis, qui ab ultimo capitulo generali obierunt; pro hac vice imponitur tantum cuilibet provinciæ una missa sollemnis pro omnibus simul.

Quando præscriptis hisce suffragiis, sive pro vivis sive pro defunctis, satisfaciendum sit, id



in tabella publicetur, ut fratres conventus ubi suffragia fiunt, tempestive moniti, missam ad hanc intentionem celebrandam participare valeant.

*Hæc sunt Acta Capituli Generalis Provincialium, Bogotæ in Colombia, in conventu Sancti Dominici a die 18 mensis iulii ad diem 8 mensis augusti anni 2007 celebrati, quorum exemplaribus impressis ac sigillo magistri Ordinis munitis eadem fides adhiberi ac originali textui debet.*

*Universis autem et singulis provinciarum, conventuum et domorum superioribus præcipimus quatenus eadem Acta in singulis sibi subiectis conventibus et domibus quamprimum perlegi et publicari faciant, et sedulo curent ab omnibus observari.*

*In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

*Datum Bogotæ, in conventu Sancti Dominici, in sollemnitate Sancti Patris Nostri Dominici, die 8 mensis augusti anni Domini 2007.*

Fr. Carlos A. AZPIROZ COSTA, OP  
Magister Ordinis

fr. Martin Joseph GLEESON, OP  
Provinciae S. Martini de Porres  
in SFAS

fr. Félix FERNÁNDEZ RODRÍGUEZ, OP  
Vicariatus Generalis  
S.Laurentii Martyris de Chile

fr. Roger GAISE, OP  
Vicariatus Generalis  
Rei Publicae Democraticae de Congo

Fr. Orlando RUEDA ACEVEDO, OP  
Secretarius Generalis

## ***Relatio de statu Ordinis* du Maître de l'Ordre**

Conformément au *LCO* 417 § II, 3°, je présente ma *Relatio de Statu Ordinis* au Chapitre Général de Provinciaux qui se réunira en notre Couvent Saint Dominique, dans la ville de Santa Fe de Bogota, Colombie, à partir du 17 juillet 2007.

### **Introduction**

1. En accord avec son système de gouvernement presque huit fois centenaire, l'Ordre se réunit à nouveau en Chapitre Général, l'autorité suprême de l'Ordre, pour traiter et définir ce qui appartient au bien de l'Ordre tout entier<sup>3</sup>.
2. Cette succession originale de divers types de Chapitres Généraux (électif, de définiteurs, de provinciaux) a été appelée par un auteur connu "**pluricaméralisme dominicain**"<sup>4</sup>.
3. Cette fois-ci, il s'agit d'un **Chapitre de Prieurs Provinciaux**<sup>5</sup>. C'est ainsi qu'il réunit les Prieurs Provinciaux, les Vice-Provinciaux et les Vicaires Généraux auxquels viennent se joindre quelques Vicaires Provinciaux, Prieurs Régionaux et Délégués des Maisons sous la juridiction immédiate du Maître de l'Ordre (Cf. *LCO* 409). L'assemblée des vocaux du Chapitre Général de Prieurs Provinciaux est composée – en quasi-totalité- par des frères qui ont été élus et confirmés pour exercer des charges de gouvernement au niveau provincial ou vicarial.
4. Dans cette perspective, la tonalité de ce document sera peut-être différente de celle de la *Relatio* que j'ai présentée à l'occasion du Chapitre Général de Définiteurs réuni à Cracovie en 2004. Aussi, il est vrai qu'en trois ans on peut comprendre, avec plus de réalisme et de profondeur, les joies et les espérances, les tristesses et les angoisses des frères, des communautés et des provinces de l'Ordre.
5. Nous avons préparé la base de ce texte au cours de diverses sessions plénières du Conseil Général. Ces pages doivent être lues d'une façon subsidiaire, avec les rapports respectifs des différents Socii (pour la Vie Apostolique, pour la Vie Intellectuelle et les Socii régionaux), des Promoteurs Généraux et des autres officiels de la Curie. Celui qui lira attentivement toutes ces relations avec cette synthèse pourra tirer ses propres conclusions et vérifier qu'il existe des sujets qui apparaissent avec une insistance particulière. Le *LCO* 1 –dont les paragraphes IV et VII décrivent si sagement notre communauté et notre gouvernement- pourrait être la clef de lecture de cette *Relatio* et des rapports des officiels que nous avons mentionnés à l'instant.
6. Les capitulaires ont la mission spécifique de vérifier si l'on a réalisé ou non tout ce que le précédent Chapitre Général de Définiteurs a ordonné, recommandé ou suggéré. C'est pour cela qu'a été envoyé un document dans lequel on présente en détail le suivi

---

<sup>3</sup> Cf. *LCO* 405.

<sup>4</sup> Cf. Léo Moulin, *Le Pluricaméralisme dans l'Ordre des Frères Prêcheurs*, in *Res Publica* (1960) 50-66.

<sup>5</sup> Cf. *LCO* 409.

des sujets traités et définis à Cracovie il y a trois ans<sup>6</sup>. La compétence du Chapitre général et les matières à traiter ne peuvent être réduites à ce qui figure dans ces pages. Le Chapitre a la liberté de choisir les sujets à discuter. Cependant, je considère que certaines questions doivent être étudiées et le Chapitre pourra offrir une orientation à l'Ordre. J'en signale trois en particulier.

### ***Vitesse productive ou RYTHME CONTEMPLATIF ?***

7. Nous sommes dans un monde qui semble bouger à grande vitesse, qui privilégie le rythme productif et l'efficacité.

Le récit de Luc au sujet du “**choix des Douze**” offre certaines nuances qui lui sont propres : “*En ces jours-là, (Jésus) s'en alla dans la montagne pour prier et il passait toute la nuit à prier Dieu. Lorsqu'il fit jour, il appela ses disciples et il en choisit douze, qu'il nomma apôtres*” (Luc 6,12-13). Notre vocation est le fruit de la vie contemplative de Jésus, le fruit de sa prière au Père.

L'Ordre, à partir du 3 décembre 2006 et jusqu'à l'Epiphanie 2008, célèbre les **800 ans de la fondation de sa première communauté contemplative**, le Monastère Sainte Marie de *Prouilhe*. La célébration d'un Chapitre Général est providentielle dans ce contexte. Il est fondamental de revenir sur la valeur de **la contemplation** dans la vie de l'Ordre et sur l'importance des moniales au cœur de la Sainte Prédication.

Le Chapitre Général de 2001 (Providence) a offert des réflexions très profondes à ce sujet<sup>7</sup>. Peut-être le Chapitre de Bogotà voudra-t-il envoyer à nos sœurs contemplatives une parole de gratitude, de reconnaissance et d'encouragement face à l'avenir. La Providence a voulu que la prédication dominicaine se nourrisse et s'enrichisse d'une certaine façon à partir de la vie contemplative de nos sœurs. Cela répond à un ordre logique, théologique et –disons-le également- chronologique. Tout désir de rénovation de notre vie et de notre mission ne devrait-il pas aussi commencer à partir de ces racines ?

### ***Complicité, contrainte ou COLLABORATION FRATERNELLE ?***

8. Nous constatons parfois dans notre monde en guerre que les puissants demandent la collaboration des autres pour seconder leurs projets. Cependant, ils semblent exiger plutôt une complicité et une contrainte (ce qui ne revient pas au même).

Dans l’“**Institution des Douze**” du récit de Marc, il y a également des détails que nous ne trouvons que dans ce texte. “*Il gravit la montagne et il appelle à lui ceux qu'il voulait. Ils vinrent à lui, et il en institua Douze pour être ses compagnons et pour les envoyer prêcher...*” (Marc 3,13-14). Le Fils de Dieu, envoyé pour notre salut, institue les Douze pour qu'ils **collaborent** avec lui à sa mission.

Dans un petit nombre d'années, nous célébrerons aussi le **VIII<sup>ème</sup> centenaire de la confirmation de l'Ordre**. Alors que nous désirons être fidèles à l'amour initial, il est

---

<sup>6</sup> Il sera important de prendre en compte les rapports suivants : Documents envoyés aux capitulaires – *Suite des décisions de Cracovie (C.1), Rapport sur ACG 2004 (Cracovie) nn. 257-258* [“Ordre clérical” – “Frères coopérateurs”] (C.3), *Rapport sur ACG 2004 (Cracovie) n. 96* [Mission dans les *mass media- film, vidéo*] (C.4).

<sup>7</sup> Cf. ACG 2001 (Providence) : Caput IV - *De vita contemplativa*, Caput V - *De monialibus*, Caput VI - *De vocatione et formatione* (nn. 354-368).

urgent que nous nous rénovions dans le sens plénier de la mission dominicaine. Le monde de 2016 ne sera pas celui que connut Saint Dominique. Cependant, on peut bien y observer d'importantes analogies. En ce sens, le Chapitre Général doit réfléchir au sujet des **priorités de l'Ordre** (fidèles au sens de l'analogie, qui nous est si cher, elles ne seront ni exclusives ni excluantes)<sup>8</sup>. En même temps, le monde globalisé nous met face à une véritable option fondamentale, en pleine harmonie avec l'intuition originale de Saint Dominique : l'Ordre conçu comme **une mission, une prédication sans frontières**<sup>9</sup>.

Dans cette perspective, il est essentiel de comprendre plus profondément l'urgence de **la collaboration fraternelle** entre les provinces, entre les différentes provinces et l'Ordre, entre toutes les branches de la Famille Dominicaine, pour assurer notre vie et notre mission au-delà des limites de chaque entité et de chaque branche.

### **Connexion ou COMMUNICATION ?**

9. On dit fréquemment que celui qui commande est celui qui a ou possède l'information. Les conflits et les guerres sont organisés très souvent en s'appuyant sur une "information réservée" ; les conquêtes économiques, politiques ou partisans semblent être assurées grâce à des "lobbies" ou "des organes de presse".

Dans l'Évangile de Jean, il ne semble pas y avoir d'"**appel des Douze**". Cependant, dans le récit de la Dernière Cène, Jésus appelle « amis » ses disciples : "*Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. Je ne vous appelle plus serviteurs, car le serviteur ne sait pas ce que fait son maître ; mais je vous appelle amis, parce que tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître*" (Jean 15,14-15). Jésus, le Christ, communique aux siens toute son intimité avec le Père.

Pour assurer la compréhension de notre mission commune, il sera nécessaire de réfléchir au sujet de **la communication**. Je fais allusion à la communication dans son sens le plus profond. Dieu nous a communiqué son désir de salut en Jésus-Christ. L'Ordre *in medio Ecclesiae*, désire communiquer à tout homme et toute femme cette Bonne Nouvelle. Le Chapitre peut réfléchir à ce sujet. Comment communiquons-nous avec le monde ? Comment auscultons-nous les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes et des femmes que nous désirons servir ? Comment assumons-nous et communiquons-nous le magistère de l'Église, ce que nous disent nos évêques dont nous avons été constitués les coopérateurs<sup>10</sup> ? Comment recevons-nous la réflexion des conférences régionales ou nationales de religieux, etc. ? Il s'agit d'assurer l'écoute –racine de notre conception de l'obéissance- et la communication du message. Nous le ferons en accord avec notre "façon d'être" dominicaine, avec âme, vie, intelligence et cœur. Nous ne prétendons pas être simplement des "parlants" de la parole. A l'image et ressemblance de Dominique, c'est l'office du Verbe<sup>11</sup> qui nous a été confié !

---

<sup>8</sup> Cf. ACG 1977 (Quezon City) n. 15, ACG 1980 (Walberberg) n.17 b, ACG 1983 (Rome) n. 28, ACG 1986 (Avila) nn. 22 et 28, ACG 1989 (Oakland) nn. 68-69, ACG 1992 (Mexico) n. 51, ACG 1995 (Caleruega) nn. 20-39.

<sup>9</sup> Cf. ACG 1986 (Avila) n. 22, cf. ACG 1998 (Bologne) n. 33, Cf. ACG 2001 (Providence) *Caput II*.

<sup>10</sup> Cf. LCO 1 § V.

<sup>11</sup> Sainte Catherine de Sienne, *Dialogue*, n. 158.

Dans une autre perspective -*ad intra* de l'Ordre-, nous pouvons également nous interroger sur notre mode de communication entre nous, entre les Provinciaux et le Maître, entre les Provinciaux et les frères de leur province. Sans doute –grâce aux instruments que nous avons à notre portée comme le courrier électronique, Internet, etc.- les “connexions” se sont-elles développées d’une façon surprenante (nous sommes presque tous bien “connectés”). Cependant, sommes-nous vraiment en train de “communiquer”? Entrons-nous en communication ?

10. Après avoir reçu les commentaires et les suggestions des capitulaires pour ce qui concerne les sujets à traiter au Chapitre, nous avons organisé, avec le Conseil général, les commissions de travail<sup>12</sup>. Dans un souci d’être pratique et pour faciliter le travail de ces commissions, je présente la *Relatio* en lien avec la tâche principale de ces commissions. De toute façon, la *Relatio* est une et, par conséquent, la division thématique ne signifie pas que chaque section soit exhaustive sur un sujet donné. Dans le chapitre au sujet de la **MISSION** on trouve également de nombreuses considérations sur notre **VIE INTELLECTUELLE** et notre **GOUVERNEMENT**. Lorsque l’on parle de la **VIE FRATERNELLE EN COMMUNAUTE**, apparaissent aussi des réflexions sur la **FORMATION**, etc. Il est évident que tous les thèmes sont particulièrement en lien avec la section (et la commission capitulaire) réservée au **LCO**.
11. Faisant spécialement mémoire du Pape Jean Paul II († 02.04.05), j’ai voulu faire figurer, comme titre de chaque section de ce rapport, les premiers mots de certains de ses textes magistériels les plus connus<sup>13</sup>. A savoir :

**Redemptoris Missio – Mission et prédication**  
**Fides et Ratio – Vie intellectuelle et études**  
**Vita Consecrata – Vie fraternelle en commun**  
**Pastores dabo vobis – Vocations et formation**  
**Pastor Bonus - Gouvernement**  
**Laborem exercens - Economie**  
**Ut unum sint – Constitutions**

---

<sup>12</sup> Cf. *LCO* 415.

<sup>13</sup> Comprendons bien que le contenu de chaque section ne correspond pas de manière univoque au sujet du document papal dont on utilise le titre. Je voulais simplement rappeler, par affection filiale, son pontificat et son enseignement.

**I – Redemptoris Missio**  
**MISSION ET PREDICATION<sup>14</sup>**

Un Ordre et non une collection de Provinces

12. Un auteur, qui se consacrait à l'étude historique de nos Constitutions, a écrit : “*Saint Dominique a voulu fonder un Ordre, pas une collection de maisons. Il nous a légué un corps démocratique, centralisé et très organisé, aux amples et généreux horizons universels<sup>15</sup>*”.
13. Si nous suivons cette logique vitale et au seuil d'un nouveau Chapitre Général, nous pouvons affirmer également que l'Ordre des Prêcheurs n'est pas une “collection de Provinces” de même que chaque province n'est pas non plus simplement une “collection de maisons ou de couvents”.
14. Chaque frère de par sa profession, chaque communauté, chaque province –ou entités similaires- participe à la mission universelle de l'Ordre<sup>16</sup>. En ce sens : “*Le Dominicain est universel. Il appartient à une communauté, à une province, mais beaucoup plus à l'ensemble de l'Ordre ; et il exerce la cura animarum là où il prêche<sup>17</sup>*”. C'est pour cela que, d'une certaine façon, notre cloître, c'est le monde !
15. Dans cette perspective, la fondation d'une mission hors de son propre territoire ou la collaboration avec d'autres entités est aussi une manifestation claire de cette mission universelle. Le dernier Chapitre Général de 2004, qui s'est réuni à Cracovie, a exhorté toutes les provinces à prendre des initiatives pour établir de nouvelles missions hors de leur environnement géographique ou culturel, toujours en accord avec le LCO 261 § III. C'est pour cela qu'il a ordonné au Socius pour la Vie Apostolique de discuter avec les provinces sans présence hors de leur territoire, pour voir où elles pourraient la déployer, soit pour leur propre compte, soit en collaboration avec une autre entité<sup>18</sup>.

Quelques projets de collaboration depuis le dernier Chapitre Général (Cracovie)<sup>19</sup>.

16. En **Amérique Latine** nous signalons, entre autres :
  - a. La Province Sainte Catherine de Sienne en Equateur a invité la Province Saint Martin de Porrès aux Etats-Unis pour que celle-ci s'occupe de la maison de Guayaquil.
  - b. La Province de Colombie continue à collaborer avec celle de l'Equateur en envoyant des frères pour renforcer –tout spécialement- la formation.

---

<sup>14</sup> Cf. Particulièrement dans les Documents envoyés aux capitulaires : *Relatio du socius pour la vie apostolique (A.3.)*

<sup>15</sup> G. R. Galbraith, *The Constitution of the Dominican Order – 1216 to 1360* (Manchester 1925) 30.

<sup>16</sup> Cf. *Relatio de Statu Ordinis*, ACG 2001 (Providence) n. 4.3.1.

<sup>17</sup> Ernest Barker, *The Dominican Order and convocation* (Oxford 1913) 11. Nous pourrions traduire : “*il procure le salut des âmes là où il prêche*”.

<sup>18</sup> Cf. ACG 2004 (Cracovie) n. 83.

<sup>19</sup> Je signale les initiatives postérieures à l'année 2004, sans prétendre non plus en présenter une liste exhaustive. Le Chapitre Général de 1995 (Caleruega) signalait de nouvelles réalités dans lesquelles la collaboration était – comme aujourd'hui- la clef de notre mission [Cf. ACG 1995 (Caleruega) Caput IV *De novis locis pro Ordinis Præsentia*]. Le Chapitre Général de 1998 (Bologne) a présenté une liste des projets de collaboration [Cf. ACG 1998 (Bologne) nn. 180-182].

- c. Il existe un accord entre la Province d’Aragon (Vicariat Régional d’Amérique du Sud) et la Province d’Irlande qui permet la collaboration de certains frères irlandais avec la mission de ce Vicariat en Uruguay.
- d. Une **région consacrée à la pastorale des Indiens**, partagée, a été créée, sous la direction d’un seul coordinateur, entre les Provinces du Mexique et d’Amérique Centrale. La zone comprend la mission de “Chiapas-Ocosingo” (territoire de la Province du Mexique) et la mission dite de “*las Verapaces*” – Haute et Basse Verapaz- (territoire de la Province d’Amérique Centrale). Je crois que cette mission, étant données ses caractéristiques uniques, a besoin de la générosité d’autres entités et de frères qui, avec enthousiasme, se porteront volontaires pour ce projet.

17. En **Amérique du Nord** :

- a. Un des résultats d’une rencontre entre frères et sœurs d’Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis et Mexique), d’Amérique Centrale et du Sud, en décembre 2005, a été le désir de collaborer pour un projet dédié, en particulier, au travail avec des immigrants à Ciudad Juárez (Province du Mexique, à **la frontière avec les Etats-Unis**). En principe, des frères de la Province du *Saint Nom*, aux Etats-Unis vont collaborer à ce projet.
- b. La Province de Colombie et celle du Canada ont signé un accord de collaboration. Déjà, quelques frères de la Province de Saint Louis Bertrand de Colombie vivent et travaillent au **Canada**.

18. En **Europe** :

- a. Les Provinces d’Irlande et de Pologne ont établi un accord pour s’occuper pastoralement des Polonais à Dublin. Déjà, plusieurs frères de Pologne travaillent en Irlande.
- b. En **Europe de l’Est**, il est nécessaire de renforcer la présence dominicaine. Bien que la Province de Pologne possède déjà un vicariat provincial en Biélorussie, plusieurs frères vivent et travaillent dans les **Vicariats Généraux des pays Baltes, de Russie, d’Ukraine et de Hongrie**. Nous apprécions vraiment cette générosité missionnaire. Il faut encore préparer d’autres frères pour une mission qui s’étend dans de nombreuses nations avec des problématiques, des langues et des cultures très diverses.
- c. Pendant ma visite dans la Province de Teutonie, j’ai constaté le grand défi que suppose l’évangélisation dans le territoire de l’**“Allemagne de l’Est”**. Notre couvent de Leipzig essaye d’être une réponse (d’autant plus si l’on considère sa situation par rapport à la Pologne et à la République Tchèque). Je considère qu’il serait très important de l’ouvrir à la collaboration avec d’autres entités.
- d. A partir d’une invitation qui nous avait été faite il y a quelques années par les Sœurs Dominicaines de la Présentation, nous avons demandé formellement aux trois provinces italiennes de fonder une présence en **Roumanie**. La Province Saint Thomas d’Aquin en Italie a accepté cette responsabilité.

Quoique divers projets aient été étudiés, aucune réalisation concrète n'a encore été menée à bien.

19. En **Afrique** :

- a. La Province d'Inde a envoyé quelques frères dans le Vicariat Général du Sud de l'Afrique avec l'intention d'assurer, à l'avenir, la présence de l'Ordre au **Zimbabwe et en Zambie**, où nos sœurs *Dominican Missionary Sisters of the Sacred Heart of Jesus* déploient généreusement leur ministère et nous appellent à collaborer.
- b. La Maison Saint Augustin d'Hippone –sous la juridiction du Maître de l'Ordre- à **Addis-Abeba, Ethiopie**, a toujours la même tâche prioritaire : la création d'une Université Catholique. C'est une mission qui est menée à bien par plusieurs frères de la Province des Philippines. Il faut beaucoup de patience et de délicatesse pour assumer les différentes institutions d'éducation et de formation dans ce pays. Elles formeront le réseau à partir duquel sera fondée l'université. Conformément aux inspirations du Chapitre de Cracovie, les *Dominican Sisters of St. Catherine of Siena* (Philippines) ont été invitées à se joindre au projet ; il y a également quelques laïcs qui font partie de l'équipe<sup>20</sup>. Etant donnée la présence féconde de nombreux religieux d'Inde (franciscains capucins), peut-être notre province d'Inde pourrait-elle se joindre à ce projet avec quelques frères.
- c. La Province de Colombie s'est proposée pour établir une fondation en **Guinée Equatoriale** où les *Sœurs Dominicaines de la Doctrine Chrétienne* (Mexique) sont déjà présentes. La Province d'Espagne est également intéressée par une collaboration pour ce projet.

20. En **Asie** :

- a. La Province des Philippines a fondé une maison en **Indonésie**. Plusieurs apostolats ont été proposés : l'enseignement au Séminaire de Pontianak, Kalimantan, et l'établissement d'un Centre pour le Dialogue à Djakarta, en collaboration avec l'Archidiocèse. Il existe également un accord entre l'Université Islamique de Djakarta et l'Université Saint Thomas de Manille pour l'échange de professeurs. Nous espérons que la Province des Philippines pourra envoyer d'autres frères –pas nécessairement indonésiens- pour assurer l'avenir de cette présence. La Province des Philippines fait également des efforts pour renforcer la présence de l'Ordre au **Sri Lanka**.
- b. Dans ce même domaine, je signale le désir de la Province du Vietnam de lancer la présence des frères **en Thaïlande, au Laos et au Cambodge**. Nous attendons avec impatience les actes de son Chapitre Provincial. Dans ces pays-là, les sœurs *Missionnaires de Saint Dominique* ont fondé des communautés qui nous ont également demandé de nous joindre à elles.

---

<sup>20</sup> Cf. ACG 2004 (Cracovie) n. 104, Cf. ACG 2001 (Providence) n. 427. Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport de la maison d'Addis-Abeba (B.14)*.



c. **La Chine** est toujours une priorité pour l'Ordre. Le Vicariat Général "Reine de Chine" et la Province Notre-Dame du Rosaire continuent leur travail. Nous avons toujours besoin de vocations spécifiques pour cette mission<sup>21</sup>.

21. Etant donné le trop petit nombre de frères présents à **Aruba et à Curaçao** –et tout en prenant en compte leur âge avancé- la Province des Pays-Bas a demandé expressément au Maître de l'Ordre une aide pour soutenir et continuer la mission. La tâche prioritaire est la formation des laïcs. Devons-nous forcément abandonner cette mission ? La province hollandaise a toujours été très généreuse avec l'Ordre et, aujourd'hui, c'est elle qui sollicite de l'aide. Nous avons demandé formellement à certaines provinces d'assumer ce projet, mais nous n'avons reçu aucune réponse positive jusqu'à ce jour.
22. Je demande tout spécialement au Chapitre Général –la plus haute autorité de l'Ordre- qu'il renouvelle l'appel pour ces missions ainsi que pour d'autres, y compris en identifiant clairement les provinces auxquelles on doit demander ce travail et en offrant –si possible- de claires ordinations. Cela facilitera beaucoup la tâche du Maître de l'Ordre, évitera d'inutiles retards et présentera un cadre clair et positif.

#### Un Ordre, une mission

23. Ces dernières années (même avant le Chapitre Général de 1998 –Bologne- avec la Commission *De Missione Ordinis*), nous avons essayé de mettre en relation le cadre de notre mission apostolique avec la mission intellectuelle. Cette commission a présenté, au cours du Chapitre en question, un exposé intitulé "**Libres pour la mission**"<sup>22</sup>.
24. C'est de là également qu'a surgi le besoin de coordonner quelques projets du Socius pour la Vie Apostolique avec le Socius pour la Vie intellectuelle. En fait, les deux derniers Chapitres Généraux (2001 et 2004) ont demandé ou ont recommandé aux deux socii de promouvoir certains projets.
25. L'étude et la réflexion au sujet du **Charisme de la Prédication** partagé par les Dominicains et les Dominicaines a continué à la lumière de ce qu'a suggéré le Chapitre de Cracovie<sup>23</sup>. Une énorme quantité de matériel a été envoyée à la Curie Généralice en réponse au premier questionnaire envoyé à tout l'Ordre. A partir de toute cette documentation, on a préparé un "sommaire". En second lieu, une Commission Internationale<sup>24</sup> a été instituée. Elle s'est réunie en février 2007. La tâche de cette Commission sera d'"évaluer les réponses, continuer cette réflexion et suggérer de nouveaux éléments"<sup>25</sup>.
26. Nous avons également rétabli la **Commission Internationale pour le Dialogue Interreligieux** avec une attention particulière portée vers l'Islam<sup>26</sup>. La Commission

---

<sup>21</sup> Si Dieu le veut, nous pourrions donner des informations plus fournies pendant le Chapitre.

<sup>22</sup> Ce texte a été présenté au Chapitre Général par le fr. Antoine Lion au nom de la Commission *De Missione Ordinis*. Cf. ACG 1998 (Bologne) *Appendices V*.

<sup>23</sup> Cf. ACG 1998 (Bologne) nn. 34, 6<sup>o</sup> et 42, ACG 2001 (Providence) nn. 435 et 436, Cf. ACG 2004 (Cracovie) nn. 108 – 112.

<sup>24</sup> La *Commission pour la Prédication* a été instituée le 22 juillet 2006.

<sup>25</sup> ACG 2004 (Cracovie) n. 112. Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport de la Commission pour la Prédication (C.2)*.

<sup>26</sup> La Commission a été instituée le 12 février 2004 (*Prot. 50/04/148 Comm. Missione OP*).

s'est déjà réunie trois fois et a organisé la dernière session des "Journées Romaines Dominicaines" en août 2005. Sa tâche est d'explorer les implications du dialogue dans notre théologie et notre ministère ainsi que de préparer des frères et des sœurs pour ce travail.

27. La présence de l'Ordre dans le domaine d'Internet (le réseau) est considérable et de grande créativité, surtout dans les domaines de la prédication. Le Chapitre Général de Cracovie (2004) a ordonné que soit nommé un **Promoteur Général pour Internet**<sup>27</sup>. Avec le Conseil, nous avons voulu étudier avec attention ce sujet. Nous avons consulté des experts à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ordre. Puis, une commission spécifique a essayé de clarifier tous les aspects connexes car il était nécessaire de connaître de la manière la plus précise possible la description de la fonction et ses compétences, les différents domaines de travail, les différents objets impliqués (communication, page *web* de l'Ordre, liens avec les pages des Provinces et des autres entités de la Famille Dominicaine, aspects en lien avec le régime –gouvernement et administration- et le Secrétariat général de l'Ordre, notre mission comme prédicateurs, etc. ). Finalement, le frère Scott Steinkerchner (Province *Saint Albert le Grand* – USA) a été nommé Promoteur pour Internet. Fr. Scott a présenté son projet au Conseil Général et a envoyé au Chapitre son rapport pour qu'une décision pondérée puisse être prise<sup>28</sup>.
28. Conformément à ce qu'a ordonné le Chapitre Général de Cracovie, Frère Prakash Lohale (Province d'Inde) a été institué **Co-Promoteur Justice et Paix (à temps plein)**<sup>29</sup>. La Promotion de Justice et Paix dans l'Ordre est une tâche partagée avec *Dominican Sisters Internacional*. Pour cela, *DSI* a nommé Sœur Toni Harris (*Sinsinawa Sisters of the Most Holy Rosary*) Co-Promoteure. Une des tâches à laquelle ces promoteurs se sont particulièrement attelés est celle de la formation, afin d'intéresser les nouvelles générations de Dominicains et de Dominicaines aux défis propres de Justice et Paix, comme un domaine propre de la prédication dominicaine depuis sa fondation.
29. Après plusieurs années d'un travail fécond dans notre bureau de Genève aux Nations Unies, le frère Philippe LeBlanc laissera son poste à son successeur. Nous rappelons avec joie et enthousiasme son témoignage au sujet de **la tâche de l'Ordre aux Nations Unies** pendant le Chapitre Général de Cracovie. La gratitude de l'Ordre va à son ministère silencieux, professionnel et efficace. Je me souviens, lors de ma visite à Genève en mars 2003, des éloges au sujet de notre travail aux Nations Unies de la part de celui qui était alors le Représentant du Saint-Siège à l'Organisation des Nations Unies à Genève (*S.E.R. Mons. Diarmuid Martin* – aujourd'hui archevêque de Dublin) et Sergio Vieyra de Mello (alors Haut Commissaire de l'*ONU* pour les Droits de l'Homme à Genève, mort dans l'attentat perpétré à Bagdad, au cours de l'année 2003, contre les bureaux de l'*ONU*).
30. Le projet de créer un espace pour développer un **Volontariat Dominicain** est une réalité<sup>30</sup>. Sr. Verónica Rafferty (*Dominican Sisters, Cabra*) a donné une impulsion importante à **DVI (Dominican Volunteers International)**. Avec elle, ont travaillé

---

<sup>27</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n. 98.

<sup>28</sup> Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport du Promoteur pour Internet (B.7.)*.

<sup>29</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n. 91.

<sup>30</sup> Cf. *ACG* 1998 (Bologne) nn. 166–170, *ACG* 2001 (Providence) nn. 450-451, *ACG* 2004 (Cracovie) n. 105.

frère Michel Van Aerde, puis frère Enrique Sario, en tant que Co-Directeurs. Sr. Verónica a été remplacée par Sr. Rose Ann Schlitt (*Adrian Dominican Sisters*) qui est l'actuelle Co-Directrice de *DVI*. Lorsque frère Enrique est reparti pour sa mission en République Dominicaine, le frère Edward Ruane, Socius pour les provinces des Etats-Unis, a été nommé Co-Directeur à sa place. De cette façon, nous confirmons et assurons un espace de collaboration entre *DSI* (*Dominican Sisters International*) et les frères de l'Ordre. Nous exprimons notre gratitude à tous les frères et sœurs ici mentionnés.

31. Les derniers Chapitres Généraux ont insisté sur l'importance du **Mouvement de la Jeunesse Dominicaine Internationale** (*MJDI – IDYM*)<sup>31</sup>. J'ai pu participer à une des sessions de sa dernière Assemblée (le 5 août 2006, à Saint-Domingue en République Dominicaine), au cours de laquelle on a proposé à nouveau frère Enrique Sario (Province d'Espagne – Vicariat de la République Dominicaine) comme Secrétaire Général. Le *MJDI*, qui comptait bien sur son bureau et son siège à Sainte Sabine (Rome), considérant les possibilités effectives de communication que permet Internet, n'a eu aucune objection à laisser frère Enrique accomplir sa tâche depuis la République Dominicaine. J'espère qu'à l'avenir cette tâche pourra, comme d'autres, être menée à bien en collaboration avec *DSI*.
32. Avec la célébration de leur **V<sup>ème</sup> Assemblée Générale**, nos Sœurs Dominicaines associées comme *Dominican Sisters International* (*DSI*), ont fait un pas supplémentaire pour assurer la vie et la mission de cette manifestation extrêmement importante de la collaboration au sein de l'Ordre. Toute notre gratitude va à Sr. Margaret Ormond (*Dominican Sisters St. Mary of the Springs – Columbus, Ohio*), qui a été la Coordinatrice Internationale de *DSI* ces neuf dernières années, avec sagesse, esprit de fraternité (sororité) et talent pour promouvoir une collaboration efficace et affectueuse. Nous souhaitons une très chaleureuse bienvenue à Sr. Fabiola Velásquez Maya (Ex Prieure Générale des *Soeurs de la Charité Dominicaines de la Présentation*) qui succède à Sr. Margaret dans cette tâche<sup>32</sup>.
33. Ces dernières années, les **Fraternités Laïques de l'Ordre** ont fait de nombreux progrès pour leur organisation au niveau régional, continental et international. Dans la vie dominicaine, ces aspects institutionnels sont nécessaires pour assurer des espaces de coordination et de discernement, pour promouvoir la vie des fraternités inspirées, insistent-elles souvent, des quatre piliers : prière, étude, communauté et prédication.
34. De la même façon, l'**International Council for Lay Dominican Fraternities** (*ICLDF*) fonctionne à travers ses réunions régulières et en communication constante avec le Promoteur Général. Preuve de la vitalité des fraternités –après le Congrès de Montréal en 1985-, le **Congrès International** s'est réuni (à Pilar, en Argentine, du 17 au 24 mars dernier). J'ai pu participer à ce Congrès et être surpris de la qualité des échanges entre les représentants de presque 60 pays. Les différentes commissions ont étudié des sujets très variés : prière et prédication, étude et formation, gouvernement, règle et statuts, organisation et structure, économie et finances, place des fraternités laïques dans l'Ordre et l'Eglise. Les Statuts qui réglementent aussi bien le Conseil International que le Congrès International<sup>33</sup> ont été approuvés. Depuis 1999, date de sa

---

<sup>31</sup> Cf. *ACG* 1998 (Bologne) nn. 160-165, *ACG* 2001 (Providence) nn. 447-449, *ACG* 2004 (Cracovie) n. 105.

<sup>32</sup> Cf. *IDI* n° 453 (Juin 2007).

<sup>33</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport du Promoteur Général pour les laïcs* (**B.4.**).

nomination, frère Gerald Lee Stookey (Province *Saint Albert le Grand, USA*) a travaillé énormément dans ce domaine, tout spécialement pour garantir le fonctionnement de ces structures. Nous lui adressons nos remerciements. Son successeur, frère David Kammler (Teutonie), est déjà au travail avec enthousiasme pour communiquer à tout l'Ordre les fruits de ce Congrès.

35. La **Commission Internationale des Moniales** s'est également réunie régulièrement. L'Année Jubilaire offre de très beaux signes de vitalité et d'amour de l'Ordre. A partir de 2003, j'ai voulu prêcher aux contemplatives plusieurs retraites organisées par pays ou régions pour connaître de plus près leur vie et leur mission au cœur de l'Eglise et de l'Ordre<sup>34</sup>. Les visites aux monastères m'ont également aidé à connaître la réalité des communautés. Il faut faire un bref commentaire au sujet de la réunion que nous avons tenue à la fin du mois de mars dernier, à Caleruega, le Promoteur Général des moniales, le Socius pour la Péninsule Ibérique et votre serviteur, avec les trois Prieures fédérales en Espagne, accompagnées de leurs conseils et des trois Assistants religieux<sup>35</sup>. Des initiatives très intéressantes ont vu le jour, voulant assumer la situation des communautés (étant donné le manque de vocations, les communautés avec peu de sœurs et nombre d'entre elles sont âgées). On essaye de lancer de pareilles initiatives pour encourager les communautés d'Italie. Beaucoup d'entre elles se trouvent dans des conditions très précaires. Mais la tâche n'est pas aisée.
36. Une source de grande joie a été l'approbation par le Saint Siège de deux nouvelles **Fédérations de moniales** : "*Association under the title of "St. Mary" of Monasteries in Japan*" (04.11.2005) composée par les quatre monastères du Japon et l'"*Association of the monasteries of nuns of the Order of Preachers in the United States of America*" (27.05.2006) à laquelle appartiennent plusieurs communautés (nous espérons que, peu à peu, d'autres monastères viendront se joindre à cette belle initiative)<sup>36</sup>.
37. Je recommande tout particulièrement aux Prieurs provinciaux d'être attentifs à nos moniales (*cura monialium*), de promouvoir entre les frères l'esprit de collaboration fraternelle avec les communautés contemplatives, en subvenant à leurs divers besoins.

Histoire et perspectives pour une plus grande collaboration à la mission de l'Ordre

38. Dans de nombreux chapitres, on a déjà insisté sur l'importance de **la collaboration** entre provinces ou entités analogues. Elle est toujours plus importante. Nous nous sommes demandé : qu'est-ce qui constitue un obstacle à cette collaboration ? Parfois, les ressources manquent (c'est le cas des provinces qui ont des vocations mais qui ne peuvent assumer à leur propre compte de nouveaux horizons apostoliques : Vietnam, Inde, Pakistan, Vicariats d'Afrique, etc.). Dans d'autres cas, il y a des ressources économiques, mais ce sont les frères qui manquent ! Que faire ? Evidemment, il est urgent de partager les ressources entre les provinces. Certaines provinces qui n'ont pas de nouvelles vocations pourraient aider celles qui en ont. Nous avons déjà contacté les Provinces des Pays-Bas, de Flandre et d'Irlande (qui ont été et continuent d'être très généreuses) pour coordonner et collaborer d'une manière plus efficace à la

---

<sup>34</sup> Les retraites suivantes ont été prêchées : pour les moniales d'Espagne (2003), pour les moniales d'Italie (2004), pour les moniales du Mexique (2005), trois retraites diverses en 2006 : pour les moniales de Etats-Unis, d'Amérique Latine (Cône Sud) et d'Amérique Latine (zone Bolivarienne), enfin, pour les moniales de France (prévues pour 2007).

<sup>35</sup> Cf. *IDI* n° 453 (Juin 2007).

<sup>36</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport du Promoteur Général pour les moniales (B.1)*.

planification d'éventuelles aides économiques et financières à des entités qui en demandent habituellement. En paraphrasant Saint Paul, j'espère que d'autres provinces vont se distinguer par leur générosité. *“Ce n'est pas un ordre ; je veux seulement éprouver la sincérité de votre charité, par l'empressement des autres (2Corinthiens 8,7-8)”*. Pour cela, il faudra beaucoup d'imagination et signaler également les priorités, à la lumière de la mission de l'Ordre.

39. L'Ordre est en train de vivre des temps pleins d'espérance, si seulement nous arrivons à les assumer comme tels. Il y a des signaux qui, isolés, peuvent nous effrayer ou nous sont difficiles à accepter. Cependant, le phénomène de la globalisation lui-même et les constantes invitations que nous lance l'Eglise nous invitent à humaniser la globalisation et à globaliser la prédication.
40. Dans la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, étant donnés les effets des diverses révolutions (beaucoup d'entre elles nettement anticléricales), on remarquait déjà un mouvement de réduction des noviciats (ce qu'aujourd'hui nous comprenons et distinguons sous les termes de “noviciats” et “studentats”). Lorsque l'on a supprimé les provinces du fait des différentes lois civiles d'“exclaustration”, les frères les plus engagés dans la “restauration” insistaient sur le fait que l'affiliation devait se faire à la Province et ne plus se faire aux communautés. Il existait une volonté commune d'unir la formation et de renforcer ainsi la vie provinciale. Ces circonstances historiques – véritables signes des temps- devaient être assumées. L'Ordre ne pouvait se paralyser dans une attitude passive ni se lamenter sur la situation en léchant ses blessures.
41. Ce mouvement était en lien avec l'esprit de ce que l'on appelait alors l'“observance” désireuse de promouvoir une vie commune plus féconde, au détriment de la vie privée. Lors du Chapitre Général de 1895 (Avila), on trouve, d'une certaine façon, la consécration du passage de l'affiliation aux provinces<sup>37</sup>.
42. Le Pape Saint Pie X, dans une lettre au Bienheureux Hyacinthe-Marie Cormier, a décrété avec autorité apostolique : *«L'affiliation des frères ne se fera plus à un couvent déterminé, mais aux provinces. En effet, s'il y avait bien des provinces qui suivaient la nouvelle pratique, jusqu'alors chaque couvent avait le droit d'affilier ses*

---

<sup>37</sup> Dans les *Constitutions de l'OP (COP)* 1886 n.481 on peut lire : *«Declaramus quod in Ordine nostro (exceptis Provinciis in quibus affiliatio ad solam Provinciam obtinuit) quilibet Frater debet pertinere ad unum Conventum, qui dicitur suus, cujus filius appellatur...»*.

Après la restauration du Piémont au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, d'autres entités ont assumé l'habitude d'affilier les frères aux provinces et de ne plus les affilier aux convents. Dans les Constitutions dites de Jandel, même dans les provinces où il existait déjà une affiliation à la province, le prieur du couvent, avec l'accord du Chapitre pouvait admettre à la réception de l'habit [COP 1872 nn.206 et 227]. De la même façon, l'accord du couvent d'affiliation était nécessaire pour la profession simple [Cf. COP 1872 nn. 279-280].

Nous pourrions dire que l'autorité des provinciaux s'est accrue avec l'introduction du système d'affiliation à la Province. Le mouvement favorable à cette affiliation est en lien avec les mouvements de la vie commune parfaite, par exemple dans la Province restaurée du Piémont, au début du siècle dernier [Cf. A. Walz, *Compendium historiae Ordinis Praedicatorum* (Rome 1948) 547 *in fine*]. Lors du Chapitre général de 1895, on a fait un pas important vers l'universalisation de l'affiliation à la Province [Cf. ACG 1885(Leuwen) p. 49/I, ACG 1891 (Lyon) p.39/VII et ACG 1895 (Avila) p.88/VI].

*frères, d'avoir un noviciat et un studentat propres. Etant données les circonstances, il a fallu réunir les efforts, les énergies et même les ressources économiques pour centraliser –au niveau des provinces- l'affiliation, la formation et, d'une certaine façon, l'économie (par le biais du paiement de taxes à la province). Ainsi, l'habitude qui était déjà présente pour l'assignation des frères dans les Provinces a acquis force de loi. Elle a également acquis force et nature de constitution propre de l'Ordre. Que chacun des membres s'inscrive, non comme on le faisait en d'autres temps à un couvent particulier, mais au contraire à la Province. Cela semble plus opportun (meilleur) au regard de la condition actuelle des temps et parce que cela favorise beaucoup le vécu de la vie commune et parce que cela semble également plus utile pour la distribution des ressources et dépenses entre les maisons de formation, les missions et les autres couvents qui ont besoin d'un plus grand appui économique ; nous prescrivons, avec notre autorité, que cette habitude d'inscrire les frères à la province ait force de constitution propre de l'Ordre si rien ne s'y oppose<sup>38</sup>».*

43. Les frères capitulaires, en réponse au Souverain Pontife, ont accepté et ont déclaré ouvertement l'affiliation à la province (et plus au couvent)<sup>39</sup>.
44. Cette mesure a été un signe en faveur de la rénovation de l'Ordre, dans un contexte très particulier et des circonstances vraiment difficiles. Le début du XX<sup>ème</sup> siècle a trouvé l'Ordre avec le nombre le plus bas de religieux de son histoire (sans compter les temps de fondation et du début de l'Ordre quand le nombre de frères croissait presque constamment)<sup>40</sup>. Ce processus que nous pourrions appeler de "provincialisation" (absolument nécessaire pour assurer la vie et la mission de l'Ordre) nous présente peu à peu de nouveaux défis.
45. **Le processus de globalisation** à des niveaux très divers (économique, social, politique, etc.) est une réalité. Le Chapitre Général de 2001, réuni à Providence, a analysé ce phénomène et a discerné très clairement ses conséquences et ses défis pour la mission de l'Ordre : une mission globale<sup>41</sup>. La globalisation nous confronte chaque jour à ce qui se passe partout dans le monde. Cela peut nous faire sentir comme nôtres les besoins d'autrui ou –au contraire- nous enfermer toujours plus dans nos "mondes". C'est pour cela qu'apparaît parfois, avec une force inhabituelle, le besoin de souligner ce qui est "local" ou bien "national", ou bien encore ce qui est "propre". Souvent, cela n'aide pas à vivre le sentiment d'appartenance au même Ordre, à sa vie ou à sa mission. Une mission qui n'est autre que celle de Jésus, l'unique et vrai Maître, et celle de ses apôtres.
46. **L'"indifférenciation" croissante**, qui réduit la vie religieuse à un terme plus petit dénominateur commun, mène à faire disparaître la beauté et la fécondité de la

<sup>38</sup> Lettre *Cum primum* (4.08.1913) au Maître de l'Ordre frère Hyacinthe-Marie Cormier, à l'occasion du Chapitre Général qui devait se réunir à Venlo, Pays-Bas [Cf. AAS 5 (1913) 390, VII].

<sup>39</sup> Le Chapitre Général s'est réuni à Venlo (Pays-Bas) du 28 août au 5 septembre 1913. Cf. ACG 1913 (Venlo) p.21.

<sup>40</sup> A partir de 1913, les frères qui prennent l'habit (aujourd'hui avec le début du noviciat qui correspond ou non à la prise d'habit) sont affiliés à la province et non plus aux convents comme cela arrivait alors. Les COP 1932 ont suivi ce principe (n.16), ainsi que le LCO au n. 267.

<sup>41</sup> Cf. ACG 2001 (Providence) *Caput II - De provocationibus hodiernis ad missionem Ordinis*.

multiplicité des charismes suscités par l'Esprit<sup>42</sup>. D'où le désir légitime et positif de découvrir ce qui fait le propre de l'identité dominicaine.

47. Cependant –dans cette recherche de vocation- nous courons le risque de choisir certaines caractéristiques de l'Ordre et de son histoire comme un simple maquillage. Nous pouvons même accentuer certains aspects en en laissant de côté d'autres moins attirants ou plus ardues suivant nos propres besoins ou caprices (personnels ou communautaires), comme on part faire ses courses lors d'un *shopping*.
48. Bien que, dans l'ordre de l'intention, le désir de collaboration des frères et des provinces à la mission de l'Ordre soit clair, le passage à l'"exécution" se révèle difficile. Il n'est pas facile d'offrir des frères, de concrétiser les projets, de travailler ensemble. Il n'est pas facile, parfois, de trouver des frères et des provinces prêtes à les offrir pour certains projets de l'Ordre. Il est vrai que tout frère –quel que soit l'endroit où il se trouve- communique avec l'Ordre et sa mission. Mais je fais référence spécialement à des projets qui, sans être exclusifs ni excluants, sont prioritaires. Presque tous se sont matérialisés par des communautés sous la juridiction du Maître. Je fais référence spécialement à l'*Angelicum* à Rome, à l'*Albertinum* à Fribourg et à l'École Biblique à Jérusalem (dans le domaine de la vie intellectuelle) ; au *Convitto* Saint Thomas d'Aquin et au Collège de pénitenciers – Couvent de Sainte Marie Majeure à Rome. J'ai déjà fait référence au projet d'Addis-Abeba en Ethiopie. A cette liste, je dois ajouter la **Commission Léonine** (qui réside à Paris), l'**Institut Historique** (sis à l'*Angelicum*), la Direction de notre bureau à l'ONU à Genève.
49. Pour garantir ces présences et leur mission, **nous avons besoin de frères préparés et d'un sens de l'Ordre très profond** qui justifie le fait de partir au-delà des frontières de sa propre terre ou province. Le Chapitre Général appelle à traiter et à discerner ces priorités pour confirmer les frères qui s'y dévouent. Leur travail n'est pas assez reconnu, parfois ils sont fatigués, privés de satisfactions immédiates.
50. **La Curie Généralice à Sainte Sabine** mérite également un aparté. Elle essaye de promouvoir d'une façon particulière la vie et la mission de l'Ordre. Au moment de substituer (je ne dis pas remplacer) les différents officiels, il n'est pas facile non plus – une fois que les frères sont identifiés- de faire comprendre l'importance de leur tâche.
51. Le Synode des Evêques, célébré en 2005, a insisté sur une distribution plus égale du clergé<sup>43</sup>. Dans une perspective analogue – car la *ratio* de l'analyse change selon la perspective-, il sera fondamental pour notre avenir de garantir la **redistribution des frères à l'intérieur des provinces et dans l'Ordre**, pour assurer la mission qui nous a été confiée. Cela exige une planification pertinente, des projets clairs et le traitement de ces derniers aux différents niveaux (locaux, provinciaux, régionaux, etc.). Dans le cas contraire, chaque communauté ou chaque frère se limitera à défendre ce qui est sien sans voir le bien commun.
52. Notre mission est **une mission sans frontières**, une mission *ad gentes* qui nous présente certaines urgences. Il est fondamental de nous demander non seulement ce dont l'Ordre a besoin de notre part mais plutôt ce dont la société et l'Eglise ont besoin

---

<sup>42</sup> Cf. *Congregatio pro Institutis Vitae Consacrae et Societatibus vitae apostolicae*, Document «*Congregavit nos in unum Christi amor*» - *La vie fraternelle en communauté* (02.02.1994) n. 46

<sup>43</sup> Cf. *Synodus Episcoporum, XI Coetus Generalis Ordinarius, MMV. Propositio 11 in fine*, Cf. **Benedicti PP. XVI, Adhortatio Apostolica Postsynodalis «Sacramentum Caritatis»** n. 25.

de notre part. Où se trouvent aujourd'hui *les lignes de fracture de l'humanité*<sup>44</sup>? Quels sont les aréopages dans lesquels nous devons prêcher ?

53. Que faire ? Comment renforcer les entités qui s'affaiblissent peu à peu ? La réponse est rendue difficile parce que l'on remarque également un certain manque du sens de la mission au-delà de ses limites dans des provinces qui, cependant, sont peut-être composées par un bon nombre de frères.
54. Les espaces de réflexion ne manquent pas. En plus de ceux qui sont clairement présents dans notre *LCO*, au long des années, d'autres structures régionales, continentales ou intercontinentales ont été créées. Elles aident à penser la vie et la mission de l'Ordre avec des horizons plus larges : *CIDALC*, *IAOP*, *IEOP*, *Asia-Pacific Leadership Conference*, etc.<sup>45</sup>. Leurs structures et statuts sont divers. Certaines se réunissent à une fréquence plus élevée que d'autres pour des raisons évidentes (les provinciaux d'Europe se réunissent tous les ans).
55. En Europe, il existe plusieurs comités de Prieurs Provinciaux. La "**Junta Ibérica de Provinciales**" (*JIP*) travaille depuis des années pour l'établissement d'un plan régional qui recouvre divers domaines, parmi lesquels l'enseignement et la formation. Les provinces d'Italie et de Malte –par le "**Comitato Provinciali d'Italia e Malta**" (*CPDIM*)– se réunissent aussi périodiquement pour assurer leur collaboration, même si elles ont encore besoin de prendre des décisions fermes dans le domaine de l'organisation de la formation et d'autres fronts apostoliques en coresponsabilité. Les Prieurs Provinciaux "francophones" se réunissent régulièrement pour partager leurs expériences et coordonner certaines tâches. Les Provinciaux des Etats-Unis font de même. Aussi, ces dernières années, ils se réunissent régulièrement avec ceux du Canada et du Mexique (Amérique du Nord).
56. Le Chapitre –en assumant ces initiatives ainsi que d'autres<sup>46</sup>– peut offrir une parole d'encouragement pour insister auprès des provinces pour qu'elles **pensent à lancer des projets à échelle nationale ou régionale**, au-delà des frontières de chaque entité. Je considère que le *LCO* offre des possibilités de collaboration qui n'ont pas encore été complètement exploitées<sup>47</sup>.
57. Parfois, l'insistance mise sur les processus de collaboration nécessaires peut être lue comme une tentative voilée d'union ou de fusion de provinces. Il est indispensable de changer l'herméneutique de "collaboration". Nous ne pouvons pas continuer à dépenser des énergies inutiles en célébrant des enterrements préventifs sans découvrir auparavant le besoin de changer le paradigme théologique qui nous anime. Si une priorité donnée à différents niveaux (provinciaux, régionaux ou bien pour tout l'Ordre) est discernée, traitée, approuvée et confirmée dans les domaines qui correspondent, à

---

<sup>44</sup> Une expression connue de notre frère Evêque d'Oran en Algérie, (†) fr. Pierre Claverie OP. Cf. *ACG* 1998 (Bologne) n. 33.

<sup>45</sup> Conférences d'Amérique Latine et de la Caraïbe, Afrique et Europe respectivement. La *CIDALC* fonctionne à travers diverses "zones" : Mésoaméricaine (Mexique et Amérique Centrale), Caribéenne (entités de la Caraïbe), Bolivarienne (Colombie, Equateur, Pérou, Vicariat du Venezuela et de Bolivie) et Cône Sud (Brésil, Chili, Argentine et Vicariat d'Amérique du Sud). La Conférence Asie-Pacifique intègre d'une manière originale et subsidiaire les différentes branches. Cf. Les documents envoyés aux capitulaires – *Rapports des socii régionaux* (A. 4-11).

<sup>46</sup> La liste des initiatives est indicative et non exhaustive.

<sup>47</sup> Cf. *LCO* 390-395.



quoi bon faire tout cela si ensuite on laisse tout comme auparavant ou bien si on attend le chapitre ou la réunion suivante pour faire revenir les choses à leur état antérieur ?

58. Cela génère une plus grande frustration et –surtout- une perte de confiance dans la parole donnée. En même temps, cette dynamique qui peut affaiblir la valeur de la parole n’offre pas un message clair qui nous rassemble. C’est une chose de suspendre un projet parce que les moyens adéquats manquent. C’en est une autre de le faire simplement parce que l’on n’est pas d’accord personnellement (ou parce qu’une communauté s’y oppose, après le chapitre provincial) et que l’on finit par le saboter ou bien qu’on le mène dans une voie sans issue.
59. Le *LCO* est clair en ce qui concerne les conditions ou exigences nécessaires pour la création d’une Province<sup>48</sup>, d’une Vice-Province<sup>49</sup> ou d’un Vicariat Général<sup>50</sup>. Il offre également des normes pour une éventuelle réduction d’une Province en Vice-Province ou en Vicariat Général<sup>51</sup> ou bien pour les processus d’union d’entités<sup>52</sup>. La province se compose d’un minimum de trois couvents, dont deux au moins comptent 10 vocaux et au total elle doit avoir au moins 40 vocaux. Cela signifie que, dans l’Ordre, la province comme telle n’exige pas d’elle-même une structure trop lourde. Sauf dans des cas exceptionnels –qui doivent être étudiés- les provinces remplissent ces conditions.
60. Si l’on prétend simplement continuer comme si rien n’avait changé au cours de ces 20 dernières années, le défi que nous aurons ces 10 prochaines années ne sera pas celui de fermer telle ou telle maison, mais plutôt celui de soutenir l’existence même et la mission d’une Province. Que faire alors ? Il est urgent de disposer d’un projet apostolique ou d’une planification provinciale. Il ne s’agit pas tant de replis que de création de nouveaux modes de présences. Saint Dominique a compris en son temps que le système féodal commençait à partir en lambeaux et a eu l’intuition de la nécessité d’un Ordre qui porte le nom de prêcheurs et soit par eux composé, itinérant, missionnaire, sans frontières. Le premier Chapitre Général de 1220 a forgé son centre et son unité. Le deuxième a créé les organismes intermédiaires qui, loin de freiner l’expansion et l’unité de l’Ordre, ont été au service de son élan : « *En attendant, quel que soit le point déjà atteint, marchons toujours dans la même ligne* » (Philippiens 3,16).
61. Une prise de conscience renouvelée des exigences de la mission oblige l’Ordre à se mettre au service des hommes et des femmes de notre temps. Une planification ou un programme est nécessaire pour animer, stimuler, coordonner, suppléer et intégrer l’action des frères et des entités<sup>53</sup>. Il est urgent de planifier la mission sur le territoire de chaque entité et de collaborer avec les autres entités présentes dans le même pays ou dans la même région.
62. Aujourd’hui, de nombreux fronts exigent cette collaboration. Il suffit de dresser une liste simplement indicative : missions populaires, formation, études, revues et

---

<sup>48</sup> Cf. *LCO* 253-255.

<sup>49</sup> Cf. *LCO* 257 § I.

<sup>50</sup> Cf. *LCO* 257 § II.

<sup>51</sup> Cf. *LCO* 253, 256 y 258 § I [cf. *ACG* 1998 (Bologne) n. 255, *ACG* 2001 (Providence) n. 484 et *ACG* 2004 (Cracovie) 361].

<sup>52</sup> Cf. *LCO* 256-bis, Cf. *ACG* 1998 (Bologne) n. 254.

<sup>53</sup> Cf. *Populorum Progressio* n. 33.

publications, lieux et travaux de promotion qui pourraient et devraient être organisés en collaboration (Laïcat, Jeunes, Justice et Paix, Rosaire...), etc. Le *LCO* offre des suggestions dans ce domaine que le Chapitre Général de 1998 a recommandé d'utiliser au maximum<sup>54</sup>. Ne serait-il pas opportun que le Chapitre Général fasse un pas de plus et ordonne certains processus de collaboration qui sont urgents pour assurer la mission de l'Ordre d'une façon plus efficace, responsable et solidaire ?

63. Notre **prédication doit être promue en tant que Famille Dominicaine**<sup>55</sup>. D'où le besoin de travailler avec d'autres branches de l'Ordre, dès les années de formation. Le danger est celui d'opposer au sentiment d'appartenir à une même famille un certain cléricisme, ou le concept –toujours présent- d'un premier, second et tiers Ordres. Deux mouvements sont clairs dans les derniers chapitres : la reconnaissance et la nécessité d'encourager une plus grande collaboration à l'intérieur de la Famille Dominicaine, et l'intérêt de clarifier la portée ou les relations entre les notions d'"**Ordre des Prêcheurs**" et de "**Famille Dominicaine**"<sup>56</sup>. En toute logique, lorsque nous voulons définir, nous limitons également. En même temps, il est vrai que constamment surgissent de nouveaux groupes, personnes, frères et sœurs, qui découvrent avec une ardeur renouvelée une vocation dominicaine, vocation à la prédication. Si l'horizon de la mission est illimité, on constate aussi que s'élargit l'horizon de l'association de laïcs dans plusieurs Congrégations Dominicaines féminines, de l'agrégation d'Instituts, du désir d'appartenance. Cela est une bonne chose.
64. Dans le monde actuel, nous constatons peu à peu une **certaine polarisation dans la société civile, dans l'Eglise et dans l'Ordre**. Il est nécessaire d'affronter les sujets qui, en ce moment, affligent l'humanité comme la guerre et la violence sous toutes ses formes. Il est logique que parmi nous existent des points de vue différents et des idéologies diverses. Aussi, pour certains sujets philosophiques et théologiques, des positions et des conceptions différentes se font jour ou se manifestent. Cela ne peut ni ne doit nous paralyser. Comment pouvoir dialoguer à l'intérieur de l'Ordre au sujet de tout cela en évitant de "cataloguer" facilement les frères pour s'excuser finalement de ne pouvoir le faire ? Il y a des frères qui, même s'ils vivent dans la même communauté, ne peuvent même pas se parler à cause des préventions qui pour mille raisons (mais aucune juste cause) se sont emparées de l'ambiance. Nous sommes sagaces pour les rationaliser et pour leur donner des titres théologiques (et nous cacher derrière). Finalement, c'est la mission de la communauté, de la province ou de l'Ordre qui en pâtit.
65. Le texte du *LCO 2* nous invite à vivre unanimes à la maison, en ayant une seule âme et un seul un cœur en Dieu comme nous le signale la Règle (et, avant elle, l'Evangile !). Cette unité atteint sa plénitude, au-delà des limites du couvent, dans la communion avec la province et l'Ordre. Nous ne pouvons être les promoteurs du dialogue hors de nos communautés si nous n'arrivons pas à créer des espaces à l'intérieur des couvents pour raconter nos histoires et, à partir de là, mieux connaître ce que nous pensons, ce que nous désirons... ce que nous croyons, espérons et aimons !

---

<sup>54</sup> Cf. *LCO* 390-395, cf. *ACG* 1998 (Bologne) nn. 186-193.

<sup>55</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n. 107.

<sup>56</sup> Cf. *ACG* 1998 (Bologne) nn. 147-148, *ACG* 2001 (Providence) nn. 412-421.

66. Au long des années et pendant les visites canoniques, beaucoup de frères, particulièrement en Europe de l'Est, m'ont posé des questions au sujet de la situation de l'Ordre et les positions idéologiques des frères en Amérique Latine ou leurs liens avec la "Théologie de la Libération", les "Communautés ecclésiales de Base" etc. En même temps, des frères et des sœurs d'Amérique Latine qui ont beaucoup souffert pendant de véritables guerres civiles, sous des dictatures militaires, en voyant comment leurs catéchistes ou délégués de la parole ont été assassinés, ne connaissent pas les souffrances et les défis qu'ont dû supporter beaucoup de frères et de sœurs derrière le "rideau de fer" pendant les années de l'empire soviétique. Comment créer un espace dans lequel on puisse dialoguer librement et sereinement au sujet de ces souffrances, tout en faisant connaître les contextes si différents et si similaires – analogues- dans lesquels se déployaient notre vie et notre mission ?
67. Avant tout, nous avons pensé à un groupe de réflexion point trop nombreux, composé de frères de ces régions pour qu'ils puissent partager leur souffrance et leur mission. Peu à peu, nous avons pensé élargir cet espace pour que cette expérience ne fût pas réduite à une "thérapie de groupe" dans laquelle chacun ne ferait que partager ses souffrances. Il était important de trouver un point d'appui objectif afin de pouvoir se situer face à lui et avec lui pour un tel dialogue. Le "point d'appui" devait être avant tout théologique, spécifiquement ecclésiologique. Un événement indiscutable en soi pouvait être le cadre de la rencontre : la réception du Concile Vatican II. Alors a été constituée une petite **Commission appelée "Truth in Love"**, comme un écho de la riche réflexion du Chapitre Général de 2001 au sujet de notre vocation intellectuelle, *Misericordia Veritatis*.
68. La commission a contacté un bon nombre de frères et de sœurs auxquels elle a envoyé un questionnaire sur ce sujet. L'immense majorité d'entre eux a répondu. Ce matériau est vraiment extrêmement riche et la Commission est en train de l'étudier.
69. La troisième étape sera la réunion de quelques-uns de ces frères et sœurs, représentants de régions différentes, membres de différents courants théologiques, pour qu'ils travaillent ensemble et puissent offrir à l'Ordre (et à l'Eglise) un modèle de dialogue dans lequel on pourra éclaircir les doutes, les positions, les présupposés, sans préjugés ni accusations, en découvrant –justement- la vérité dans l'amour.

## II – Fides et Ratio

### VIE INTELLECTUELLE<sup>57</sup>

70. Un des défis les plus importants pour l'Ordre est de **comprendre l'ecclésiologie à partir de notre manière d'être Dominicains**. Cette ecclésiologie doit prendre en compte une théologie contextualisée comme clef de compréhension. Notre prédication naît également du dialogue avec ceux auxquels nous dirigeons notre parole.
71. Dans ce sens, je considère que la **Commission pour la Prédication** et la **Commission pour le Dialogue Interreligieux** peuvent être une aide inestimable pour préciser et développer notre ecclésiologie. Le **projet "Truth in Love"** –que nous venons de mentionner- pourra également aider les Provinces de l'Ordre à affronter la question de savoir comment mener les conflits qui résultent de l'affrontement idéologique.
72. Nous sommes encouragés dans cette tâche par les mots de Benoît XVI lors de l'Angélus du 28.02.2007, en la fête de Saint Thomas d'Aquin : *"Avec une sagesse clairvoyante, saint Thomas d'Aquin a réussi à instaurer une confrontation fructueuse avec la pensée arabe et juive de son temps, à tel point qu'il est considéré comme un maître toujours actuel du dialogue avec les autres cultures et religions"*.
73. Je remarque, lors des visites aux provinces, que, très souvent, l'on étudie, mais sans un but précis. Il est nécessaire de mettre **l'accent sur l'étude comme mission et sur l'étude pour la mission**. C'est pour cela que le grand défi dans le domaine intellectuel est celui d'éviter un certain **manque de connexions entre la vie intellectuelle et la prédication**.
74. Ces dernières années, frère Vincent de Couesnongle, frère Damian Byrne et frère Timothy Radcliffe, Maîtres de l'Ordre, dans plusieurs lettres et messages à la Famille Dominicaine, ont signalé avec insistance la fécondité du dialogue entre les frères dominicains d'"Hispaniola", contraints à prêcher dans un environnement éminemment pastoral, et les frères théologiens de Salamanque qui accueillaient les préoccupations des premiers comme de véritables stimulants pour leur étude et leur réflexion. Ces derniers, à leur tour, offraient des éléments doctrinaux solides et profonds pour la prédication prophétique de ceux qui, aux frontières, **réprimandaient** les présomptueux et les oppresseurs, **consolaient** les désespérés et les opprimés, **encourageaient** ceux qui chancelaient<sup>58</sup>.
75. On prépare des professeurs pour l'enseignement, mais on peut également observer un divorce entre les professeurs actuels et l'héritage ou la tradition de l'Ordre. Par exemple, on ne sait pas vraiment ce qui est fait à la **Commission Léonine**<sup>59</sup> ou à l'**Institut Historique de l'Ordre**. Ces institutions réalisent une tâche très spécialisée et de haute qualité. Je demande aux provinces de préparer le terrain pour former et encourager les frères qui puissent se consacrer à ces deux tâches si spécifiques : l'édition critique des œuvres de Saint Thomas d'Aquin ainsi que la recherche et la publication au sujet de l'Histoire de l'Ordre.

---

<sup>57</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires : *Relatio du socius pour la vie intellectuelle (A.2)*.

<sup>58</sup> Cf. Benoît XVI, Audience Générale du 23.05.2007.

<sup>59</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport de la Commission Léonine (B.11)*.

76. Le Chapitre Général de 2001 (Providence) a présenté à l'Ordre une réflexion actualisée de la signification et de l'importance de l'étude dans la vie et la mission de l'Ordre : *Misericordia veritatis*<sup>60</sup>. Le Chapitre Général de 2004 (Cracovie), en assumant ce texte, a centré ses efforts sur deux points importants : la formation intellectuelle au service de la mission de l'Ordre et le rôle du **Régent des études** dans les entités<sup>61</sup>.
77. Alors que cette fois nous sommes réunis en Chapitre Général de Provinciaux, nous devrions justement réfléchir sur **le rôle du Prieur Provincial**, en relation avec la vie intellectuelle de l'Ordre et de sa Province, ainsi que sur les relations qu'il doit établir avec le Régent des Etudes. C'est le Provincial qui a le rôle d'encourager les officiels de la Province, parmi lesquels on trouve le Régent des Etudes. La fonction de ce dernier est bien définie en LCO 93. Membre *ex officio* du Conseil Provincial, il est clair que le Régent doit collaborer avec le Prieur Provincial. Le Prieur Provincial doit établir et coordonner avec le Régent des plans d'action, vérifier si les décisions ou si les plans sont respectés ou non. Entre autres choses, il revient au Provincial de vérifier si, dans tous les couvents et maisons, il existe un Lecteur conventuel, s'il remplit sa mission, etc.
78. Il revient au Prieur Provincial de promouvoir avec le Régent des études des rencontres des lecteurs des couvents et des maisons de la Province pour une planification des études. Dans certaines provinces, ces réunions se tiennent annuellement avec grand profit.
79. Le Provincial peut également organiser avec le Régent des temps forts d'étude dans la Province ou prévoir d'autres espaces pour réfléchir sur nos défis actuels. L'Ordre est né *in medio Ecclesiae*. Depuis le cœur de l'Eglise, peuple de Dieu, nous devons nous demander comment nous pouvons aider l'Eglise à répondre aux provocations du monde actuel.
80. Un élément important qui est mis en lien avec le gouvernement est la vérification de la transmission correcte aux frères et aux officiels de la Province de ce qui arrive depuis d'autres instances. Je pense tout spécialement aux documents les plus importants du Magistère de l'Eglise et de l'Ordre. Je pense surtout aux Actes des Chapitres Généraux (je remarque que les Actes sont à peine lus ; les frères en formation en entendent tout juste parler). Dans ces documents, nous trouvons une actualisation de la réflexion au sujet de la vie et de la mission de l'Ordre. Paradoxalement, beaucoup de frères se plaignent de ne pas savoir grand-chose sur ce qui se passe dans l'Ordre. Nous n'entrons pas en communication –comme je disais il y a peu- mais la communication n'est-elle pas une des quatre priorités de l'Ordre signalées depuis le Chapitre Général de Quezon City en 1977 et confirmée lors des chapitres postérieurs<sup>62</sup>?
81. Le **Congrès International "D'Avila à Hispaniola – Un regard depuis l'autre rive"** célébré à Avila (Espagne) en septembre 2006 sous l'égide de la "Chaire Saint Thomas" est un autre signe éloquent –dans le domaine de la vie intellectuelle- de vitalité et de créativité dans la collaboration. En effet, les participants d'Amérique

<sup>60</sup> Cf. ACG 2001 (Providence) *Caput III – De vita intellectuali* (nn. 104-201).

<sup>61</sup> Cf. ACG 2004 (Cracovie) *Caput III – De vita intellectuali et Prædicatione* (nn. 128-143 et nn. 144-160).

<sup>62</sup> Cf. ACG : Quezon City (1977) n. 15 ss., ACG Walberberg (1980) n.17 b, ACG Rome (1983) n. 28, ACG Avila (1986) nn. 22 et 28, ACG Oakland (1989) nn. 68-69, ACG Mexico (1992) n. 51, ACG Caleruega (1995) nn. 20-39.

latine ont été nombreux. L'événement a été organisé admirablement, ses présentations étaient de grande qualité et la discussion libre était fort bien préparée, sous un mode interdisciplinaire avec la société civile, des laïcs, qu'ils soient dominicains ou non.

82. Le soutien apporté à la **Communauté Internationale de Bruxelles** et au **Projet Espace**, à partir des Provinces européennes, continue avec l'assignation de nouveaux membres à la communauté<sup>63</sup>. Le Congrès théologique organisé par *Espace*, le troisième s'étant réuni à Pistoia (Italie), en septembre 2006, a été un vrai succès tant par le nombre important de participants que par la qualité des échanges.
83. Je souhaite faire référence à présent aux trois communautés de l'Ordre sous la juridiction immédiate du Maître et qui remplissent une mission intellectuelle spéciale : le Couvent Saint Dominique et Saint Sixte –l'*Angelicum* à Rome<sup>64</sup>, le Couvent Saint Albert le Grand –l'*Albertinum* à Fribourg<sup>65</sup> et le Couvent Saint Etienne protomartyr – l'**Ecole Biblique** de Jérusalem<sup>66</sup>.
84. Ma gratitude va aux frères de ces couvents pour leur dévouement au service de l'étude, de la recherche et de l'enseignement. C'est un travail caché qui demande de nombreuses heures de préparation et de dévouement. Parmi ces frères, nombreux sont ceux qui me demandent : ces centres sont-ils vraiment toujours prioritaires pour l'Ordre ? Je voudrais les confirmer dans cette vocation et c'est pour cela que je leur réponds positivement, en leur disant que leur tâche est prioritaire, même si les circonstances ont changé au cours des années.
85. En effet, au long des années, de nombreux professeurs, dominicains ou non, ont été formés dans ces institutions. Grâce à ces semences ont été fondés des centres d'études institutionnels dans de nombreuses provinces, de nombreux anciens étudiants enseignent aujourd'hui dans divers centres, facultés et universités qui dépendent ou non de l'Ordre. Les fruits du travail accompli par ces trois entités ne peuvent se mesurer, ce qui a été semé ne peut être calculé. Dans la *Relatio* que j'avais préparée en 2004, j'avais déjà offert quelques impressions générales, toutes positives. Je considère qu'il n'est pas nécessaire de les répéter. Cependant, je voulais vraiment souligner les difficultés qui se présentent parfois lorsqu'il s'agit de trouver des frères avec la préparation adéquate qui pourraient en remplacer d'autres qui souhaitent rentrer dans leurs provinces, parce qu'ils ont atteint un certain âge ou après plusieurs années de labeur loin de leurs pays d'origine. Les difficultés se présentent également lorsque les provinces d'affiliation ne comprennent pas le besoin d'offrir leurs frères pour renouveler la vie de ces trois communautés et de leur mission. Je demande au Chapitre d'offrir aussi bien une parole de gratitude aux frères qui y sont assignés et à leurs provinces, qu'une exhortation à tout l'Ordre pour qu'il comprenne l'importance prioritaire de notre présence académique à Rome, Fribourg et Jérusalem.
86. En ce qui concerne l'*Angelicum*, je voudrais faire référence à la **visite canonique** du couvent et de l'université. Cette visite a été pour moi très positive. Nous, visiteurs, avons été édifiés par le témoignage de nombreux frères. Je veux tous les remercier personnellement pour leur confiance et leur simplicité dans nos échanges.

---

<sup>63</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n. 89.

<sup>64</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport de la PUST* (**B.13**).

<sup>65</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport de l'Albertinum* (**B.12**).

<sup>66</sup> Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport de l'Ecole Biblique de Jérusalem* (**B.10**).

Comme fruit de la visite, des actions ont été prévues. Elles pourront certainement encourager les professeurs et leur permettre de respirer un peu afin de s'appliquer plus longuement et avec plus de profit à la recherche. Avec le Syndic Général de l'Ordre, nous sommes en train d'étudier la concrétisation de ces mesures.

Je voudrais signaler au Chapitre Général deux éléments en particulier :

- a. **Le couvent** : Conformément à ce qu'a ordonné le Chapitre général de 2004<sup>67</sup>, la communauté du Couvent Saint Dominique et Saint Sixte s'est réunie en **chapitre conventuel *ad modum Capituli Provincialis***. Je considère que – après quelques difficultés ou objections à ce sujet- ce chapitre a été une étape importante. Je pense que cette façon particulière de célébrer le chapitre conventuel est utile et nécessaire. Il pourrait se répéter avec grand profit au moins tous les trois ans (pourquoi pas à l'occasion de l'élection priorale ?). Le processus que l'on utilise pour le chapitre provincial est plus adapté pour qu'une communauté de 60 frères, de différentes nations et cultures, puisse exprimer fraternellement son sentiment, traiter et définir certains sujets, arriver à des conclusions et à des ordinations. Dans ce contexte, il faut au moins deux ou trois jours de travail au cas où –par exemple- on doive rédiger un statut pour la communauté, donner des lignes pour la solution de sujets économiques et administratifs, etc. Je suis certain que tout cela va aller au bénéfice de cette chère communauté.
- b. **L'Université** : Nombreuses sont les facultés ecclésiastiques à Rome. Cela fait qu'il existe une grande concurrence. Dans ce contexte, le processus de "**Planification stratégique**", lancé il y a quelques années, est fondamental<sup>68</sup>. Lors de la visite canonique –qui a voulu également être académique- nous avons exhorté à continuer à aller de l'avant et à surmonter les difficultés normales. Le Chapitre Général pourra encourager l'Université à avancer dans cette direction.

---

<sup>67</sup> Cf. ACG 2004 (Cracovie) n. 167.

<sup>68</sup> Cf. ACG 2004 (Cracovie) n. 164.

### III – Vita Consecrata

#### VIE FRATERNELLE EN COMMUNAUTE

Une prémisse

87. Il y a trois aspects au sujet de la vie commune que nous ne prenons peut-être pas suffisamment en compte : **sa relation étroite avec la mission, avec le gouvernement, avec la vie de foi**. Lorsque l'on parle de la vie fraternelle en communauté, habituellement, on signale tout d'abord les aspects en lien avec la vie en commun des frères, les relations entre les frères, etc.<sup>69</sup>. Tout cela est très bien, mais il serait convenable d'approfondir davantage ces trois dimensions fondamentales qui distinguent ou spécifient la vie fraternelle en commun à l'intérieur de l'Ordre.
88. Etant données les limites de cette *relatio*, je ne prétends pas présenter des cas concrets que les vocaux du chapitre connaissent et portent avec eux comme joies et espoirs, tristesses et angoisses, des défis ! Je vais plutôt m'arrêter sur certains aspects qui pourront servir à fonder et à inspirer le vécu de la vie commune dominicaine.

Communauté-mission, ou la conjugaison de la vie régulière avec notre mission de prêcheurs

89. *"Tout d'abord, pourquoi êtes-vous réunis sinon pour habiter ensemble dans l'unanimité, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme en Dieu" (Règle de S. Augustin, 1)*. A cette communion des cœurs mentionnée dans la Règle, Saint Dominique a ajouté une autre dimension : la mission. Dans le binôme communauté-mission, Dominique a voulu centrer les éléments essentiels de notre vie comme frères dominicains : *"La configuration de l'Ordre, en tant que société religieuse, provient de sa mission et de la communion fraternelle" (LCO 1 § VI)*. Dans l'Ordre, la pratique de la vie commune est considérée comme essentielle pour nourrir la prédication, et pas seulement pour soutenir la vie personnelle du frère. Une vie commune de qualité nourrit et rend crédible la mission de la communauté.
90. Le LCO et les Chapitres Généraux abondent dans le même sens<sup>70</sup>. La vie commune et la mission s'interpénètrent profondément<sup>71</sup>. Le lecteur attentif des Constitutions de l'Ordre pourra percevoir cette **tension salutaire entre la vie régulière en communauté et la vie apostolique**.
91. Les jeunes qui aujourd'hui frappent à la porte de l'Ordre valorisent tout spécialement la vie en communauté. Y aurait-il un je-ne-sais-quoi de romantisme en cela ? C'est possible. Parmi nos candidats, nombreux sont ceux qui viennent d'une société où peuvent primer les relations fragiles, souvent rompues. Mais ils se rendent vite compte que cette vie en commun qu'ils désirent embrasser, il faut la construire avec effort et

---

<sup>69</sup> Cf. ACG 2001 (Providence) nn. 252-263, ACG 2004 (Cracovie) nn. 219-236.

<sup>70</sup> LCO, 100 § I, 3 § II. Pour ne citer que les derniers Chapitres généraux : Cf. ACG 2001 (Providence) n. 264, ACG 2004 (Cracovie) n. 225.

<sup>71</sup> "Ces valeurs élémentaires, solidement unies entre elles, harmonieusement équilibrées et fécondées les unes par les autres, constituent par leur synthèse la vie propre de l'Ordre, la vie apostolique au sens intégral du terme, dans laquelle la prédication et l'enseignement de la doctrine doivent procéder de l'abondance de la contemplation" (LCO 1 § IV).



patience. Ils comprennent que la pratique de la vie commune est quelque chose d'essentiel pour croître comme personnes et comme religieux, mais ils peuvent aussi y faire naufrage, si jamais ils croient que la communauté est seulement le nid chaud dont ils espèrent tout recevoir, en apportant très peu pour aider à la construire. Nombreuses sont les demandes pour quitter l'Ordre que nous traitons au conseil général qui ont précisément cette origine.

92. Une communauté avec une mission, ou une mission "dans et à partir de" la communauté ? La question est importante et elle demande une réponse en phase avec la meilleure tradition dominicaine : **la communauté et la mission s'impliquent mutuellement**. La pratique de la vie commune prépare et donne du souffle à la prédication et, à son tour, elle est informée et fécondée par elle (LCO 1 § IV). C'est pour cela que, dès les débuts de l'Ordre, on a désigné nos couvents comme des "*domus prædicationis*", non seulement parce que l'on prêche à partir d'eux, mais parce que la vie fraternelle en communauté est en elle-même une prédication. Nous avons besoin de vivre dans nos communautés ce que nous prêchons. Lors de mes visites dans l'Ordre, j'ai constaté que les communautés provinciales, vicariales ou locales qui ont une idée claire de leur mission et qui s'y donnent de tout cœur, vivent la communion avec une plus grande intensité, en se soutenant mutuellement, en respectant et en valorisant ce que fait chacun de leurs membres.
93. Croyons-nous vraiment que la mission doit être nourrie et encouragée par une vie commune solide ? Ou bien, au contraire, considérons-nous les exigences de notre vie commune comme un simple appendice ou, même, comme un obstacle pour être plus efficaces dans notre prédication ? Etant donné le nombre décroissant de frères dans certaines entités et la multiplication des engagements, nous courons le risque de sacrifier la vie commune pour une prétendue plus grande efficacité dans la mission. Si cela arrive, la tension salutaire entre vie commune et mission, qui manifeste notre style de vie, peut devenir une tyrannie du travail et des engagements apostoliques sur la vie communautaire, sur cette réalité qui doit soutenir notre mission.

#### Gouvernement et vie commune

94. Gouverner une communauté, disait Humbert de Romans, c'est comme piloter un bateau : il est indispensable qu'il y ait un pilote. Mais il n'est pas moins nécessaire que tous les passagers se mettent d'accord pour se diriger vers la même destination. Si chacun avait envie d'aller vers un point différent, jamais ils n'arriveraient au port ! La clef du bon gouvernement de la communauté se trouve dans l'union des volontés. Voilà une des conditions de l'**unanimité** et un élément fondamental de la Règle de Saint Augustin, qui se nourrit des Actes des Apôtres (2,42-44 et 4,32-35). Il est intéressant de remarquer que Humbert de Romans ne dit pas qu'un seul détermine l'objectif et que tous les autres s'inclinent devant cette décision, mais que tous ont un même objectif. Cependant, le pilote doit guider le bateau et ne peut abandonner cette fonction pour que le bateau puisse arriver heureusement au port de destination<sup>72</sup>.
95. Je suis très heureux de voir que des rencontres ont eu lieu dans divers lieux pour réfléchir sur la fonction de prieur. Je crois qu'aujourd'hui il est nécessaire de retrouver et mettre en valeur le rôle indispensable que lui donnent nos Constitutions<sup>73</sup>. Nous ne

---

<sup>72</sup> Humberto de Romanis, *Opera de vita regulari*, Ed. Berthier (Romae 1888) Vol. I, pp. 71-72. Cf. Sœur Marie-Ancilla OP, *Gouvernement et spiritualité de communion* (Actes 2) in *La Vie Spirituelle* (juin 2002) 65.

<sup>73</sup> Cf. LCO 298 - 300.

pouvons pas considérer le prieur uniquement comme un coordinateur des activités de la communauté. Le prieur est, avant tout, l'animateur qui invite, stimule, aide la communauté à promouvoir sa vie et sa mission. Les Constitutions lui donnent non seulement la fonction de coordonner, mais aussi celle de **gouverner**, de diriger la communauté conformément aux lois de l'Ordre. Cela impliquera, dans certaines occasions, de devoir prendre des décisions difficiles, pour le bien de la vie et de la mission de la communauté. Dans ces cas-là spécialement, il a besoin que, par leur soutien, les frères le confirment jour après jour dans son ministère.

96. Le prieur doit donner sa place à chacun, en invitant les plus timides à exprimer leurs opinions, à montrer leurs qualités. Aussi, il doit faire voir à ceux qui sont plus construits ou qui ont une personnalité plus forte qu'ils n'ont pas pour cela le droit de dominer les autres. En un mot, il doit aider les uns et les autres à découvrir et à valoriser leurs qualités respectives pour vivre en communion et pour les mettre au service de la mission.
97. Même si aujourd'hui la charge du prieur semble très difficile pour beaucoup d'entre nous, l'expérience des visites canoniques dans les provinces montre qu'il y a des moyens qui encouragent et aident une communauté à vivre sa mission dans l'Eglise et dans le monde. Ce sont les moyens suivants :
  - a. des réunions communautaires bien préparées et tenues régulièrement<sup>74</sup>;
  - b. une liturgie vivante et participative<sup>75</sup>;
  - c. des temps de célébration et de fête<sup>76</sup>.
98. Le **projet communautaire** aidera sans doute la communauté à traduire dans la pratique le style de gouvernement dominicain et c'est pour cela qu'il est très utile<sup>77</sup>. Oublier ce qui précède entraîne nécessairement une communauté au désenchantement, à la routine, aux projets purement personnels en marge de la communauté et –finalement- à des économies privées.

#### Formation pour la vie commune

99. La formation pour la vie en commun est indispensable tout au long de la vie, tant pour la croissance dans la foi que pour le service de la prédication. Pour le frère qui entre dans l'Ordre, s'initier à une vie de communauté pour la mission demande attention, patience, stimulation, appui et accompagnement. Cela exige du temps pour assimiler et intérioriser ; cela demande de l'amour et de la vigilance. Rester dans une vie de communauté pour la mission n'exige pas moins de courage, de ténacité, d'ouverture, de joie et de foi.

---

<sup>74</sup> Une bonne synthèse a été offerte dans les *ACG* 2001 (Providence) n. 274.

<sup>75</sup> Cf. *ACG* 2001 (Providence) nn. 214-221.

<sup>76</sup> Dans le même sens Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) nn. 223 et 224

<sup>77</sup> Cf. *ACG* 1989 (Oakland) n. 39, *ACG* 1992 (Mexico) n. 39, *ACG* 1995 (Caleruega) n. 44, *ACG* 1998 (Bologne) n. 127, 1., *ACG* 2001 (Providence) n. 274, *ACG* 2004 (Cracovie) n. 224.

100. Dans le livre des Actes, nous lisons comment le jour de la Pentecôte, les apôtres reçoivent l'Esprit Saint et commencent à prêcher et à rendre témoignage de Jésus. Beaucoup accueillent le message et forment une communauté de croyants qui vivent unanimes, avec une seule âme et un seul cœur, malgré la diversité de leurs provenances. Comment cela a-t-il pu être possible ? Il ne reste qu'à penser, et c'est effectivement ce qui s'est passé, que l'Esprit Saint, envoyé par le Père par l'intermédiaire de Jésus, s'est rendu présent et a transformé ces cœurs en faisant d'eux une communauté<sup>78</sup>.
101. La vie en communauté n'est pas possible sans un regard de foi. Le Mystère Pascal que nous célébrons dans la liturgie, nous lui donnons vie dans le quotidien de la communauté, qui devient ainsi une mort et une résurrection constantes avec le Christ. Les douleurs et les joies que suppose la pratique de la vie en commun nous aident à nous conformer au Christ et à créer un espace dans lequel la miséricorde rend possible la concorde et la communion. L'amour envers le frère, sans chercher son propre intérêt mais le bien commun, le pardon qui cimente la fraternité, la liberté qui engendre une obéissance joyeuse et volontaire à la Parole. Tout cela permet à la communauté de pouvoir marcher ensemble vers l'objectif commun : la mission de prêcher la Parole de Dieu.
102. Un mot en pensant à nos frères les plus âgés. Ils se sont offerts avec générosité et sans réserve dans tant de ministères différents. Que notre gratitude aille à eux car ils sont des signes éloquentes de fidélité à la grâce et à l'Ordre.
103. Quelques provinces ont discerné et réfléchi au sujet des frères très âgés –même au sein des chapitres provinciaux- pour leur assurer une attention prioritaire. Les solutions envisagées sont diverses. Je crois que le Chapitre Général peut et doit offrir quelques pistes de réflexion qui puissent aider les Provinces et les communautés dans ce domaine. La véritable promotion des vocations ne se limite pas à l'accompagnement de ceux qui –en majorité des jeunes- désirent entrer dans l'Ordre, mais cultive également la vocation de tous les frères qui y ont consacré leur vie *usque ad mortem*.

---

<sup>78</sup> Cf. Sœur Marie-Ancilla OP, *Gouvernement et spiritualité de communion* (Actes 2) in *La Vie Spirituelle* (juin 2002) 65.

## **IV – Pastores dabo vobis**

### **VOCATIONS ET FORMATION**

#### Vocations

104. Comme le rapporte le dernier Chapitre général de Cracovie, l'Ordre est toujours béni par des vocations, même si leur répartition n'est pas uniforme<sup>79</sup>. Il y a des vocations en Amérique latine, en Asie et en Afrique, quelques-unes en Amérique du Nord et moins en Europe. En définitive, grâce à Dieu, notre charisme continue à appeler les jeunes. Les vocations sont des dons du Seigneur, mais, en tant qu'Ordre, nous devons non seulement attendre les vocations qui viennent à nous, mais aussi promouvoir et nourrir ces vocations.
105. Pourquoi certaines provinces ont-elles des vocations et d'autres n'en ont pas du tout ? Avant tout, il est nécessaire d'insister sur le fait que toute vocation est un mystère. L'appel de Dieu est un mystère et non un prix donné à certaines options ou modes de vie<sup>80</sup>. De toute façon, il est important de prier le maître de la moisson d'envoyer des travailleurs, il est également nécessaire de réfléchir et de discerner ensemble et de préparer le terrain pour les éventuelles vocations.
106. Quand nous disons qu'il y a des vocations dans certains endroits et qu'il en manque ailleurs, il faut distinguer de nombreux aspects. Certes, le contexte social et les réalités dans lesquels les provinces vivent sont différents. Il existe de nombreuses intuitions et expériences précieuses pour la promotion des vocations dans les provinces. Il serait important que les unes apprennent des autres leur propre richesse ou pauvreté lorsqu'il s'agit de parler de vocations. Cela pourrait être une bonne idée de réunir nos promoteurs des vocations –à un niveau régional, international ou intercontinental- afin de partager et de réfléchir ensemble sur les expériences de promotion des vocations pour l'Ordre. Cette rencontre pourrait être l'occasion propice pour partager nos façons de travailler et le matériel que nous utilisons pour promouvoir et discerner les vocations.
107. **La collaboration** pour la promotion des vocations est louable et constitue une authentique manifestation de notre appartenance à la même famille. Fort heureusement, cela s'est fait dans quelques pays ou régions avec de très bons résultats. Cela doit être promu de façon à ce que des frères qui sont présents et travaillent dans les mêmes pays ou régions collaborent ensemble à la promotion des vocations. Nos efforts doivent être intensifiés également pour que les différentes branches de l'Ordre collaborent à la promotion des vocations pour toutes les expressions de la Famille Dominicaine et pas seulement pour celle qui leur est propre (Cf. *LCO* 1 § IX).
108. On devra prendre cela en compte tout spécialement pour **la promotion des vocations pour nos sœurs contemplatives**. En ce sens, j'attire l'attention des frères qui, dans leurs divers travaux apostoliques, se trouvent sans doute en lien avec de nombreuses jeunes femmes auxquelles on ne présente peut-être pas cette modalité particulièrement belle de la *sequela Christi*.

---

<sup>79</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) *Relatio* n. 47, Cf. Documents envoyés aux capitulaires- *Statistiques de l'Ordre* (D.4).

<sup>80</sup> Cf. Jean, 3,27, 1Corinthiens 4,7.

## Formation

109. Quels sont les principaux défis en matière de formation ? Les visites révèlent que la disponibilité des formateurs préparés pour les différentes étapes de la formation est encore à revoir<sup>81</sup>. Il est clair que ce besoin de compter sur des formateurs préparés dépasse les ressources des entités faibles ou petites. Comment l'Ordre peut-il résoudre cela ?
110. La meilleure stratégie serait de former des formateurs dans leur propre milieu. Cela exige la volonté politique des provinciaux pour envoyer des frères se former puis pour les assigner à une tâche de formation. Souvent, il arrive que les frères formés pour ces tâches soient, contre toute attente, assignés pour d'autres ministères. Il serait important que la province possède ou développe un programme de formation des formateurs.
111. Dans certains endroits, il n'y a pas de bons cours pour la **formation des formateurs**. Cela signifie que ces cours doivent être suivis là où c'est possible, même hors de leur propre province ou de leur pays. Cependant, si l'on prend en compte notre besoin fondamental de former nos formateurs en accord avec notre tradition et nos valeurs, il vaut mieux organiser des cours spéciaux à l'intérieur de l'Ordre au niveau national, zonal ou régional. Le programme pour les frères et les sœurs formateurs en Asie-Pacifique, qui se déroule tous les trois ans depuis 1993 à Caleruega (Philippines), est un bon modèle. *CIDALC* a également organisé un cours pour formateurs et formatrices d'Amérique latine et de la Caraïbe à Lima, Pérou (juillet 2005) ; *IAOP* (Inter-Afrique) a organisé un événement similaire en octobre 2006 à Johannesburg, Afrique du Sud. Des programmes identiques ne pourraient-ils pas être organisés pour d'autres régions ?
112. Une solution que l'on constate déjà consiste à demander des formateurs à d'autres entités. C'est pour cela que j'encourage les entités qui disposent de plus de frères disponibles pour la charge de la formation à répondre généreusement à ces demandes. Des frères qui souvent se considèrent "à la retraite" et qui s'auto-excluent de ces tâches, même s'ils n'ont pas la capacité d'être formateurs, pourraient cependant être assignés dans les maisons de formation pour collaborer avec les maîtres et accompagner les frères en formation. Dans ce sens, les provinces doivent comprendre qu'elles doivent s'efforcer prioritairement de garantir des communautés de formation avec des frères aptes à cela. De toute façon, une question est récurrente et doit être affrontée : comment trouverons-nous des formateurs si nous ne les préparons pas ?
113. Mais par-dessus tout, la meilleure réponse au défi de la formation en tant qu'Ordre est de **travailler ensemble et en collaboration**<sup>82</sup>. Cela devrait être le cas pour de diverses et de très bonnes raisons. *Primo*, c'est la solution la plus réaliste pour optimiser l'utilisation des ressources humaines, structurelles et économiques. Nous ne pouvons multiplier inutilement des maisons de formation et des communautés séparées, proches les unes des autres. *Secundo*, dans notre monde caractérisé par la "pluralité" et l'"altérité", il serait excellent de développer notre programme de formation à travers une expérience vitale du semblable. Une communauté de formation interculturelle et internationale peut se révéler être une véritable école de dialogue et de vie pour nos

---

<sup>81</sup> Cf. *ACG* 1998 (Bologne) nn. 107 – 115, *ACG* 2001 (Providence) nn. 364-368, *ACG* 2004 (Cracovie) n. 274.

<sup>82</sup> Dans ce domaine, le Saint Siège a offert des indications très intéressantes : Cf. *Congregatio pro Institutis Vitae Consecratae et Societatibus vitae apostolicae, Instructio «Atenta alle condizione»* sur "La collaboration entre les Instituts pour la formation" (08.12.1998).

candidats. *Tercio*, il s'agit d'une disposition concrète pour que nos candidats ouvrent leur cœur et leur esprit à l'internationalité de l'Ordre et à sa mission globale, au-delà des limites géographiques et des façons d'être des provinces. *Quarto*, c'est le moyen le plus efficace pour préparer des frères dans le domaine de la collaboration internationale. Si l'on doit considérer sérieusement la collaboration, un programme conjoint de formation est indispensable. Aussi, il s'agit du moyen le plus efficace d'initiation d'un processus d'unification d'entités où elle est nécessaire. *Finalemment*, la collaboration est le moyen d'assurer notre avenir en tant qu'Ordre. Cela devrait, petit à petit, devenir un mode de vie, une spiritualité pour nous. Il n'y a pas de meilleure période, pour initier expérimentalement les frères et les sœurs de l'Ordre à la collaboration, que celle de leur formation initiale.

114. Les formateurs prennent soin des candidats ; mais ils ont aussi besoin que l'on prenne soin d'eux. Lors des rencontres et des conversations avec les formateurs, on constate que nombre d'entre eux se sentent surchargés de travail. D'autres vivent le manque de soutien de la part de leurs communautés et, pire encore, de la part de leurs supérieurs. Dans certains cas, ils se sentent isolés ou "seuls" dans leur ministère. Il est crucial qu'existent aussi bien le Conseil local (*LCO* 158) que le Conseil provincial de formation (*RSG* 155). Ce sont des structures subsidiaires de soutien, de collaboration et d'accompagnement pour nos formateurs. Sans interférer dans leur travail, les provinciaux se trouvent à une position incomparable pour manifester leur intérêt, leur estime et leur soutien aux formateurs, particulièrement en leur fournissant les assistants dont ils ont besoin et en organisant des rencontres avec eux.
115. Notre vocation et notre formation comme Dominicains sont intimement liées à notre mission. L'Ordre existe pour la mission et son identité dérive de la mission de prêcher la bonne nouvelle de Jésus-Christ. La conscience et l'identité d'être envoyés aux autres à cause de la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu doivent être la valeur centrale de notre formation dominicaine. **Notre formation est pour la mission.**
116. J'ai déjà signalé auparavant que le Chapitre Général de 2004 réuni à Cracovie a constaté que l'établissement d'une mission hors de son territoire appartient à l'identité de chaque province<sup>83</sup>. De là surgit l'énorme besoin de former des frères pour la mission *ad gentes*. Cela doit être fait d'une façon systématique. Pendant leur formation, les frères doivent être identifiés et préparés pour cette mission le plus tôt possible. Leur préparation doit inclure des périodes d'expériences pastorales et une présentation guidée dans des lieux futurs de mission. Elle exige également l'apprentissage des langues et des cultures d'une façon systématique. Cette préparation doit être intégrée avec les connaissances de base et les talents dans le domaine du dialogue, celui de l'art et de la science de la communication, à travers l'apprentissage des cultures et des traditions.
117. Lorsque je fais référence à ce sujet –vocations et formation en relation avec la mission- je souligne leur importance particulière au nom de la promotion de la vie intellectuelle de d'Ordre. Je signale spécialement les domaines d'évangélisation que sont la culture, le dialogue avec le monde moderne, le dialogue avec les cultures et les religions. Il est urgent d'identifier les frères qui ont des aptitudes spéciales pour cela.

---

<sup>83</sup> *ACG* 2004 (Cracovie) 83.

De plus, une nouvelle génération de professeurs et de chercheurs doit être préparée pour les centres d'étude provinciaux et internationaux de l'Ordre<sup>84</sup>.

#### Conclusion avec quelques questions

118. Lors des visites aux communautés, les frères me posent souvent des questions au sujet des vocations (spécialement là où elles font défaut). J'insiste alors sur ces questions que nous posaient les trois derniers Maîtres de l'Ordre. Elles sont toujours actuelles, parce qu'elles exigent une réponse adaptée à notre temps. C'est pour cela que je me permets de les transcrire ensemble.
119. **Frère Vincent de Couesnongle OP**, aux profondes intuitions prophétiques, nous aidait à réfléchir : «***Qui sont mes Cumans ? Une question étrange mais très dominicaine. Dans les dernières années de sa vie, Saint Dominique disait souvent : "Quand l'Ordre sera suffisamment stable, nous irons chez les Cumans". Les cumans – ce désir dominicain d'un apostolat d'avant-garde et créatif qui renaît toujours – peuvent revêtir mille formes. C'est beaucoup plus qu'un lieu déterminé, qu'une mission en particulier, que des personnes précises qu'elles soient de couleur ou habitant des quartiers défavorisés, riches ou pauvres, chrétiens ou athées. C'est avant tout un esprit, une force, une énergie au plus intime de l'être qui nous laisse toujours insatisfaits de ce que nous faisons et de ce que nous sommes, un désir qui, à cause de sa propre vitalité et de la souffrance qu'il engendre en nous, peut changer nos communautés, le monde, et surtout nous-mêmes***<sup>85</sup>».
120. **Frère Damian Byrne OP**, avec sa riche expérience de mission et de gouvernement, écrivait dans sa *Relatio* pour le Chapitre de Mexico: «***Pour quoi voulons-nous des vocations ? Comment allons-nous les former ? (...) Comment allons-nous nous former nous-mêmes pour recevoir les nouveaux religieux et comment allons-nous réaliser les changements nécessaires dans notre vie qui nous permettront de vivre avec eux dans la paix de l'Évangile et pour répondre à leur défi et à celui de leur monde***<sup>86</sup>?».
121. **Frère Timothy Radcliffe OP**, dans sa première lettre à l'Ordre, se questionnait et nous questionnait avec son imagination créative habituelle : «***Serons-nous capables d'accepter dans l'Ordre des jeunes qui ont l'audace d'affronter ces nouveaux défis avec courage et initiative, sachant qu'ils pourraient bien remettre en question ce que nous avons fait ? Serions-nous heureux d'accueillir dans notre Province un homme comme Thomas d'Aquin, qui a épousé une doctrine philosophique nouvelle et suspecte et qui a posé des questions sérieuses et inquiétantes ? Accueillerions-nous un homme comme Bartolomé de Las Casas, avec sa passion pour la justice sociale ? Nous réjouirions-nous d'avoir un Fra Angelico, qui a expérimenté de nouvelles façons de prêcher l'Évangile ? Recevrions-nous Catherine de Sienne à la profession, avec tout son franc-parler ? Accueillerions-nous Martin de Porrès, qui pourrait troubler la paix du couvent en y faisant aller et venir toutes sortes de pauvres ? Accepterions-nous Dominique ? Ou préférons-nous des candidats qui nous laissent en paix ? Et que dire de notre formation initiale ? Produit-elle des frères et des sœurs qui ont grandi dans***

---

<sup>84</sup> Cf. ACG 1989 (Oakland) n. 122, ACG 1992 (Mexico) n. 151, ACG 1998 (Bologne) n. 104, ACG 2001 (Providence) nn. 125-135, 143 et 154, ACG 2004 (Cracovie) n. 147 et 151.

<sup>85</sup> *Aéroport d'Orly, 10 juillet 1977.*

<sup>86</sup> *Relatio de Statu Ordinis au Chapitre Général de Mexico 1992 – Formation*

*la foi et l'enthousiasme, qui osent tenter et risquer davantage que lorsqu'ils sont venus à nous ? Ou bien les avons-nous rendus fades et inoffensifs<sup>87</sup> ?»*

---

<sup>87</sup> *Lettre à l'Ordre 1994 : Donner sa vie pour la mission*



## V – Pastor Bonus

### GOUVERNEMENT

122. Là où le gouvernement fonctionne conformément aux Constitutions, les problèmes éventuels trouvent plus facilement une solution.
123. Dans le gouvernement dominicain, il est fondamental qu'il y ait une bonne **communication**, c'est-à-dire la circulation de l'information (généralement, cela est en lien avec les visites du Maître aux provinces et aux entités analogues, ainsi qu'avec les visites fréquentes du provincial aux communautés). C'est ainsi que l'on améliore l'esprit d'appartenance, car il est plus facile pour les frères de s'identifier d'une façon ou d'une autre aux projets provinciaux, faisant leurs les décisions les plus difficiles. Dans le cas contraire, nous pouvons devenir de simples spectateurs de TV, de cinéma, d'événements sportifs dans le stade –assis confortablement- encourageant ou huant ceux qui “tiennent un rôle”, “chantent” ou “jouent” (**gouvernement !**) mais sans nous impliquer personnellement dans la recherche du bien commun, dans la chose publique (*res-publica*).
124. Dans la lettre conclusive de certaines visites canoniques, j'ai voulu réfléchir sur la responsabilité que nous avons en tant que frères, et plus encore les profès solennels, par rapport à la vie et à la mission de l'Ordre. A travers notre **«vœu d'obéissance» nous sont donnés une «voix» et un «vote» (qui permet d'exprimer un vœu !), c'est-à-dire une autorité.** Si le terme république signifie étymologiquement “la chose publique”, il sera important de réfléchir au sujet de ce que signifie, dans le domaine civil, le système républicain. Il est évident que nous ne pouvons pas, d'une façon simpliste ou forcée, identifier un système de gouvernement “civil” avec le régime d'un Ordre religieux. Cependant, il y a des éléments analogues qui nous serviront pour assurer les moyens dont l'Ordre dispose pour assurer ses fins.
125. Lorsque l'on étudie le système républicain, on signale habituellement quelques caractéristiques qui peuvent s'appliquer pareillement au régime de l'Ordre : la périodicité et l'éligibilité des fonctions de gouvernement ; la publicité des actes du gouvernement ; le contrôle de l'exercice ou de la gestion du gouvernement.

#### Chapitres

126. Laissons-nous nos communautés locales, vicariales ou provinciales avancer comme par inertie (« on a toujours fait comme ça ») ? ou, au contraire, tirons-nous profit du riche dynamisme que nos Constitutions<sup>88</sup> facilitent par les réunions périodiques des chapitres et des conseils (locaux, vicariaux, provinciaux et généraux) ? Réussissons-nous à créer l'**espace** nécessaire pour évaluer et discerner, planifier et programmer, traiter et définir tout ce qui sera nécessaire pour assurer notre mission ? **Il s'agit sans doute d'un espace physique (lieu et temps), logique et psychologique (dialogue), spirituel (écoute, parole, pardon).**
127. D'un autre côté, comment éviter qu'un chapitre –local ou provincial- annule purement et simplement ce qu'a décidé le précédent ou doive commencer à « 0 », souvent sans considérer le travail réalisé jusqu'alors ?

---

<sup>88</sup> Cf. ACG 2001 (Providence) n. 274.

128. Comment faire pour que les chapitres (conventuels, vicariaux et provinciaux) pensent davantage à la mission qu'à la seule gestion de ce qui existe déjà ou que nous possédons ? Comment pouvons-nous encourager les frères à être dociles aux décisions des chapitres conventuels, provinciaux ou généraux pour que leur discernement et leur application ne se limitent pas à la défense des projets personnels ?
129. Il est nécessaire, une fois de plus, de réfléchir au sujet de la réception des décisions et des actes des chapitres (locaux, provinciaux et généraux). Je constate au cours de mes visites que –spécialement dans le cas des chapitres provinciaux et généraux- les actes ne sont pas connus. On les ajoute simplement à la bibliothèque sans qu'ils soient acceptés ou assumés comme quelque chose qui nous est propre. Les actes sont le fruit de beaucoup de travail et comme tels, ils doivent être lus et étudiés.
130. Au sujet des Actes du chapitre, d'autres questions me viennent à l'esprit : Sont-ils une référence pour les prieurs provinciaux et leurs conseils, pour les frères et les communautés ? Sont-ils utilisés dans la formation ? Sommes-nous conscients que ces textes ont été élaborés par des frères élus dans nos communautés et nos chapitres ? Ce sont eux –réunis en chapitre- qui ont voulu discerner le sens de notre vie et de notre mission pour l'époque où nous vivons !

#### Prieurs Provinciaux – La communication avec la Curie Généralice

131. La tâche des Prieurs provinciaux mérite tout spécialement notre reconnaissance, notre appui et même notre admiration. Leur tâche est louable et a certainement besoin d'être soutenue. J'ai insisté, dans la *relatio* pour le Chapitre de 2004, sur le fait que la confirmation d'un frère pour une charge ne consiste pas seulement à signer le document prescrit après l'élection. Cette confirmation se prolonge pendant le temps d'exercice de sa charge. Dans cette perspective, je peux dire que, depuis la Curie généralice, nous essayons d'aider spécialement les Prieurs provinciaux (et autorités analogues) en collaborant avec eux pour garantir le bon gouvernement de leurs entités et par conséquent la vie et la mission de tout l'Ordre. Il est vrai que **nous sommes tous appelés à “confirmer” nos frères** dans leur vocation, dans leurs divers postes et charges, fonctions et responsabilités<sup>89</sup>. Il est parfois surprenant de constater –à peine un frère a-t-il été élu pour une fonction donnée- un certain manque de collaboration de la part de certains frères et même une résistance passive de la part de certains autres.
132. Par les documents que nous recevons à la Curie généralice ou lors des visites canoniques, nous constatons que quelques Prieurs provinciaux ne travaillent pas habituellement avec leurs conseils sauf dans les cas où cela est strictement exigé. Parfois, il arrive que le prier (conventuel, vicarial, régional ou provincial) puisse peut-être concevoir le Conseil comme un “collège de notaires” appelé à enregistrer des informations, des faits, des événements ou des actes juridiques, économiques ou administratifs, au lieu d'être un véritable organe de gouvernement.
133. Nous observons que parfois, face à certaines situations, le prier provincial ne consulte ni le *LCO*, ni un canoniste, ni même le provincial antérieur (membre *ex officio* du Conseil Provincial) avant d'envoyer ses questions ou ses doutes à la Curie généralice.

<sup>89</sup> Cf. ACG 2004 (Cracovie) n. 292, cf. *Relatio de Statu Ordinis* (2004) n. 70.

134. De nombreuses situations, causes ou cas doivent être envoyés à la Curie Généralice pour être étudiés et résolus ou pour une présentation postérieure au Saint Siège, conformément au Droit Canonique. Dans chaque document ou dossier sont impliqués les droits et les devoirs des frères, des communautés, de la province et de l'Ordre.
135. Il y a des occasions pour lesquelles une personne ou un frère demande quelque chose. Dans ce sens, il est nécessaire de respecter le droit (*ius petendi*) de l'orateur et de bien prendre en compte ce qu'il demande. Par exemple : le consensus pour exercer l'office pastoral comme "*sacerdos ad militiis adscriptus*"<sup>90</sup>, la réadmission dans l'Ordre<sup>91</sup>, la demande d'absence de la communauté<sup>92</sup>, un indult d'exclaustration<sup>93</sup>, la dispense des voeux<sup>94</sup>, la dispense des obligations contractées par l'ordination diaconale ou presbytérale<sup>95</sup>, etc. Pour offrir une réponse, affirmative ou négative, qui soit suffisamment pondérée, il est important de disposer de toute l'information nécessaire.
136. Il y a des cas pour lesquels c'est le Prieur Provincial qui sollicite une mesure au Maître. Je fais référence, par exemple, à la demande de suppression ou d'érection canonique d'une maison ou d'un couvent<sup>96</sup>, l'érection canonique de la maison de Noviciat<sup>97</sup>, l'aliénation de biens ou de propriétés<sup>98</sup>, etc. Plus délicates encore sont les demandes d'exclaustration imposée<sup>99</sup>, l'expulsion d'un frère<sup>100</sup> ou les cas de *delicta graviora*<sup>101</sup>. Ces situations exigent par elles-mêmes beaucoup de temps d'étude et de discernement.
137. Pour cela, chaque demande doit être soigneusement documentée. Cette documentation est un signe de respect du frère, des communautés impliquées (locale, vicariale et provinciale) et du droit de tous. A de nombreuses occasions, on ne prend pas facilement en compte la liste des documents nécessaires pour étudier le cas. Parfois on interprète mal le conseil ou l'exigence du Procureur Général ou de quelque officiel de la Curie, en pensant qu'il s'agit simplement d'un pur scrupule bureaucratique. J'insiste : nous ne pouvons pas oublier que, derrière chaque papier, sont mises en jeu des situations délicates d'une ou plusieurs personnes. Si parfois on demande de compléter la documentation ou –par exemple- d'envoyer un dossier complet au lieu de divers documents séparés, cela ne signifie pas que, depuis Sainte Sabine, nous soyons en train d'inventer de nouvelles exigences ou de nouveaux obstacles. Ce que nous voulons assurer avant tout, c'est la garantie d'une procédure convenable (partie de la justice).

<sup>90</sup> Cf. *Ordinatio ACG* 1989 (Oakland) n. 91.

<sup>91</sup> Cf. *CIC* c. 690 § 1 et *LCO* 168 § II, 2°.

<sup>92</sup> Cf. *CIC* c. 665 § 1.

<sup>93</sup> Cf. *CIC* c. 686 § 1.

<sup>94</sup> Cf. *CIC* cc. 690-693.

<sup>95</sup> Cf. *Congregatio pro Doctrina Fidei, De modo procedendi in examine et resolutione petitionum quae dispensationem a caelibatu respiciunt* : «*Per Litteras ad universos...*» (14.10.1980) in *AAS* 72 (1980) 1132-1135. Après la Constitution *Pastor Bonus* (28.06.1988) la compétence a été donnée à la *Congregatio de cultu Divino et disciplina sacramentorum*. Depuis le 01.08.2005, le Dicastère compétent est la *Congregatio pro clericis*.

<sup>96</sup> Cf. *CIC* cc. 609 § 1 et 616, *LCO* 261 § I.

<sup>97</sup> Cf. *CIC* c. 647 § 1 et *LCO* 180 § I.

<sup>98</sup> Cf. *CIC* c. 638 § 3 et *LCO* 609.

<sup>99</sup> Cf. *CIC* c. 686 § 3.

<sup>100</sup> Cf. *CIC* cc. 694 – 703.

<sup>101</sup> Cf. Jean Paul II, *Litterae Apostolicae Sacramentorum sanctitatis tutela* (30.04.2001) in *AAS* 93 (2001) 737-739 et les documents applicatifs postérieurs.

138. Le Saint Siège également a des exigences très précises, étant donnée la gravité de certains cas déterminés<sup>102</sup>. En prenant en compte tous ces sujets et d'autres qui leur sont similaires, j'ai demandé au Procureur Général d'être présent au Chapitre Général et d'offrir une conférence pour exposer clairement certains points que je considère importants pour les Prieurs provinciaux et les autorités analogues<sup>103</sup>. Cela aidera sans doute à faciliter la **considération** de nombreuses situations délicates, la **collaboration** pour la résolution de certaines questions et la **communication** nécessaire pour assurer le bien commun.

#### Principe de subsidiarité

139. Une autre clef du bon gouvernement dominicain est le respect du **principe de subsidiarité**<sup>104</sup>. Cela signifie que les Prieurs provinciaux, les Vice-provinciaux et les Vicaires Généraux (et *a fortiori* les prieurs régionaux, les vicaires provinciaux et même les prieurs conventuels) doivent affronter et assumer certaines décisions qui sont de leur ressort car elles font partie de leur responsabilité. Pour cela, ils comptent également sur leurs conseils et sur d'autres organismes de gouvernement. L'éventuelle "fuite de la responsabilité", en retardant d'une manière injustifiée une décision, peut également provoquer une injustice.
140. Dans le cadre provincial, nous remarquons que –étant données certaines circonstances- le prieur provincial ou son conseil peuvent avoir des difficultés pour prendre certaines mesures. Alors on a recourt à "Sainte Sabine". Il est certain que dans ces cas, le Maître, ou le Vicaire en mon absence, pouvons aider (même par l'intermédiaire du Socius régional ou d'autres officiels). De plus, il s'agit de notre devoir. Cependant, je remarque qu'il y a plusieurs matières pour lesquelles un recours ne se justifie pas nécessairement, parce que l'on s'est déjà prononcé en son temps. Il est vrai que des actes déterminés peuvent et doivent être révisés, surtout si les circonstances ont changé. Mais je veux particulièrement faire référence à l'application des décisions du Chapitre Provincial. Si les actes du Chapitre Provincial ont été approuvés –conformément au *LCO*- par le Maître, cela signifie que –sauf indication contraire spéciale- l'on a confirmé ce que le Chapitre a déjà décidé. Pourquoi devrait-on recourir à Sainte Sabine à nouveau ? C'est au Prieur Provincial et à son Conseil qu'il revient de mettre en pratique ces décisions, d'interpréter les Actes et, dans un cas particulier, de dispenser d'un de leurs éléments<sup>105</sup>.

---

<sup>102</sup> Les cas les plus délicats et les dicastères compétents sont les suivants : Demande de dispense des obligations contractées par l'ordination diaconale ou presbytérale (*Congregatio pro Clericis*), Confirmation du décret d'exclaustration imposée ou d'expulsion d'un religieux (*Congregatio pro Institutis Vitae Consecratae et Societatibus vitae apostolicae*) et les cas relatifs aux *Delicta graviora* (*Congregatio pro Doctrina Fidei*).

<sup>103</sup> Cf. *ACG* 1998 (Bologne) n. 196.

<sup>104</sup> Ce principe, particulièrement présent dans le magistère social de l'Eglise, peut être appliqué de mode analogue aux différents niveaux de gouvernement de l'Ordre (local, vicarial, provincial et général). Dans *Mater et Magistra* (n. 53) Jean XXIII fait référence à l'action de l'Etat qui encourage, stimule, ordonne, supplée et complète, et qui est basée sur le *principe de la fonction subsidiaire*, déjà formulé par Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno*: « Dans la philosophie sociale, il existe toujours un principe très grave, inamovible et immuable : ainsi, comme il n'est pas licite d'enlever aux individus et de transférer à la communauté ce qu'ils peuvent réaliser par leur propre effort et initiative, il n'est pas juste non plus, parce que cela nuit et perturbe gravement le bon ordre social, d'enlever aux communautés plus petites et inférieures ce qu'elles peuvent réaliser et offrir par elles-mêmes, et de l'attribuer à une communauté plus grande et plus élevée, car toute l'action de la société, en vertu de sa propre nature, doit apporter une aide aux membres du corps social, mais ne doit jamais les détruire ni les absorber » [Cf. *Acta Apostolicae Sedis* 23 (1931) p. 203].

<sup>105</sup> Cf. *LCO* nn. 362-364.

141. Si le recours ou la consultation ne sont pas clairs, surtout lorsque cela arrive directement de la part de certains frères ou de certaines communautés sans en avoir référé auparavant à l'autorité provinciale, un mot de la Curie pourrait être interprété comme une opinion ou une décision de "Sainte Sabine" contraire ou opposée aux décisions provinciales. Alors, la communication se paralyse, tout comme la collaboration.
142. Les officiels nommés par les chapitres locaux ou provinciaux ont reçu également une certaine autorité. Par conséquent, notre obéissance entre également dans le cadre de leurs compétences. Cela devrait être matière de notre réflexion parce que ces frères travaillent au service du bien commun et ils gèrent d'une manière ou d'une autre la "chose - publique".
143. Lorsque nous faisons référence au bien commun –cause finale de toute loi et de tout gouvernement- en référence à l'Ordre, ce bien commun acquiert avant tout un sens surnaturel qui est celui de "*nous consacrer à la prédication de la parole de Dieu, en répandant de par le monde le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ*<sup>106</sup>", "*la prédication et le salut des âmes*<sup>107</sup>", "*l'évangélisation intégrale de la parole de Dieu*<sup>108</sup>".

#### Les visites canoniques

144. Les **visites canoniques** constituent un moment privilégié de la vie de l'Ordre. En faisant référence à elles, je cite à nouveau le principe de subsidiarité. Parfois, on attend tout d'une visite sans tenir compte du fait que les frères d'une communauté locale (dans le cas des visites des provinciaux) ou d'une province (dans la cas de la visite du maître ou de ses délégués) sont eux-mêmes les acteurs principaux de la vie communautaire, du gouvernement et de la mission.
145. Les positions face aux visites sont diverses. Les possibilités vont depuis une sentence de mort préventive "*Elles sont toutes pareilles et ne servent à rien, rien ne change*", jusqu'à une illusion irréaliste : "*Espérons que cette visite résoudra définitivement le problème*". Parfois, surtout si l'on n'est pas d'accord avec les résultats, on peut affirmer que les visiteurs n'ont pas compris la mentalité de la province, les circonstances sociales, historiques ou politiques d'un pays, etc.
146. Cela peut être vrai. De toute façon, l'objectif d'une visite canonique ne consiste pas tant à comprendre la société, la vie politique ou l'idiosyncrasie des frères de cette entité (même si c'est une partie de ce que nous apprenons ou récoltons), mais plutôt à vérifier si les frères vivent unanimes à la maison et promeuvent avec générosité apostolique la fin de l'Ordre.
147. La visite offre avant tout la possibilité de faire une pause pour regarder et écouter avec attention et continuer à avancer sur le même chemin (Cf. Philippiens 3,7-16). Elle manifeste le désir d'écouter les frères et de les comprendre<sup>109</sup>. Elle permet de connaître de plus près leur vie et leur mission, la projection de la communauté locale ou provinciale dans la vie et la mission de l'Eglise, de l'Ordre. Aussi, une visite offre également aux frères la possibilité de connaître, au travers du témoignage des

<sup>106</sup> Cf. LCO 1 § I (*De la prière pour les catéchumènes que l'on prononce le Vendredi Saint*)

<sup>107</sup> Cf. LCO 1 § II (*Constitutions primitives, prologue*). Loi suprême dans l'Eglise, comme le signale le CIC c. 1752.

<sup>108</sup> Cf. LCO 1 § III (Honorius III, *Lettre à tous les prélats de l'Eglise, du 04.02.1221*).

<sup>109</sup> Cf. LCO 20 § I.

visiteurs, différents aspects de la vie de la province et de l'Ordre, au-delà de leur propre communauté ou du territoire de la province. Ce dialogue fécond exprime d'une façon significative l'unité et l'universalité de l'Ordre.

148. Chaque communauté constitue un instrument précis et précieux pour l'évangélisation. Certes, tout instrument a besoin d'être accordé. La tâche d'accordement d'un instrument consiste à vérifier-assurer son fonctionnement correct et sa sonorité pour qu'ensuite on puisse interpréter avec lui, de la meilleure façon possible, une partition. Ce n'est pas la même chose d'"accorder" un instrument que d'"interpréter" une mélodie avec lui. Lorsque l'on accorde, on répète encore et encore les mêmes notes, on souffle, on touche plusieurs fois les mêmes cordes, on ajuste les chevilles. Ces sons ne sont pas toujours agréables : ce qui est vraiment bon, agréable et parfait, c'est le concert ! Peut-être que cet exemple peut aider à comprendre le sens de la visite et de la lettre conclusive d'une visite. Le rôle principal de la communauté visitée (communauté locale ou provinciale) est celui d'"interpréter la partition de la mission de l'Ordre". Si cette même communauté n'assume pas sa propre réalité, sa capacité de changement ou de guérison est limitée. La visite canonique sert surtout pour que les communautés comprennent cela.
149. Quelques provinces reçoivent la lettre conclusive avec grande docilité (la docilité n'implique pas d'"être d'accord" mais plutôt de "savoir se laisser dire quelque chose") et c'est pour cela qu'elles étudient son contenu et essayent de mettre en pratique les suggestions et les ordinations. Dans d'autres cas, nous devons l'assumer aussi, la visite se passe comme si de rien n'était... *"comme hier, comme une veille de la nuit (...) comme l'herbe qui pousse et fleurit ; le soir elle sèche et se flétrit"* [Psaume 90 (89) 4-6].

#### La relation avec la Loi

150. Quand utiliser la loi ? Ce n'est pas une question simplement canonique ou juridique mais aussi morale. Certaines difficultés ou certains défis exigent le dialogue, l'écoute, le conseil spirituel, éventuellement la recherche de solutions alternatives ou intermédiaires avant de recourir précipitamment à la loi.
151. Quels sont les critères qui font que le recours à la loi soit nécessaire ou non ? Pour des situations analogues (une demande de dispense des vœux simples, des frères qui abandonnent la vie religieuse avant le moment de leur profession, des frères qui vivent hors des communautés depuis très longtemps, etc.), certaines provinces agissent rapidement ou envoient toute la documentation nécessaire immédiatement. D'autres agissent trop tard –lorsque les problèmes apparaissent- ou, tout simplement, elles n'agissent jamais.

#### Questions générales

152. Un sujet sur lequel nous devons réfléchir ensemble est ce que nous pourrions appeler le «**gouvernement virtuel**». Les moyens de communication modernes permettent à quiconque –depuis le confort de sa cellule ou depuis un centre informatique- d'écrire un message électronique et le bombarder (sic) en un instant vers ceux à qui il veut le destiner. Cela favorise aussi que l'on puisse s'adresser directement à une autorité supérieure pour n'importe quelle raison, sans même frapper auparavant à la porte du frère qui vit à côté de soi, à celle de son prier ou de son provincial (je ne fais pas référence aux recours que l'on présente une fois qu'ont été épuisées toutes les instances prévues). L'obéissance est un des sujets traités de la plus belle façon dans

notre *LCO*. Nous n’y trouvons pas que des réflexions spirituelles générales, mais aussi des aides pratiques d’une grande sagesse et prudence. On y trouve le *LCO* 22 qui est si rarement appliqué.

153. Si je fais référence à nouveau aux moyens de communication, il est évident qu’ils permettent de promouvoir des forums de discussion qui peuvent se révéler être très positifs car ils constituent un cadre de prédication, de dialogue et d’échange<sup>110</sup>. Cependant, sans une utilisation rationnelle, prudentielle et constructive, ils peuvent également devenir des moyens de pression de certains groupes avant / pendant les chapitres locaux ou provinciaux. Ils permettent également tout simplement la diffusion et la reproduction de documents, d’informations ou de dialogues tenus en conseils ou chapitres (la plupart du temps hors contexte et au détriment de certaines personnes). En définitive, ils peuvent constituer un obstacle pour la véritable communication.
154. Très souvent, il est surprenant qu’une proposition ou une élection, soumise –selon les constitutions- à l’approbation, la nomination, la confirmation ou la cassation d’une autorité supérieure (le Prieur Provincial ou le Maître de l’Ordre selon les cas), puisse être connue dans ses moindres détails par tous les frères de la Province, les frères des autres provinces et même les frères en formation (novices et étudiants), avant d’arriver à l’autorité correspondante !
155. Parfois, ce qui est en jeu, c’est l’admission d’un jeune dans l’Ordre, l’admission à la profession, aux ministères ou aux ordinations (diaconale et presbytérale). Dans tous les cas mentionnés, ce qui est en jeu, c’est la discrétion et le respect du caractère privé de la personne ou de données qui concernent cette personne. Aujourd’hui, nous pouvons très facilement envoyer un message depuis la salle du conseil ou du chapitre. Les dommages peuvent être sérieux (par exemple lorsque l’on communique à une personne ce qu’une autre a pu exprimer à son sujet lors d’un chapitre / conseil).
156. La participation unanime de tous les frères assure la coopération apostolique la plus fructueuse et la communion fraternelle. C’est ainsi qu’Humbert de Romans l’exprime : *«bonum enim quod communiter approbatur cito et facile promovetur»*<sup>111</sup>.
157. Cela ne signifie pas que “tous puissent dire tout au sujet de tout et de tous”. Le gouvernement dominicain signale bien quels sont les phases, les espaces et les organismes de discussion des sujets (et il établit très bien quels sont les sujets qui peuvent et doivent être traités et définis dans ces cadres) En même temps, notre tradition est basée sur la double distinction entre, d’une part, la discussion sur les faits / actes / sujets et les personnes responsables et, d’autre part, entre le for externe et le for interne.
158. Cette question est importante parce qu’elle concerne fondamentalement la confiance et, par conséquent, elle touche directement notre démocratie capitulaire. En fait, dans le gouvernement dominicain, en beaucoup de cas, cette démocratie fonctionne au travers de l’élection de représentants (par exemple : les membres des conseils locaux et provinciaux, les socii du prieur conventuel pour assister au chapitre provincial, les délégués des collèges qui vont au chapitre provincial, les définites élus pour les

---

<sup>110</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n. 93

<sup>111</sup> Cf. *LCO* 6, en citant Humbert de Romans, le *LCO* consacre d’une certaine façon la fameuse *regula iuris* médiévale : *«Quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet»* (cf. *CIC* c. 119 § 3).

chapitres généraux, etc.). Cela signifie que, constamment, l'on met en jeu la confiance en les frères et en la parole qu'ils offriront.

159. Si, par exemple, l'autorité provinciale ou générale pense que telle élection doit être cassée, que telle ou telle décision ne doit pas être approuvée ou confirmée, que la proposition d'un nom pour une charge donnée ne doit pas être acceptée... Il peut arriver que –sans connaître la vraie raison prudentielle d'une décision qui en soi n'a pas besoin d'être expliquée- nombreux seront ceux qui finiront par juger l'acte avec une clef de lecture erronée. Dans de nombreux cas, on l'interprètera comme une punition, dans d'autres cas, on procédera à un véritable lynchage virtuel. Les décisions de gouvernement ont pour objectif d'assurer le bien commun de l'Ordre et ne peuvent d'aucune façon être interprétées dans le cadre étroit d'une "promotion" ou d'une "punition" (comme cela arrive dans le monde politique, militaire ou celui de l'entreprise).
160. Nous ne pouvons pas éviter que soit jugée, évaluée ou critiquée une mesure de gouvernement donnée ou une prudence politique décidée par l'autorité correspondante. Il est normal que cela arrive, c'est de plus le signe de l'intérêt pour la chose publique, du bon esprit critique dominicain (cet esprit étant compris, j'insiste, dans le sens d'"évaluation").
161. Cependant, sans le vouloir –ou en le voulant- non seulement nous pourrions interférer injustement dans le processus normal d'une prise de décisions ou dans le processus postérieur à une élection canonique, mais aussi nous pouvons nous faire les juges des personnes et de leurs intentions. Dans ces cas-là, non seulement nous nuisons à la relation avec l'autorité en faisant naître des fantômes, mais aussi nous finissons par porter préjudice à la/aux personne/s ou aux idées que nous prétendons défendre contre la décision de l'autorité.
162. La distinction entre les actions et les personnes, entre le cadre du for interne et du for externe, est une clef de la morale, du bon gouvernement et la garantie de la liberté intérieure dominicaine. Nous pouvons facilement confondre ces plans, les blesser ou les mépriser. Le chapitre général peut offrir une parole à ce sujet.

La valeur de la parole donnée

163. En définitive, ce qui est mis en jeu chaque jour et dans chaque acte de gouvernement – et tous les frères, nous sommes responsables de cela- c'est **la valeur de la parole donnée**. Lorsque je parle de la valeur de la parole, je fais référence avant tout à la valeur de notre profession. Puis vient la valeur des décisions, des votes, des élections. Il existe des instances précises dans lesquelles ces décisions, ces votes, ces élections pourront être évalués, mais en même temps, nous ne pouvons créer un état constant de révision de chaque mesure selon nos idées passagères. Cela n'est pas tant un signe de l'"itinérance dominicaine" que du bavardage ou un manque de confiance en la parole.
164. Très souvent, dans le domaine politique civil, on fait la promotion de programmes de gouvernement, mais seulement avant les élections. Le fait de ne pas croire en la parole (en la sienne propre et en celle de l'autre), vide également le sens de la parole des chapitres ou des autorités en général. Cela pourrait provoquer que l'un des signes les plus importants de la vie de la communauté locale, de la province et de l'Ordre –je veux parler du chapitre et des actes- devienne quelque chose d'impossible à respecter ou soit simplement ignoré.



165. Tout cela est évident lorsqu'il s'agit d'évaluer et de définir la présence de l'Ordre dans un territoire et que l'on décide –par exemple- la suppression d'une activité conventuelle, d'une maison ou d'un couvent pour favoriser la mission de la province dans d'autres secteurs ou priorités. Parfois, on fait tout ce qui est possible pour que quatre années passent et que l'on puisse prendre une décision contraire. Le manque d'un processus clair repousse la décision au Conseil élargi intermédiaire. Celui-ci décide d'attendre le Chapitre Provincial suivant. Dans d'autres occasions, on utilise le recours de la *domus filialis*<sup>112</sup> pour éviter d'avoir à mettre en œuvre les actes. On demande une parole au Maître ou à ses délégués pendant les visites canoniques. La lettre de conclusion confirme la mesure en priant instamment de réaliser ce qui a été décidé, mais de nouvelles difficultés font que tout reste lettre morte. Parfois, la suppression a été décrétée, mais, en fait, la situation continue comme si de rien n'était. Finalement, le nouveau chapitre arrive et on recommence. Ce n'est pas la suppression de la maison ou la réputation d'un Prieur Provincial ou de son conseil qui est en jeu ! C'est la parole qui est en jeu ! Quelle leçon donnons-nous à nos novices et à nos étudiants auxquels nous exigeons la fidélité à la parole ?

---

<sup>112</sup> Cf. LCO 335

## VI – Laborem Exercens

### *ECONOMIE*<sup>113</sup>

La clarté et la transparence de l'administration

166. **L'administration des ressources économiques ne doit pas être une charge qui réduise en esclavage, mais plutôt un outil qui vise à fournir aux frères ce dont ils ont besoin pour exercer le ministère de la Prédication et l'Apostolat. Cela fonctionne rapidement et facilement si le domaine de l'économie est un projet local ou provincial, approuvé communautairement<sup>114</sup>. La clarté et la transparence dans les projets apostoliques favorisent également une ambiance de confiance et de crédibilité dans la façon de demander et de rendre des comptes.**
167. **La gestion des ressources économiques n'est pas uniquement la tâche du syndic, mais c'est en premier lieu la responsabilité de toute la communauté (LCO 537). C'est pour cela que non seulement le Syndic est appelé à rendre des comptes à la communauté, mais aussi tous et chacun des frères. Pour favoriser la clarté et la transparence dans la gestion de ce qui est commun (à nouveau : la "res – publica"), la première étape est évidente : apporter au fonds commun tout ce que nous acquérons par notre travail et notre activité, ce que nous recevons en fait de dons ou de cadeaux personnels, les pensions, quelle que soit leur nature, etc. (Cf. LCO 546, 1°).**
168. **Le vœu de pauvreté se vit dans la mesure où nous savons bien administrer nos ressources, qu'elles soient nombreuses ou réduites. Donner une dimension communautaire à notre vœu de pauvreté est le grand défi à relever. Comment articuler notre dimension religieuse avec l'administration ? La vie pauvre et simple est le thermomètre qui vérifie tout discours et toute réflexion au sujet de ce vœu. Comme "les vœux (sont) la triple expression d'une unique oui à la relation singulière créée par la consécration totale<sup>115</sup>", les différents éléments de notre vie dominicaine également s'entremêlent, s'harmonisent, s'équilibrent et se fécondent entre eux : consécration religieuse – vie fraternelle en communauté – ministère de la prédication – étude – gouvernement – économie et administration<sup>116</sup>.**
169. Nous les frères ne donnons pas habituellement une importance suffisante aux aspects administratifs et logistiques de notre vie économique. Ceux-ci manifestent que nos ressources sont dignes de confiance et raisonnables. Il manque encore une préparation des frères dans ce domaine et, aussi, nous nous exigeons à nous-mêmes, très souvent, de suivre les normes et les procédures du LCO et des Chapitres généraux, provinciaux ou locaux.
170. L'économie globalisée nous présente de nouveaux défis. Parmi tant d'autres, on souligne le besoin d'opter pour un système de comptabilité compatible pour toutes les

<sup>113</sup> Sur ce sujet, il est important de prendre en compte les documents envoyés aux capitulaires – *Relatio du Syndic de l'Ordre (A.12)*.

<sup>114</sup> Cf. LCO 6.

<sup>115</sup> *Congregatio pro Religiosis et Institutis Sæcularibus, Instructio «Essential elements in the Church's teaching as applied to Institutes dedicated to works of the Apostolate»* (31.05.1983) n. 14.

<sup>116</sup> Cf. LCO 1 § IV.

entités -les Provinces (ou entités analogues) et les vicariats-, tout en nous adaptant aux exigences légales de chaque pays. Ainsi, la gestion de nos biens et de nos ressources sera dynamique, claire, transparente et efficace<sup>117</sup>. La finalité est claire : offrir toujours une information digne de foi pour l'administration des biens et des ressources économiques<sup>118</sup>. Cela se traduit également par la possibilité d'offrir aux économistes plus de temps pour l'étude, la prédication et l'apostolat.

171. Pour promouvoir tout cela, il est nécessaire de compter sur des frères préparés et qualifiés en la matière<sup>119</sup>. Cependant, nous ne devons pas avoir peur de solliciter l'aide de laïcs experts pour mettre en place des mécanismes de contrôle, de suivi et d'enregistrement technique. Ces moyens permettent de créer une «culture de la “reddition” et de la “pétition” de comptes<sup>120</sup>». Une économie transparente et ordonnée favorise la collaboration et la communication et évite les malentendus, les soupçons, le caractère personnel de la vie et de la gestion des ressources qui, en définitive, ne nous appartiennent pas<sup>121</sup>.

#### Information Economique : Questionnaire et Relation au Maître de l'Ordre

172. Malgré les demandes répétées du Syndic de l'Ordre, il y a encore quelques Provinces et Vicariats –pour certaines entités, depuis plusieurs années- qui n'envoient pas de réponse au *QUESTIONNAIRE ECONOMIQUE*. Certaines entités le font, mais peut-être de manière incomplète, imprécise ou non conforme à la réalité. Cela finit par créer des inégalités au moment de la préparation de la “Base de données” qui à son tour sert à fixer les contributions de chaque entité pour l'Ordre<sup>122</sup>. Résultat ? Paradoxalement, ce sont les entités qui ont été claires et transparentes dans leurs rapports qui finissent par payer les apports les plus élevés !
173. Le *RAPPORT ECONOMIQUE* que les provinces ou les entités analogues doivent envoyer au Maître de l'Ordre constitue une sorte de radiographie de l'état économique, financier et administratif de chacune d'entre elles. Peut-être n'a-t-on pas pris conscience de son importance<sup>123</sup>. Il n'y a que 40% des entités (soit 21 sur 50) qui ont envoyé ce rapport en 2006.

#### Vérification des Comptes et Visites Economiques

174. Comme je l'ai dit ci-dessus, on constate que certains rapports économiques qui arrivent à la Curie ne sont absolument pas clairs ni raisonnables. Si nous ajoutons à cela –je répète- que certaines entités n'ont envoyé, depuis de nombreuses années, aucun rapport, cela est significatif et la conclusion ne se fait pas attendre : parfois, l'administration et la façon de tenir les comptes donnent beaucoup à penser.
175. Les visites canoniques permettent de constater que le manque de reddition de comptes a des répercussions immédiates sur la vie communautaire et apostolique. Pour cette raison, certaines Provinces ont demandé une aide et un suivi plus étroit dans les

---

<sup>117</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n. 312.

<sup>118</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) nn. 320 et 329, *ACG* 2001 (Providence) nn. 375–376, *ACG* 1998 (Bologne) n. 228, *ACG* 1995 (Caleruega) nn. 150 – 151.

<sup>119</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) n.340 et *ACG* 2001 (Providence) n. 402 – 403.

<sup>120</sup> Cf. *ACG* 1989 (Oakland) n. 171.

<sup>121</sup> Cf. Jean 3,27, 1Corinthiens 4,7.

<sup>122</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) nn. 322-327.

<sup>123</sup> Cf. *LCO* 567, *ACG* 2004 (Cracovie) n. 329.

domaines économique, comptable et administratif<sup>124</sup>. C'est pour cela qu'ont été proposées plusieurs visites économiques, réalisées par le Syndic de l'Ordre (l'une ou l'autre fois avec la collaboration d'un autre membre du Conseil Economique Général). Ces Visites Economiques, sous un mode subsidiaire, sont des moyens pour améliorer la collaboration et la communication ; elles aident à évaluer la situation économique actuelle de l'entité et à faire des projets pour son avenir dans ce domaine (rappelons que la formation, les centres d'étude, le soutien à la mission, l'attention à la santé des frères, l'aide aux plus nécessiteux, etc. dépendent des ressources).

#### Fonds de Solidarité et Fonds Saint Dominique

176. Le Chapitre de 2004 (Cracovie) a fait plusieurs exhortations et déclarations, en invitant les Provinces de l'Ordre à offrir un pourcentage des bénéfices reçus pour la vente de propriétés immeubles ou pour les cas de donations considérables<sup>125</sup>. L'objectif de cela est d'ajouter du capital aux fonds "*Saint Dominique*" et "*Solidarité*". Malheureusement, ces exhortations n'ont pas eu le résultat escompté<sup>126</sup>. L'objectif est de mettre en pratique le partage de nos biens. Nous devons garder à l'esprit le fait que, grâce à ces deux fonds, de nombreux projets ont pu être réalisés dans le domaine de la mission et de la formation. En même temps, nombreuses sont les initiatives –même si elles sont importantes- que nous ne pouvons pas financer. Il n'y a pas non plus de fonds pour –au moins- contribuer subsidiairement au financement et au soutien de ces projets.
177. Nous sommes des frères et cela se manifeste également lorsque nous prenons conscience de la communauté des biens. Le fait d'être un "Ordre" et d'en avoir le nom met en évidence notre dimension universelle et par conséquent internationale. Cela nous pousse à unir nos efforts solidairement pour assurer la même mission. Je veux exprimer ici ma gratitude aux sœurs contemplatives. Elles nous offrent toujours des exemples de générosité et de détachement.
178. Je lance un nouvel appel à tout l'Ordre, spécialement aux entités qui jouissent de prospérité économique ou d'abondance de biens pour que –avec la joie que l'on ressent en donnant et en partageant- elles contribuent à la réalisation et au soutien de projets qui sont ceux de tout l'Ordre et que la Curie Généralice n'a pas la capacité d'assumer avec ses propres ressources.

#### Angelicum 1 /A et Fonds Angelicum

179. Conformément à ce qui a été suggéré lors de différents Chapitres Généraux<sup>127</sup>, 80% de la restauration du bâtiment "*Palazzo Largo Angelicum 1 / A*" ont été réalisés (les

---

<sup>124</sup> Pendant les années 2003–2006, des visites économiques ont été réalisées –à ma demande ou à celle des entités- dans les Provinces d'Equateur (en 2003 et en 2005), Pérou (en 2004), Vicariat Général de Porto Rico et les deux Vicariats Provinciaux en Bolivie (de Teutonie et *Saint Albert le Grand* respectivement) en 2006, Vicariat Général des Pays Baltes (2007). D'autres visites sont programmées : Vicariat Général du Congo et Province du Mexique en 2008.

<sup>125</sup> Cf. *ACG* 2004 (Cracovie) nn. 337–339.

<sup>126</sup> Seulement quatre entités (Provinces d'Espagne, de Bétique et d'Argentine, le Vicariat Général de Taiwan) ont apporté leur contribution à ces fonds à l'occasion de donations reçues ou de ventes de propriétés. D'autres Provinces qui ont réalisé des ventes de bâtiments pour des sommes très significatives (avec ou sans les permissions ou autorisations du Conseil Général et du Saint Siège lorsque le droit l'exige) ne l'ont pas fait.

<sup>127</sup> Cf. *ACG* 1989 (Oakland) n. 201, *ACG* 1992 (Mexico) n. 215, *ACG* 1995 (Caleruega) nn. 162–163

travaux ont dû être suspendus par manque de ressources). Ce bâtiment a été aménagé pour les doyennés, quelques salles et bureaux d'administration de notre Université Pontificale Saint Thomas à Rome.

180. Le Syndic de la Curie a encore en sa possession un reste du *Fonds Angelicum* pour la Bibliothèque et pour le Couvent. Il s'agit donc d'une invitation pour toutes les entités et leurs bienfaiteurs à continuer à collaborer pour recapitaliser ce fonds par des apports et des dons. Grâce à Dieu, cette dernière année, l'administration de la *PUST* a donné de bons résultats, avec un bilan légèrement bénéficiaire pour l'exercice.

#### Sainte Sabine – Curie Généralice

181. En 1986-1987 environ, les travaux de restauration de l'ancien cloître (du XIII<sup>ème</sup> siècle, remanié) ont été lancés. La tâche a été suspendue autour de 1992-1993. Grâce aux généreuses démarches de frère Francesco Ricci (Représentant Légal de la Curie), des fonds publics ont été obtenus qui ont couvert 90% de la restauration. Le reste a été apporté par la Curie. Les travaux commencés, en décembre 2004, ont été achevés en mai 2007. Actuellement, avec le capital de la Curie, on procède à la réparation des toits et des différentes terrasses du couvent (ils n'ont quasiment bénéficié d'aucune réparation globale depuis l'inauguration de l'aile de 1936).

#### *International Dominican Foundation (IDF)*

182. Dans l'intention de promouvoir la perception de fonds pour les projets de l'Ordre, le Chapitre Général de Providence (2001) a approuvé la constitution d'*International Dominican Foundation – IDF* avec un contrat signé avec une compagnie professionnelle en tant que conseillère pour cette tâche de *Fund Raising*<sup>128</sup>. Toute la responsabilité et les coûts économiques pour rendre possible cette Fondation ont été assumés exclusivement par la Curie Généralice. Pendant ces années, elle a versé d'importantes sommes pour le paiement d'honoraires à la compagnie conseillère pendant les années 2002–2004, un apport ou une subvention annuelle pour le budget de l'administration et d'autres sommes depuis l'année 2003 jusqu'à aujourd'hui. Une partie de ce capital devra être restituée au Syndic de l'Ordre<sup>129</sup>, mais tout dépend du montant des dons recueillis.

#### Publications

183. Plusieurs publications sont produites et distribuées à partir de la Curie Généralice : *Informations Dominicaines Internationales (IDI)*, *Analecta*, *Dominican History Newsletter*, *Archivum Fratrum Praedicatorum*, *Dissertationes Historicae*, *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica*, et les œuvres publiées par la Commission Léonine. Sans aucun doute, elles ont toutes un contenu de très bonne qualité.
184. Le syndic de l'Ordre a actualisé la base de données des différents abonnés, pour chacune de ces publications. La liste a été envoyée à chaque Province et Vicariat Général et a permis de constater la triste réalité : nos publications ne sont pas suffisamment accueillies dans l'Ordre et, ce qui est encore pire, ces dix dernières années, beaucoup d'abonnements ont été annulés, ignorant ce qui avait été ordonné pour tous, il y a des années, par les Chapitres Généraux, à savoir que l'on envoie directement aux adresses respectives des Couvents d'Etudes et de Noviciat deux

---

<sup>128</sup> ACG 2001 (Providence) n. 387, ACG 2004 (Cracovie) 342-348.

<sup>129</sup> ACG 2004 (Cracovie) n. 343.

exemplaires, et aux autres Couvents formels un exemplaire de l'*Archivum Fratrum Praedicatorum*<sup>130</sup> et que l'on fasse de même avec *Analecta*<sup>131</sup>.

185. Ces ordinations sont toujours en vigueur et j'invite à ce qu'elles soient exécutées. Il est important d'estimer et d'apprécier nos publications ainsi que de les faire connaître à d'autres institutions à l'extérieur de l'Ordre.

---

<sup>130</sup> ACG 1962 (Toulouse) n. 236 : Nous ordonnons que soient envoyés directement aux adresses respectives des Couvents d'Etudes et de Noviciat deux exemplaires, et aux autres Couvents formels un exemplaire, de l'Œuvre intitulée *Archivum Fratrum Praedicatorum*. Chacun des Couvents paiera son montant par l'intermédiaire du Syndic de la Province à l'office de l'administration de ladite Œuvre.

<sup>131</sup> ACG 1974 (Madonna dell'Arco) n. 245 : Nous ordonnons que soit envoyée aux Couvents proprement dits la publication périodique intitulée *Archivum Ordinis [Fratrum] Praedicatorum*. Son montant sera payé par chacun de Couvents, par l'intermédiaire du Syndic de la Province. Que l'on fasse de même pour *Analecta O.P.* (Cf. ACG 1962 (Toulouse) n. 326), en ordonnant que les Couvents d'Etudes et de Noviciat achètent deux exemplaires de la publication *Archivum Ordinis[Fratrum] Praedicatorum*.

## VII – Ut unum sint

### LIBER CONSTITUTIONUM ET ORDINATIONUM

Saint Dominique et la législation de l'Ordre

186. **On ne conserve pas d'écrits de Saint Dominique. C'était un prédicateur itinérant sans secrétaires ni disciples qui notaient ou enregistraient ses discours ! En fait, il ne nous a pas transmis de textes mystiques, ni d'homélies, il ne nous reste qu'une lettre adressée au monastère des Dominicaines de Madrid (dans laquelle il précise quelques suggestions quant à son gouvernement). C'est vrai, Saint Dominique ne nous a pas laissé d'écrits ; il a fondé l'Ordre et une forme de gouvernement bien délimitée.**
187. **Les experts affirment que beaucoup d'éléments du texte des Constitutions Primitives ont été introduits de la propre main de Saint Dominique. Humbert de Romans nous rapporte ce qu'un frère lui a dit à son tour. Le religieux a affirmé avoir entendu Saint Dominique dire, lors du deuxième Chapitre de Bologne, pour consoler les frères pusillanimes, que la règle n'oblige pas toujours sous peine de péché, mais que s'ils avaient cru cela, lui-même aurait parcouru les cloîtres pour détruire de son petit couteau toutes les règles<sup>132</sup>. Quelle grande liberté nous a léguée Saint Dominique ! Comme il est important de la conserver et de la faire grandir !**
188. **Quand Dominique est mort peu après ce chapitre général (le 6 août 1221), l'Ordre avait déjà reçu une structure minimale et solide pour déployer sa mission dans l'Eglise et le monde. Comme pour beaucoup de fresques des églises de la Renaissance, on dit que le maître venait, ébauchait les grandes lignes de l'œuvre et laissait aux disciples de son école la finition des détails. C'est ainsi que Saint Dominique a délimité les grandes lignes de sa conception de l'Ordre. Les disciples du maître –ses frères “religieux” (ou frères “frères” !)- ont eu de la place pour leur propre initiative pour les détails, mais les grands traits avaient été tracés.**
189. **De nouveau, l'Ordre se réunit en Chapitre Général<sup>133</sup> et il lui revient –parmi ses compétences les plus importantes- de légiférer<sup>134</sup>. Il va le faire à nouveau, comme pendant les presque 800 ans d'histoire, avec fidélité et créativité, liberté et sens commun pour assurer l'unité de l'Ordre et sa mission universelle.**
190. **Comme on l'a fait avant le Chapitre général de Définites de 2004 (Cracovie), on a institué une petite « Commission technique » pour réviser quelques points du LCO en prévision du travail Capitulaire de Bogota<sup>135</sup>. La Commission a**

<sup>132</sup> Cf. Humberto de Romanis, *Opera de vita regulari*, Ed. Berthier (Romae 1888) vol. II, p. 46.

<sup>133</sup> Le chapitre de Bogota 2007 est –sauf erreur de ma part- le **287<sup>ème</sup> Chapitre général de l'Ordre** (sans compter les 18 chapitres de l'“Obéissance d'Avignon” et les deux chapitres qui ont été annulés : 1468 à Rome et 1642 à Cornegliano).

<sup>134</sup> Avant tout, il faut considérer quelles sont les constitutions qui devraient, si le Chapitre le dispose ainsi, être **approuvées** (2<sup>ème</sup> vote) et **confirmées** (3<sup>ème</sup> vote). On doit également réviser, conformément au LCO 285 § I, les **ordinations faites lors du Chapitre Général de 1992** (Mexico) qui doivent être définitivement insérées ou non dans le LCO. Cf. Documents envoyés aux capitulaires – *Rapport sur les décisions prises lors des Chapitres Généraux précédents (D.1)*.

<sup>135</sup> Elle est composée des frères suivants : Philippe Toxé (Province de France), Angelo Urru (Province Romaine de Sainte Catherine), Constanz Adam (Province de Slovaquie), Mark De Caluwe (Province de Flandre), Robert

**présenté ses propositions au Chapitre<sup>136</sup>. On a également préparé pour le Chapitre une étude particulière sur le sujet des “assignations” dans le LCO<sup>137</sup>.**

A 40 ans du Chapitre Général de River Forest, en route vers le VIII<sup>ème</sup> Centenaire

191. Si Dieu le veut, en 2008, nous fêterons les 40 ans de la Célébration du Chapitre Général de Provinciaux réuni à River Forest, Etats-Unis, du 30 août 1968 au 24 octobre de la même année. Son fruit le plus estimé est le *Liber Constitutionum et Ordinationum*.
192. La première édition du LCO a été promulguée par frère Aniceto Fernández le 1<sup>er</sup> novembre 1968. La lettre de promulgation décrivait avec précision le processus qui, depuis le Chapitre Général de Définites célébré à Bogota à partir du 14 juillet 1965, a culminé à River Forest. Cette lettre exprime de façon éloquente l'esprit qui a animé l'Ordre pour mener à bien la «*accomodata renovatio vitae religiosa*» encouragée par le Concile Vatican II, conformément au Décret *Perfectae Caritatis*<sup>138</sup>, et le Motu proprio *Ecclesiae Sanctae*<sup>139</sup> qui consacre sa II<sup>ème</sup> partie à l'application du document antérieur. Elle décrit également les trois moments qui ont préparé la célébration du Chapitre Général de 1968 :
  - a. Le **QUESTIONNAIRE** envoyé à chaque religieux le 19 novembre 1966 ;
  - b. Le **CONGRES EXTRAORDINAIRE** de Prieurs Provinciaux et de spécialistes, réuni à Rome entre le 2 et le 28 septembre 1967 ;
  - c. Le travail de ce que l'on a appelé la **COMMISSION CENTRALE** réunie de novembre 1967 à mai 1968.
193. La dernière édition du *Liber Constitutionum et Ordinationum* a été promulguée par frère Timothy Radcliffe en septembre 1998. On a fait figurer dans le LCO les changements introduits depuis le Chapitre Général de Provinciaux de 1989 (Oakland) jusqu'au Chapitre Général de Provinciaux de 1998 (Bologne) inclus<sup>140</sup>.
194. Si le Chapitre Général le considère opportun, nous pourrions publier une **nouvelle édition officielle du LCO**, en y faisant figurer les changements des trois derniers Chapitres Généraux<sup>141</sup>. Cette édition devrait faire figurer à nouveau la lettre de frère Aniceto Fernández que nous avons déjà citée et qui promulgue la première édition du LCO<sup>142</sup>.
195. Si Dieu le veut, **en 2016 nous célébrerons les 800 ans de la confirmation de l'Ordre** par Honorius III par la Bulle *Religiosam Vitam* (22 décembre 1216). Je

---

Ombres (Angleterre – Procureur Général) et Christophe Holzer (Allemagne Supérieure et Autriche – Secrétaire Général).

<sup>136</sup> Cf. Documents envoyés aux Capitulaires – *Rapport sur la commission technique LCO (D.2)*.

<sup>137</sup> Frère Angelo Urru (Province Romaine) s'est chargé de ce travail. Cf. Documents envoyés aux Capitulaires – *Rapport sur les assignations (D.9)*.

<sup>138</sup> Approuvé lors de la session conciliaire du 28.10.1965.

<sup>139</sup> Promulgué par Paul VI le 06.08.1966.

<sup>140</sup> Les éditions **officielles** du LCO à partir du Chapitre Général de River Forest (1968) sont les suivantes : édition promulguée par frère Aniceto Fernández le 01.11.1968 ; éditions promulguées par frère Damian Byrne le 01.01.1984 et le 15.11.1986 respectivement ; finalement, l'édition promulguée par frère Timothy Radcliffe le 10.09.1998.

<sup>141</sup> Chapitre Général Electif de 2001 (Providence), Chapitre Général de Définites de 2004 (Cracovie) et Chapitre Général de Provinciaux 2007 (Bogota).

<sup>142</sup> Cette lettre a été publiée dans les éditions de 1969, 1984 et 1986 (pas dans l'édition de 1998).



considère que, dans cette perspective, nous pourrions initier un processus de révision globale du *LCO*<sup>143</sup>.

196. Ne serait-il pas convenable d’initier dès à présent un **processus de révision générale du *LCO*** ? Les circonstances, il est vrai, ne sont pas les mêmes que celles propres à la rénovation conciliaire. Je ne considère pas nécessaire de changer la structure ou la division du *LCO* (Parties, Distinctions, Sections, Chapitres, Articles et Numéros). Je trouve que la division entre “constitutions” et “ordination” est sage. Cependant, alors que 40 ans ont passé depuis la première édition du *LCO*, depuis le Chapitre Général de Définites en 1971 (Tallaght) et avec la célébration régulière des Chapitres Généraux suivants (treize si l’on inclut celui de 1971 et celui de Bogota 2007), beaucoup de changements ont été introduits. Je considère qu’ils doivent être revus pour une meilleure harmonisation.
197. Pour une révision globale du *LCO*, nous devrions identifier des critères larges qui guident ce travail. Je signale ci-après quelques sujets qui –je crois- doivent être étudiés. C’est le Chapitre de Bogota qui décidera ou non de consacrer du temps à certains d’entre eux comme par exemple :
- a. La distinction juridique entre **constitution**<sup>144</sup> et **ordination**<sup>145</sup>, consacrée à *River Forest*, a-t-elle été conservée ou respectée, suite aux nombreuses modifications introduites dans le *LCO* au cours de ces 40 dernières années ?
  - b. **Le régime des assignations** (à la communauté locale, à la province, etc.) a-t-il besoin d’être simplifié en vue d’une collaboration plus grande et plus fructueuse ?
  - c. Le régime juridique des **vicariats provinciaux et régionaux** a-t-il besoin d’être revu ?
  - d. Quel est le sens, la finalité et le régime des **maisons filiales** ?
  - e. Le **Conseil de Province prévu dans le *LCO* n. 375** (appelé Conseil “intermédiaire” ou “élargi”, etc.) remplit-il sa mission ?
  - f. Quelle force juridique peut-on donner aux **organisations régionales de l’Ordre** ?
198. Pendant le processus de préparation des Chapitres Généraux, des doutes ont été émis de la part de certaines provinces au sujet des deux thèmes suivants :
- a. Les délégués des frères des maisons sous la juridiction immédiate du Maître de l’Ordre<sup>146</sup>.
  - b. La représentation des vicariats régionaux et provinciaux<sup>147</sup>.

---

<sup>143</sup> Un travail analogue a été réalisé lors du Chapitre Général de 1965, trente-trois ans après la promulgation des Constitutions lors du Chapitre général du Saulchoir en 1932. Cependant, à la fin du Concile Vatican II, on a préféré initier un travail plus profond ou intégral dont le point final a été, en 1968, le *LCO*.

<sup>144</sup> Cf. *LCO* nn. 1 § IX, 275 § I, 1, 276 § I, 277, cf. *ACG* 1968 (*River Forest*) n. 85-*LCO Appendix* n. 1.

<sup>145</sup> Cf. *LCO* nn. 1 § IX, 275 § I, 2°. *ACG* 1968 (*River Forest*) n. 85-*LCO Appendix* n. 1 et n. 2

<sup>146</sup> Cf. *LCO* nn. 407, 8, 408, 6, 409, 6° et 409-ter.

<sup>147</sup> Cf. *LCO* nn. 407, 7, 408, 5°, 409, 5° et 409-bis.

## Conclusion

Pour quoi nous réunir à nouveau en Chapitre général ?

199. Chaque époque de l'histoire de l'Ordre a exprimé à sa façon le désir des frères d'être fidèles dans la créativité, créatifs dans la fidélité. Au XIV<sup>ème</sup> siècle –spécialement avec Sainte Catherine- on avait l'intuition du besoin d'une «**réforme**». A partir de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle est venu le temps des révolutions et des exclaustrations forcées promues par les autorités civiles et le mot-clef pour tout recommencer a été la «**restauration**». Au XX<sup>ème</sup> siècle, même avant le Concile Vatican II (et avec une plus grande intensité pendant et après), on a lancé le «**renouvellement**» de l'Eglise et de la vie religieuse. On cherchait des changements dans beaucoup de domaines. En plein XXI<sup>ème</sup> siècle, au début du troisième millénaire, les défis sont nouveaux. Maintenant, certains théologiens parlent du besoin de «**refondation**» de la vie religieuse. Tous n'acceptent pas cette expression. De toute façon, les mots cités, dans leurs propres contextes uniques, manifestent, d'une manière ou d'une autre, le désir d'être des créatifs "fidèles à l'amour initial" (cf. Apocalypse 2,4).
200. **Pour qu'une constitution soit valide, elle doit être proposée -initée- par un Chapitre général, approuvée par le Chapitre suivant et confirmée par un troisième chapitre consécutif. Cette constitution ne sera en principe applicable qu'après cette confirmation<sup>148</sup>.**
201. **L'accord doit se faire sur le texte qui a été proposé : le moindre changement, *ampliando vel minuendo verba legis*, rend caduques les approbations antérieures et oblige, d'une certaine façon, à recommencer la procédure depuis le début. De même, aucune *Constitutio* ne peut être abrogée, ni aucune interprétation ne peut acquérir un statut constitutionnel, sans l'accord formel de trois Chapitres successifs.**
202. **Le pouvoir législatif assume trois chapitres différents, trois assemblées de composition différente, à des moments différents, mais dotés des mêmes droits.**
203. **Humbert de Romans, le cinquième Maître de l'Ordre (1254–1263), nous explique ce système original : «*Il arrive souvent –écrit-il- qu'une chose semble utile dans un premier temps et, après un certain temps, après un examen plus mûr, change d'aspect. De plus, il y a plus de sécurité dans l'opinion de plusieurs personnes. Ce que l'on examine plusieurs fois est mieux discuté ; on a plus de temps pour réfléchir ; de nouveaux définiteurs peuvent apporter de nouvelles connaissances et, de cette façon, la loi est plus sérieuse<sup>149</sup>*». En citant ce texte, Léo Moulin conclut : «*C'est le principe même de la démocratie bicamérale<sup>150</sup>*».**
204. **Du 15 au 23 juillet 1965, le Chapitre Général de Définiteurs s'est réuni dans la ville de Santa Fe de Bogota. C'était la première fois qu'un Chapitre était célébré**

---

<sup>148</sup> Cf. LCO 276 § I

<sup>149</sup> Humberti de Romanis, *Opera de vita regulari*, Ed. Berthier (*Romae* 1888) vol. II p. 62.

<sup>150</sup> Léo Moulin, *Le Monde vivant des religieux* (Paris, 1964). La phrase originale dans cette *Relatio* provenait de la version en espagnol : *El mundo viviente de los religiosos* (Madrid, 1966) 101.

en Amérique du Sud. Fidèles à l'esprit conciliaire, les Définiteurs ont concentré leur travail principalement sur le texte des Constitutions promulguées lors du Chapitre général du Saulchoir (1932)<sup>151</sup>.

205. L'Ordre se réunit à nouveau en Chapitre, pour la deuxième fois en Amérique du Sud, à Bogota, dans le même couvent, 42 ans plus tard. Qu'est-ce que cela signifie pour nous ?
206. Dans toutes ces années, au rythme des Chapitres Généraux<sup>152</sup>, beaucoup de constitutions et d'ordinations ont changé. Depuis le Chapitre Général de 1965 et jusqu'au Chapitre de River Forest, la législation de l'Ordre a été intégralement révisée. Peu à peu, les chapitres ont offert leurs réflexions et leurs indications, en essayant de répondre aux défis que le monde et l'Eglise ont présentés à notre vie et à notre mission, à chaque époque. Nous avons signalé des priorités (1977) et des frontières (1986) ; pour favoriser la mission de l'Ordre, nous avons organisé les vicariats généraux, régionaux et provinciaux (1980) ; nous avons promu la Famille Dominicaine ; nous avons stimulé les processus de collaboration (1995), etc.
207. Pour changer une constitution, il faut trois chapitres ; pour introduire définitivement des ordinations capitulaires dans le LCO, il en faut six<sup>153</sup>. D'une façon analogue, il y a des thèmes qui, définitivement, se sont introduits dans notre vie et notre mission grâce à la liberté que Saint Dominique et ses premiers frères nous ont léguée. La liberté juridique exprimée dans la loi de la dispense, introduite originellement comme un élément constitutionnel ; la liberté morale étant donné que l'Ordre veut que ses lois n'obligent pas sous peine de péché pour que nous, les frères, les mettions en pratique avec sagesse, non comme des esclaves sous la loi, mais comme des hommes libres sous la grâce ; la liberté d'initiative exprimée dans le *ius petendi et proponendi* ; la liberté historique exprimée par la mobilité législative elle-même ou par la dynamique de l'adaptation historique.
208. Nous commençons d'une manière idéale une neuvaine qui nous amènera à célébrer, en 2016, les 800 ans de la confirmation de l'Ordre. Le Chapitre Général pourra traiter et définir, nous inspirer et nous encourager à réformer ce qui a besoin d'être réformé, à restaurer ce que nous avons à restaurer, à renouveler ce qui exige d'être renouvelé, à refonder ce qui a besoin d'être refondé, pour nous confirmer dans notre vie et notre mission en tant que frères Prêcheurs.
209. Dans son récit, Matthieu présente la mission des Douze et signale un élément particulier "*Il leur donna pouvoir sur les esprits impurs, de façon à les expulser et à guérir toute maladie et toute langueur*" (Matthieu 10,1). Après les avoir choisis, il leur donne les instructions parmi lesquelles "*ne prenez pas le chemin des païens et n'entrez pas dans une ville de Samaritains ; allez plutôt vers les brebis perdues de la maison d'Israël...*" (10,5-6). Cependant, à la fin de l'Évangile, après sa mort et sa

---

<sup>151</sup> 143 constitutions ont été réduites à des ordinations, 27 constitutions ont été réduites à des déclarations, 67 constitutions ont été abolies complètement et beaucoup d'autres ont été incorporées à un Appendice. Aussi, le Chapitre charge le Maître de l'Ordre d'instituer cinq commissions permanentes. Le chemin vers le Chapitre Général de 1968 s'ouvrait.

<sup>152</sup> Depuis le Chapitre Général de 1965 à celui de 2007 –en les incluant tous les deux– l'Ordre a célébré 15 Chapitres Généraux (6 de Définiteurs, 5 de Provinciaux et 4 Electifs).

<sup>153</sup> LCO 285 § I.

résurrection, l'horizon de celui qu'on appelle le Christ s'élargit, sans aucune limite : *“Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit... Et voici que je suis avec vous pour toujours jusqu'à la fin du monde”* (Matthieu 28,19-20).

- 210.** C'est pour cela que nous nous réunirons à nouveau en Chapitre général, fidèles à l'amour initial.

**Rome, le 24 juin 2007**  
**Naissance de Saint Jean-Baptiste**

**Frère Carlos A. Azpiroz Costa OP**  
**Maître de l'Ordre**

*Prot. 50/07/731 Bogotá 2007 – Relatio M.O.*

Actes du Chapitre général de Bogota – 2007  
(traduction française)

Table des matières

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Lettre de promulgation des Actes                                 | 2  |
| Participants au Chapitre                                         | 6  |
| Chapitre I : Déclarations                                        | 11 |
| Lettre aux moniales de l'Ordre des Prêcheurs                     | 22 |
| Chapitre II : Aimer le monde. La vie apostolique                 | 25 |
| <i>Annexe : Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>    | 34 |
| Chapitre III : La mission intellectuelle de l'Ordre              | 35 |
| Chapitre IV : Passion pour la vie dominicaine. La vie des frères | 45 |
| Chapitre V : La formation                                        | 55 |
| Chapitre VI : Gouvernement                                       | 62 |
| Chapitre VII : Vie économique                                    | 67 |
| Chapitre VIII : Constitutions et Ordinations                     | 75 |
| Traduction française de Constitutions et Ordinations             | 82 |
| <i>Gratiarum actiones</i>                                        | 88 |
| <i>Relatio de statu ordinis</i> du Maître de l'Ordre             | 90 |